

RESUME DU TRAVAIL DE RECHERCHE

Thème : LA REDUCTION DE LA FRACTURE NUMERIQUE ET LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE : *Cas de la Commune de Ziguinchor.*

La réduction de la fracture numérique et la lutte contre la pauvreté, est aujourd'hui au centre de nos préoccupations. Nous voulons montrer que la fracture n'est pas seulement numérique ou économique, et étant donné que nous évoluons tous à devenir des citoyens numériques, cela a été une motivation de se pencher sur cette question : faudrait-il attendre ou agir ?

Agir, oui, et ensemble, car la fracture numérique résulte des inégalités entre les hommes et les femmes, sur les plans économique, politique, social et culturel. La fracture qui sépare la connaissance de l'ignorance et les riches des pauvres s'accroît chaque fois davantage.

Avec la globalisation de l'économie, de la diversité culturelle et la mondialisation des télécommunications, une nouvelle émergence s'offre à tous ceux qui possèdent de téléphones portables ou de télévisions numériques.

Ces nouveaux outils de communication modifient considérablement la vie de tous les jours par de nouvelles façons de communiquer, de payer, de vendre, d'étudier ou de s'informer.

Ces technologies bouleversent effectivement la façon de vivre et de travailler des populations en apportant des améliorations considérables qui permettent d'évoluer dans n'importe quel domaine que ce soit.

La vocation de l'utilisateur des TIC n'est pas de se soumettre mais de les dominer intelligemment. Car nos sociétés sont désormais obligées de fonctionner à l'universel.

Ces nombreux changements positifs, qu'apportent les TIC nous montre que la promotion de son utilisation par les populations serait une source de création d'emplois et de richesses. Voilà des possibilités qui peuvent permettre de lutter contre la pauvreté au Sénégal.

Le niveau de vie des Sénégalais reste très bas et la majorité des pauvres vit en milieu défavorisé. Selon la Banque Mondiale, si y a des pays où la pauvreté commence à reculer, ce n'est pas le cas pour le Sénégal. Classé 156^e sur 177 pays, le Sénégal figure parmi les pays où l'indice de pauvreté dépasse 50% de la population.

Les femmes veuves ou divorcées, les mères sans mari, les filles mères, sont très souvent réduites à la mendicité si leur âge et leur condition physique ne les poussent pas à la prostitution.

Véritable fléau national, le scandale des talibés a ému la communauté internationale depuis des années, et pourtant son interdiction dans certains pays de la sous région est d'actualité.

Aujourd'hui, avec le conflit qui continue de sévir dans la région Sud, les terres deviennent impraticables avec les poses de mines et personne n'ose s'aventurer en profondeur dans la forêt pour se consacrer aux travaux champêtres. Conséquence ? La pauvreté touche toutes les couches de la société en Casamance. Beaucoup de femmes à Ziguinchor vivent dans la pauvreté, et la plupart du temps, leurs époux ne travaillent pas.

La Commune de Ziguinchor regorge de quartiers où habitent des populations défavorisées, pour qui encore Internet est un rêve. Mais cette Commune est un carrefour qui a de réelles opportunités culturelles et économiques qu'elle partage avec la Gambie et la Guinée Bissao.

L'implication des collectivités locales dans la vulgarisation et la démocratisation des TIC est inexistante. Très peu déjà possèdent des équipements informatiques pour leur propre fonctionnement. Les collectivités locales accompagnent certes certaines initiatives, mais elles ne s'investissent pas réellement en initiant leurs propres projets pour la vulgarisation et la démocratisation des TIC. Les Collectivités locales peuvent accompagner les populations dans les actions de développement. (création et accompagnement d'espaces multimédia dans les quartiers de la commune).

La société civile aura surtout un rôle d'initiateur, en fonction des besoins des populations, de mobilisateur des autres acteurs pour un appui autant technique que financier et même juridique. Elle peut également être un catalyseur auprès de l'Etat, des collectivités locales et du secteur privé dans la mise en place des projets TIC pour le développement local. (le plaidoyer, la veille, le suivi et l'évaluation des projets TIC)

Pour les cybertélécentres l'alternative c'est : innover les produits et les services, aller vers la satisfaction des nouveaux besoins des clients, anticiper sur les comportements futurs des consommateurs et veiller sur le cycle de vie des produits ; d'où un recyclage des équipements et du personnel pour la relance.

Ils peuvent aussi travailler en partenariat dans les programmes définis par les collectivités locales pour bénéficier de subventions. (Cyber de proximité, coût accessible, accompagnement du client pour la maîtrise des outils).

L'objectif n'est pas seulement d'avoir davantage de téléphones et d'ordinateurs mais que l'accès aux informations véhiculées soit garanti pour tous afin que les TIC puissent permettre d'atteindre l'un de ses objectifs, à savoir, la lutte contre la pauvreté.

Réduire la fracture numérique et garantir un développement harmonieux, juste et équitable pour tous, nécessitera un engagement ferme de la part de toutes les parties prenantes, d'où l'adhésion de tous à la solidarité numérique et la participation active au fonds de solidarité numérique pour accompagner aussi les personnes handicapées.

Les milieux défavorisés ne doivent plus rester sur le bord du chemin en spectateurs, mais elles ont l'obligation de s'appropriier de tous les facteurs du développement, au premier rang desquels les TIC, qui constituent une nécessité vitale pour la croissance.

La situation de pauvreté qui ne cesse de perdurer à l'intérieur de nos quartiers est un facteur paralysant l'épanouissement et le bien être des populations.

Beaucoup sont dans un état de perte d'espoir pour l'avenir et n'ont plus aucun rêve. Les TIC loin de résoudre de façon automatique ces problèmes sont un moyen essentiel pour les aider à s'ouvrir au monde, à retrouver l'espoir et à se mobiliser pour lutter contre la pauvreté dans un pays où le taux national de scolarisation a atteint les 75,5% en 2007. Ce taux est très prometteur pour la réussite des projets de vulgarisation et de démocratisation des TIC en milieu défavorisé. Les TIC ont un impact très appréciable et continuent de favoriser le développement de tous ceux qui s'en accaparent, alors pourquoi pas nous.

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple Ë Un But Ë Une Foi

-----o-----
**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DES UNIVERSITES, DES
CENTRES UNIVERSITAIRES REGIONAUX ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE**

-----o-----
INSTITUT SUPERIEUR DE MANAGEMENT

**MEMOIRE DE RECHERCHE POUR L'OBTENTION DU
DIPLOME SUPERIEUR DE MANAGEMENT**

THEME :

**La réduction de la fracture numérique et
la lutte contre la pauvreté : Cas de la Commune
de Ziguinchor.**

Présenté et soutenu par :

M. Chérif Bouna AIDARA
ETUDIANT A L'ISM

Encadré par :

M. DOUNDA
PROFESSEUR A L'ISM

Année académique 2008 / 2009

DEDICACE

Au non d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux Louange à Allah.

Que le salut soit sur notre prophète Mohammed (PSL), sa famille et ses compagnons

Je Te dédie ce travail qui sans Toi n'aura pas été. Merci mon DIEU.

Ce présent mémoire est principalement dédié à ma très chère maman M^{me} Adama DIEDHIOU AIDARA et mon très cher père Chérif Cheikh Chamsidine AIDARA, IVe Khalife général de Cheikhna Cheikh Mahfouz, à qui je serai toujours redevable. Merci pour l'éducation et les vertus musulmanes. A mon père que Dieu vous accueille au Paradis et à ma mère que DIEU vous donne encore une longue vie.

A mon homonyme Cheikh Mohedine Ibn Araby AIDARA

A tous les chérifs de Daroulsalam, Daroul Khairy, Mahmouda et Binako

A tous les membres de l'Association pour le Développement de Daroul khairy et l'Association Citoyenne des Chérifs

A ma très chère épouse Bintou khairy.

REMERCIEMENTS

Mes remerciements vont en premier lieu à l'Institut Supérieur de Management (ISM) de Ziguinchor qui m'a donné l'opportunité d'effectuer cette formation ;

Je dis également un grand merci à mon Directeur de mémoire Monsieur DOUNDA pour avoir suivi avec intérêt mon travail et pour m'avoir suffisamment conseillé et guidé.

A tous les professeurs de l'ISM, à tous mes camarades de la promotion Nelson MANDELA pour la bonne atmosphère et la bonne entente entre nous ;

Un grand merci également à ALLIANCE SERVICES et à tous pour l'accompagnement et le soutien nécessaires à la réalisation de ce mémoire ;

A ma famille, mes amis pour le soutien et la confiance. A tous, je vous dis.

LISTES DES ABREVIATIONS

ADIE	Agence de Informatique de l'État
AMA	Agence des Musulmans d'Afrique
ARTP	Agence de régularisation des télécommunications et des Postes
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et la Démographie
CDE	Centre de Développement des Entreprises
CDEPS	Centre d'Éducation Populaire et Sportif
CDMA	Code Division Multiple Access (Accès Multiple par répartition en Code)
CHAT	Centre des Handicapés Au Travail
CL	Collectivités Locales
CMC	Centre Multimédia communautaire
CNLS	Conseil National de Lutte contre le SIDA
CNIL	Commission Nationale Informatique et Libertés (Française)
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EPN	Espaces Publics Numériques
FSN	Fonds de Solidarité Numérique
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GPRS	Général Paquet Radio Service
GSM	Global system Mobile
IP	Internet Protocol
ISM	Institut Supérieur de Management
MCA	Millenium Challenge Account
MIC	Millicom International Cellular
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
NTIC	Nouvelles technologies de l'information et de la Communication
OCB	Organisations Communautaires de Base
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la société civile
PDEF	Programme Décennal d'Enseignement et de Formation
PIB	Produit Intérieur Brut
PME/PMI	Petites et moyennes entreprises/Petites et moyennes industries
PNBG	Programme National de Bonne Gouvernance
PNDL	Programme National de Développement Local
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
PRN	Programme de Renforcement de la Nutrition
RSE	Responsabilité Sociale d'Entreprise
SCA	Stratégie de Croissance accélérée
SENTEL	Société de Télécommunication filiale de Millicom International Cellular
SONATEL	Société Nationale de Télécommunication filiale de France Télécom
SUDATEL	Société Soudanaise de Télécommunication
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
UCAO	Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation la Science et la Culture

SOMMAIRE

Page

INTRODUCTION	6
PREMIERE PARTIE : LE CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE.....	8
CHAPITRE 1 : LE CADRE THEORIQUE.....	8
Section 1 : La problématique	8
Section 2 : Les objectifs de la recherche	9
Section 3 : Les hypothèses de recherche.....	10
Section 4 : La pertinence du sujet	10
Section 5 : La revue critique de la littérature.....	11
CHAPITRE 2 : LE CADRE METHODOLOGIQUE	22
Section 1 : Le cadre de l'étude	22
Section 2 : La délimitation du sujet	23
Section 3 : Les techniques d'investigation	24
Section 4 : Le échantillonnage.....	25
Section 5 : Difficultés rencontrées	26
DEUXIEME PARTIE : LE CADRE ORGANISATIONNEL ET CONCEPTUEL	27
CHAPITRE 1 : PRESENTATION GENERALE DES TIC AU SENEGAL.....	27
Section 1 : Evolution des TIC au Sénégal	27
Section 2 : Les TIC dans la Commune de Ziguinchor	27
Section 3 : Les Opérateurs des Télécommunications	30
CHAPITRE 2 : DEFINITION DES CONCEPTS.....	34
Section 1 : Le concept « fracture numérique »	34
Section 2 : Le concept « pauvreté »	37
TROISIEME PARTIE : CADRE ANALYTIQUE ET RECOMMANDATIONS.....	44
CHAPITRE 1 : PRESENTATION ET ANALYSE DES DONNEES.....	44
Section 1 : Résultat des enquêtes auprès des populations cibles	44
CHAPITRE 2 : RECOMMANDATIONS	49
Section 1 : Collectivités locales et Société civile.....	49
Section 2 : Cybertélécentres.....	53
CONCLUSION	55
Bibliographie.....	57
Webographie	57
Annexes.....	58

INTRODUCTION

Il est universellement reconnu, depuis la plus haute antiquité, que les moyens de communication sont le moteur du développement. On parle de la fracture numérique dans le monde entier comme si elle était unique.

La fracture numérique désigne l'inégalité d'accès, d'usage, de capacité et de contrôle technologiques au sein d'une population donnée. C'est aussi appelée « fossé numérique » c'est à dire un écart entre deux catégories sociales, l'une équipée de matériels informatiques lui permettant d'accéder à l'Internet et l'autre pas.¹

Le concept de fracture numérique appartient à la catégorie de ceux qui ne peuvent être saisis par une définition unique et universelle. Il renvoie à de nombreuses facettes de la numérisation de l'économie et à la diffusion des technologies de l'information et de la communication (TIC). En quête de sens, de mesure et d'interprétation, le concept de fracture numérique a fait l'objet d'une recherche académique fournie depuis la fin des années 1990. D'un point de vue économique, la majorité des recherches actuelles souffre de deux lacunes essentielles. D'une part, le terme « fracture numérique » reste peu spécifié et couvre des aspects assez hétérogènes, de sorte que l'on peut aboutir à une conclusion et son contraire. En quelque sorte, les écrits sur ce sujet cherchent à opérationnaliser le concept avant même de fournir la substance. D'autre part, les spécificités des fractures numériques comme mécanisme d'exclusion comparativement aux mécanismes classiques restent à prouver. Les démonstrations de l'existence d'écart (d'équipements, de connexions) ou bien de l'accroissement de ces écarts ne séparent que faiblement la part due aux TIC de celle qui relève des mécanismes classiques d'inégalités.

A l'heure où la communauté internationale met l'accent sur ces technologies comme levier du développement, une clarification conceptuelle s'impose. En effet, la fracture numérique ne constitue pas un simple constat établi par les institutions internationales en quête de justification et de sens à leurs actions. Elle est fondée sur des hypothèses analytiques « cohérentes » assez souvent acceptées sans qu'elles

¹ Elie Michel « Le fossé numérique. L'Internet, facteur de nouvelles inégalités ? », *Problèmes politiques et sociaux, La Documentation française*, n° 861, août 2001, p. 32.

soient critiquées. Au sens «strict», la fracture numérique désigne les inégalités d'accès à l'internet.

Au «sens large», la fracture numérique est définie par l'écart de l'équipement (et de l'accès) en TIC entre deux zones géographiques données ou deux catégories d'individus données.²

En réalité, on devrait parler des fractures numériques, selon le sexe, l'âge, le niveau intellectuel et culturel, la localisation géographique ou les conditions socioéconomiques.

Les technologies de l'information et de la communication, en tant qu'instrument de développement, sont assimilées à la fracture qui sépare la connaissance de l'ignorance et les riches des pauvres et s'accroît chaque fois davantage, aussi bien dans chaque ville que entre les quartiers.

Il est certain que la fracture numérique résulte des fractures sociales produites par les inégalités sur les plans économique, politique, social, culturel, entre les hommes et les femmes, les générations, les zones géographiques, les populations urbaines et rurales, ou encore entre ceux qui ont accès à l'information et ceux qui n'ont pas accès.

Pour mesurer l'écart existant entre zones développées et en développement en termes d'accès aux TIC, on peut examiner les différences de niveau de pénétration de divers services informatiques et télématiques (réseau téléphonique fixe, services téléphoniques mobiles, Internet) et des ordinateurs personnels. La fracture peut considérablement être diminuée par des progrès particulièrement rapides en ce qui concerne les services téléphoniques mobiles et le nombre d'internautes.

Les trois aspects de la fracture numérique sont : l'accès (différence entre les personnes qui peuvent accéder aux TIC et celles qui ne le peuvent pas), l'utilisation (personnes sachant les utiliser et celles dont ce n'est pas le cas), et la qualité de l'utilisation (différences entre les utilisateurs eux-mêmes).

Dans la première partie de l'étude, il sera question de présenter les principales caractéristiques de la fracture numérique et la raison de ce travail. La deuxième partie de l'étude traitera de l'état des lieux des TIC, les politiques et stratégies nationales mises en place, la situation de la pauvreté et les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté. La troisième partie sera consacrée à la présentation et à

² Adel Ben YOUSSEF : les quatre dimensions de la fracture numérique www.benyoussef.net

l'analyse des données en vue de la résolution du problème posé et enfin il sera question de montrer comment la société civile et les collectivités locales peuvent simplifier dans la vulgarisation et la démocratisation des TIC pour impulser un développement local et durable.

PREMIERE PARTIE : LE CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE

CHAPITRE 1 : LE CADRE THEORIQUE

SECTION 1 : LA PROBLEMATIQUE

Avec la globalisation de l'économie, de la diversité culturelle et la mondialisation des télécommunications, une nouvelle ère s'ouvre pour les pays émergents. Les gadgets TIC sont banalisés par la possession de presque tous de téléphones portables ou de télévisions numériques. Mais combien sont-ils à utiliser le téléphone portable uniquement pour répondre à un appel ? Pour composer un numéro certains, faute de savoir lire et/ou écrire font souvent appel à une autre personne capable de le faire. D'après le rapport de l'ANSD³ au Sénégal le taux d'analphabétisme est de 59,2% (2007) et la scolarisation de 86% (2007). Avec ce constat, ils seront combien à l'horizon 2015 à surfer sur Internet à partir de leur téléphone mobile ? Et pourtant toutes les technologies sont disponibles mais exploitées seulement par une couche très limitée de la société. Jusqu'à quand faudra-t-il attendre pour réunir toutes les conditions d'appropriation des TIC ?

Malgré le boom économique que connaît notre siècle, la globalisation de l'économie, marqué par un essor économique des pays industrialisés de même que de nouveaux riches comme la Chine, les pays pauvres n'arrivent pas toujours à émerger et continuent de sombrer dans le cercle vicieux de la pauvreté. Malgré les différentes mesures prises pour sortir de la crise économique, les résultats sont loin des attentes

C'est le cas de pays comme le Sénégal qui connaît depuis des lustres un état de pauvreté croissant qui préoccupe de plus en plus certaines instances mondiales. Depuis 2001, le Sénégal fait partie du groupe des pays les moins avancés, avec 65 % de sa population vivant au-dessous du seuil de pauvreté.⁴

³ ANSD : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

⁴ www.courrierdemantes.com Publié le: 14 mai 2003

En 2007, selon ANSD, 2312 demandeurs d'emplois ont été recensés au niveau des services de placement des inspections de Saint Louis, Diourbel, Kolda, Kaolack, Louga, Thiès et Ziguinchor. Parmi les personnes inscrites, près de 29,5% sont demandeurs occupés, 20% ont perdu leur emploi (chômeurs) et près de 21% n'ont jamais travaillé et sont sur le marché du travail pour décrocher, sans nul doute, leur premier emploi.

Les opportunités offertes par les TIC peuvent être vues comme un palliatif à la création et au maintien de l'emploi. En effet, l'ère actuelle est surtout marquée par une nouvelle révolution que sont les technologies de l'information et de la communication (TIC). Ces nouveaux outils de communication modifient considérablement la vie de tous les jours par de nouvelles façons de communiquer, de payer, de vendre, d'étudier, de s'informer, etc. Ces technologies bouleversent effectivement la façon de vivre et de travailler des populations en apportant des améliorations considérables qui permettent d'évoluer dans n'importe quel domaine que ce soit. Ces nombreux changements positifs, et parfois négatifs (piraterie, escroquerie, pédophilie, etc.), qu'apportent les TIC amènent la communauté mondiale à s'y intéresser et à promouvoir leur utilisation par la diversification des services et des produits offerts. Ce qui peut être source de création d'emplois et de richesses. C'est pourquoi il nous importe de nous interroger sur les possibilités offertes par les TIC pour lutter contre la pauvreté. Autrement dit comment les TIC permettent-elles de lutter contre la pauvreté dans les pays sous développés ? Quel est-il du cas spécifique du Sénégal où selon ANSD, le Taux net de scolarisation était de 75,5% en 2007, au niveau national, contre 71,9 % en 2006, soit un bond de près 4 points ?⁵

SECTION 2 : LES OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

Cette étude doit montrer les potentialités offertes par les TIC en termes d'éducation, de communication, de formation et de création de richesses, la concordance entre les possibilités des TIC et les besoins des populations. Comment les collectivités locales et les organisations de la société civile peuvent effectivement participer à la réduction de la fracture numérique dans une optique de développement local en luttant aussi contre la pauvreté ?

⁵ Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie Rapport 2007 www.ansd.sn

Objectif global

L'objectif global de notre recherche sera de :

- Montrer que l'appropriation des TIC par les populations peut contribuer à la réduction de la fracture numérique et dans quelles mesures cette résorption serait une opportunité pour mieux lutter contre la pauvreté et impulser le développement local et durable.

Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques seront de :

- Montrer le rôle que les collectivités locales et les organisations de la société civile peuvent jouer dans la vulgarisation et la démocratisation des TIC auprès des populations.
- Proposer des pistes de solutions aux collectivités locales et à la société civile pour l'appropriation des TIC par les populations concernées.

SECTION 3 : LES HYPOTHESES DE RECHERCHE

Hypothèse principale

- L'appropriation des TIC par les populations va contribuer à la réduction de la fracture numérique et permettra de lutter efficacement contre la pauvreté par l'éducation, la formation à de nouveaux métiers, la création de emplois et de richesses.

Hypothèses secondaires

- La pauvreté est un fléau et tous aspirent à la vaincre ; donc, la volonté et l'engagement des populations sont acquis. Les collectivités locales et les organisations de la société civile sont plus proches des populations ce qui fait que leur participation à la réalisation de projets sur les TIC destinés aux populations est un gage de réussite et de développement local. Les opérateurs de télécommunication et le secteur privé seront sollicités dans la vulgarisation des projets TIC auprès des populations pour réduire la fracture numérique

SECTION 4 : LA PERTINENCE DU SUJET

Les TIC peuvent aider au développement. Vu les retombées de son utilisation dans les grandes villes, il est certain que les populations peuvent s'en sortir grâce à ces technologies.

Le problème actuel est qu'elles sont très peu intégrées dans les habitudes de ces populations : les différents usages des TIC et ce qu'ils peuvent apporter comme avantages sont encore méconnus des populations. Les TIC ne connaissant ni frontières, ni distances, ni couleur de la peau, restent aujourd'hui un vrai outil de diversité planétaire, sophistiqué et ultra rapide pour toutes les connaissances, qui ne distinguent pas les riches des pauvres. Elles constituent un puissant outil dont doit disposer tout citoyen ouvert au monde même s'il habite dans les confins de Ziguinchor. C'est un outil de travail, de recherche et de divertissement.

Le taux d'utilisation des TIC par les populations de Ziguinchor reste encore très faible par rapport à la plupart des autres villes du Sénégal. Les actions gouvernementales pour élever ce taux sont embryonnaires et peu visibles.

L'alternative, pour toucher au mieux les populations et créer ainsi une société de l'information digne de ce nom, participant efficacement au développement local, à la réduction de la fracture numérique et à la lutte contre la pauvreté, reste les collectivités locales et les organisations de la société civile.

SECTION 5 : LA REVUE CRITIQUE DE LA LITTERATURE

Beaucoup de théories ont traité de fond en comble des questions de pauvreté, d'inégalités ou des fractures. Certains continuent de élaborer de nouvelles théories pour qu'ils trouvent vaille que vaille les voies et moyens qui permettent d'atténuer la souffrance des populations défavorisées. Des politiques et des stratégies sont mises en œuvre de façon globale ; ce qui ne favorise pas l'implication des couches vulnérables aux différents programmes qui leur sont destinés.

Il n'est plus à démontrer combien les TIC restent un vecteur de développement, par contre, il sera toujours nécessaire de réactualiser le concept pour une meilleure adaptation par rapport à un milieu. Il reste claire que les TIC ont un atout principal : leur capacité d'innovation persistante d'où la nécessité d'une mise à jour des adéquations qui collent réellement aux aspirations des populations.

Le projet serait d'inciter les collectivités locales, la société civile et les populations à jouer pleinement leur rôle pour que l'ensemble l'appropriation des TIC soit un soubassement de réduction de la fracture numérique et de la création de richesses pour un développement durable. Et pour ce faire, agir local tout en pensant global dans les méthodes et stratégies à développer sera un créneau. Dans ce cas, il faut qu'on essaie de recycler les méthodes et les approches qui ont montré leurs

limites et qu'on accepte enfin de mener les TIC vers les populations et de les intégrer à leur quotidien pour rendre leurs actions compétitives et relancer la croissance.

Pour faire le tour de l'horizon de cette étude, nous nous sommes appuyé sur certains ouvrages et études :

Selon Cheick SAKHO, dans le contexte mondial d'aujourd'hui, le concept de « village global » du canadien Marshall Mc Luhan est d'une grande actualité. En effet, avec le développement des technologies de l'information et de la communication (TIC), toutes les parties du monde sont interconnectées et vivent à l'heure d'une mondialisation effrénée.

Le moindre événement est mondialisé. Même l'Afrique, continent souvent marginalisé, entend y jouer sa partition. Les écrivains africains de la mouvance postmoderniste ne sauraient demeurer en reste.

Ils sont emportés par cette fièvre mondiale, eux qui, dans le domaine qui est le leur, sont à la production de récits qui interpellent tous les publics, des récits où toutes les sociétés du monde peuvent se mirer. De leur situation de migrants est né le désir ardent de se lever au-dessus des pesanteurs sociales, ethniques, religieuses, de sexe ou de race, en prônant l'émergence d'un monde où les différences ne seront plus sources de divergences.⁶

Une étude montre qu'à l'heure de la mondialisation libérale, la guerre économique a ouvert un nouveau champ de bataille : celui de l'information. La connaissance et le contrôle de l'univers informationnel dans lequel évoluent les entreprises, de la simple PME à la firme multinationale, a constitué une composante-clé de leur survie. Comme une immense toile d'araignée, il a été mis en place une « société de l'information globale » dopée par l'essor des nouvelles technologies. Profitant de la révolution numérique, une infrastructure de l'information se déploie à l'échelle de la planète qui favorise l'interconnexion des acteurs du jeu économique, mais aussi social et culturel. C'est elle qui vient au secours des idées et des cerveaux des hommes dans un environnement qu'elle a contribué à rendre chaque jour de plus en plus complexe. L'insertion des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) a mis en relation et en interdépendance tous les pays du

⁶ Cheick SAKHO : *Littérature et art au miroir du tout monde/Philosophie, éthique et politique Ethiopiennes* n° 78. 1er semestre 2007

monde, notamment en accélérant les transactions de marchandises devenues parallèlement de plus en plus immatérielles, comme l'illustre la monnaie électronique.

Aujourd'hui le lot d'informations est important au point qu'il devient épuisant d'y chercher celle qui est vraiment utile. C'est pour cela que l'information dans l'entreprise est à considérer comme une ressource stratégique au même titre que le personnel, les ressources financières, l'énergie. Il importe que l'accès, le partage de l'information soient organisés et contrôlés aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'entreprise. C'est le rôle des systèmes d'information.

Tous ces facteurs d'évolution font que les entreprises sont considérées comme des systèmes interagissant entre eux et non plus comme des « boîtes noires » fermées à leur environnement. L'échange et le partage permanents de l'information au sein de l'entreprise s'appuient sur toutes les nouveautés des technologies de l'information et de la communication.

Cela met en évidence la forte attente qu'on a de l'amélioration des conditions de sécurisation de l'information au niveau de son transfert, son accès, son usage et sa dissémination.⁷

Selon Astrid Stumpf « Droit ou tolérance à la copie privée, uniformisation internationale des systèmes de protection, licence globale... », à l'heure à laquelle le droit d'auteur semble diviser quotidiennement l'Europe, et tout particulièrement la France avec la loi sur les droits d'auteur et les droits voisins dans la société d'information tout récemment votée, force est de constater que la mondialisation et notamment le développement d'Internet amène à reconsidérer fortement l'environnement dans lequel celui-ci tend aujourd'hui à évoluer. Ainsi, la problématique soulevée n'est-elle pas en réalité bien plus profonde ? Ne tend-elle pas, dans les faits, à remettre en cause les bases mêmes de la propriété intellectuelle quant au droit d'auteur, au profit d'un système plus économique, issu du droit américain, fondé sur la théorie du copyright et semblant vouloir s'imposer du fait de la mondialisation ?

De nos jours, le droit d'auteur doit faire face à de nouveaux enjeux, conséquence inévitable de la conjoncture économique mondiale. Il résulte de cette constatation que la perspective, habituellement adoptée en matière de droit d'auteur et plus généralement de droit de la propriété intellectuelle, en ressorte profondément

⁷ Management.org. 89 pages 04-01-2008 : *L'impact des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) sur la performance des entreprises*

bouleversée. Elle est alors confrontée à certaines divergences fondamentales issues des spécificités que présentent les différentes législations parties à cette "globalisation".

L'émergence d'un droit international de la régulation pourrait alors constituer une nouvelle légitimation d'un droit d'auteur qui est nécessaire de conserver, voire même accepter de le voir évoluer, notamment dans une perspective d'ordre international. »⁸

Selon Methamem R. et M'Henni H, le développement des TIC ne peut être favorisé, selon plusieurs rapports internationaux, qu'avec la mise en oeuvre d'une politique volontariste aidant prioritairement au *développement* du secteur quand « les trois effets suivants peuvent jouer dans le même sens: réglementation du secteur, augmentation des investissements en infrastructures et mise en place d'un cadre juridique adéquat permettant de réguler les impacts sociaux, politiques et économiques des *TIC* ». La combinaison de la forte croissance, d'une faible inflation, d'un plein emploi et d'un rythme élevé d'innovation et d'adoption aux évolutions technologiques est appelée par un nombre d'observateurs "la nouvelle économie".

Le débat sur la *fracture numérique* était initialement centré sur la question des écarts de taux d'équipement en matériel informatique puis s'est étendu aux inégalités d'accès à l'Internet, et plus récemment aux inégalités face aux réseaux haut débit. Il désigne au sens large les inégalités économiques et sociales générées par les *TIC*.

Les discours sur la *fracture numérique* étaient à l'origine limités aux pays de l'OCDE mais aujourd'hui il concerne l'ensemble des pays, ce qui amène à l'apparition d'une nouvelle dimension aux inégalités internationales en matière de *développement* économique. Dès le début des années 90, le débat mené aux Etats-Unis porte sur la non accession de certaines catégories sociales aux *TIC*.⁹

Selon Jean-Pierre LEVET, ce sur quoi l'on voudrait attirer l'attention ici est lié à des éléments de réflexion humaniste appliquée aux TIC. Le rapport préliminaire et les discussions les ont mis clairement en valeur. On retrouvera dans leur contenu et leurs contours des thèmes dont l'importance a plusieurs fois été montrée aux

⁸ Astrid Stumpf mardi 22 août 2006 : Droit du Multimédia et des Sciences de l'Information

⁹ Methamem R. et M'Henni H., Le développement des TIC et la fracture numérique 2003
www.oboulo.com

lecteurs par différents auteurs sensibles à certains dangers créés par des applications mal orientées des TIC.

En fait, leur examen fera apparaître de manière constante une double nécessité, celle d'ouvrir à tous, dans les meilleures conditions possibles, la possibilité de tirer parti des TIC dans leur formation, pour leur épanouissement intellectuel, et celle préparant chacun à une utilisation intelligente de ces désormais indispensables outils des temps modernes.

C'est la seconde qui sera l'objet d'un examen attentif, la première étant admise par tous ceux qui savent apprécier le profit que l'on peut retirer des TIC et la supériorité qu'acquiert ceux qui les maîtrisent sur ceux qui n'ont aucun accès à elles.

On ne saurait définir correctement le contenu de cet enseignement préparatoire qu'après avoir décrit et analysé les dangers qui sont de nature à causer une pratique trop enthousiaste des TIC dans laquelle, devant l'immensité des possibilités offertes, l'irréflexion l'emporterait sur la sagesse et sur un rejet ferme et raisonné de la tentation de démesure incontrôlée.

Refuser de poser de manière absolue le principe de la complémentarité des TIC par rapport aux formes traditionnelles d'enseignement reviendrait à remettre en cause non pas une culture, mais la notion même de culture, inséparable d'une réflexion personnelle et d'une assimilation graduelle et profonde de connaissances authentiques, liées les unes aux autres non pas seulement dans les canaux d'information constitués plus ou moins artificiellement qui les ont diffusées, mais dans l'esprit même des apprenants.

L'apprenant qui a recours aux TIC n'a pas pour vocation de leur être soumis, mais bien plutôt de les dominer. Mais l'illusion de la facilité devient vite un mirage. On croit penser, alors que l'on subit l'influence trompeuse d'impressions tout aussi fugitives que les messages informatiques qui s'affichent sur les écrans.

Il convient donc de ne pas ignorer les limites de l'apport de l'outil, avant même de commencer à s'en servir. Si l'on n'a pas été préventivement mis en garde, on risque de se laisser griser par les apparences les plus superficielles, qui génèrent un sentiment de puissance. Or celle-ci n'est pas celle de l'homme maniant l'ordinateur, mais uniquement celle de sa machine et des compléments qu'il lui donne (logiciels, progiciels, cédéroms). Pour s'approprier cette capacité de l'outil, son utilisateur doit impérativement posséder, avec au moins un minimum de connaissances, les

fondements méthodologiques des disciplines auxquelles les TIC servent de support d'étude, dès lors nécessairement compris comme complémentaire et non pas comme fondamental.

On ne peut contester que les TIC, d'autre part, créent de nouveaux objets littéraires. On n'aborde pas, par exemple, la lecture électronique de l'œuvre intégrale informatisée d'un auteur comme celle d'un roman ou d'une pièce de théâtre. Le matériau n'est pas un livre électronique. C'est un objet électronique de culture, qui est différent d'un livre. De même que l'on apprend à lire une production littéraire véhiculée par le livre, de même on doit se former au maniement de ce qui est donné par le support informatique. Aborder, par exemple, hypertextes et hypermédias sans préparation ni réflexion revient à capter pour les graver dans la mémoire des notions superficielles que l'on n'a pas repensées, donc dont on n'a pas soi-même structuré la signification globale que l'on entend leur donner.

Tout cela ne signifie pas que les TIC ne sont pas de nature à permettre d'acquérir une véritable formation, c'est juste qu'il en faut beaucoup.

Cette dite formation correspond uniquement à l'acquisition d'une culture que les TIC véhiculent, et dont la vocation est de compléter, parfois de façon prodigieuse, celle dont on a acquis les bases par d'autres moyens. Les TIC ne deviennent réellement formatrices que si l'on est capable non pas de les recevoir, mais de les chercher activement et de manière critique les apports documentaires.

Il convient donc, pour tirer vraiment profit des TIC d'être préalablement en mesure d'accomplir une démarche de recherche bien construite, conduite intelligemment et sagement à un niveau de science particulier, qui peut être très simple aussi bien que très élevé. Comment pourrait-on la concevoir convenablement sans dominer l'outil que fournissent les TIC dans toutes ses composantes ?

Une conduite heuristique ne s'improvise pas. Elle repose sur des séries d'acquis préalables, étendus et stables. Chercher avec la machine a un sens, le faire sous son emprise n'en a pas, puisque celui qui devient alors un simple manipulateur des TIC ne parviendra à saisir ni la portée ni la hiérarchie de ses découvertes, dont la somme ne dépassera jamais le stade, dépourvu de tout intérêt réel, d'empilements de constatations stériles, relevant d'une érudition désordonnée. On confondra alors information et connaissance.

D'autres erreurs, tout aussi dommageables pour l'esprit, suivront, dont les ravages s'apparenteront, à ceux de la sophistique de la Grèce ancienne : l'opinion se

substituera à la vérité, l'impression fugitive à la recherche raisonnée, le ludique au sérieux, l'accumulation de convictions aux contours multiformes remplacera la fonction d'analyse discriminante de l'intelligence, le tri sélectif et orienté des données livrées aux apprenants fera oublier la réalité brute. Il y aura sans doute des conséquences encore pires : les arts trompeurs de la communication feront habilement passer cette dernière, considérée sous toutes les formes possibles, pour de l'information honnête et véridique.

Avec le pouvoir de l'image, les sophistes modernes disposent de moyens de torsion du vrai infiniment plus redoutables et plus subtils que leurs devanciers de l'Antiquité.

Ainsi la liberté des utilisateurs des TIC ne manquera-t-elle pas de se trouver gravement menacée, faute d'avoir été suffisamment éduquée.

Un affaiblissement de l'esprit critique et l'impossibilité d'une contestation dialectique de l'enseignement électronique, dont le déferlement s'impose sur l'écran et ne laisse pas de place à l'objection orale, dialoguée, disjonctive, ouvrira rapidement un vaste champ de manifestation à toutes les déformations possibles, volontaires ou non, de l'information.

Le simple choix de hyperliens, dont l'utilisateur ne contrôle évidemment pas la conception, risquera de se transformer en manipulation des cerveaux, mais bien d'autres procédés seront à la disposition de ceux qui voudront s'en servir pour imposer leur vision des choses.

Dans de telles conditions, il convient de s'interroger dès maintenant, car les évolutions sont particulièrement rapides, sur la meilleure façon de prendre toutes les précautions pour éviter, autant que possible, que de tels abus se produisent.

La proclamation, morale ou juridique, de principes déontologiques est insuffisante. Ils n'engageront, en effet, que ceux qui voudront bien les respecter. Aucune réglementation ne parviendra à protéger parfaitement les esprits incapables de percevoir par eux-mêmes les vrais dangers.

Quelles que soient sa qualité et la lucidité de ses promoteurs, elle ne constituera jamais un mode d'emploi intelligent des TIC adapté aux besoins de chacun. En admettant qu'elle parvienne à réprimer . et préventivement à réduire . les abus, elle ne supprimera pas les dangers inhérents à un usage mal conçu des TIC ou à une faiblesse excessive des esprits en face de leur extraordinaire puissance.

La bonne solution doit être cherchée ailleurs, plus précisément dans l'éducation des jeunes intelligences. Puisque la place des TIC dans la formation des hommes est appelée à prendre une place sans cesse croissante, une discipline nouvelle, extérieure à elles-mêmes, un organon de conception traditionnelle est à construire de manière urgente.

En adoptant cette idée, on parviendrait à relever le dernier défi majeur que posent actuellement les TIC, celui de la mondialisation réussie de la culture.

Que sera la mondialisation qui se construit sous nos yeux ? Sera-t-elle, pour tous, une véritable ouverture à l'ensemble des cultures du monde, de l'Orient et de l'Occident, ce qui correspondrait à l'hypothèse la plus humaniste ? Aura-t-elle, au contraire, pour conséquence un nivellement des cultures, autour de quelques thèmes superficiels évoluant au gré des modes ? En d'autres termes, la construira-t-on comme un nivellement ou comme un appauvrissement universels ?

Si l'on veut oeuvrer pour l'ambition la plus haute, qui est, grâce aux perspectives qu'ouvrent les TIC, à la portée de l'humanité, il faut aussi que l'on donne aux jeunes Européens les moyens de savoir qui ils sont et d'où ils viennent, ce que sont leur patrimoine culturel commun et leur civilisation.

Sans cela, ignorant tout ou presque d'eux-mêmes et de leurs racines, ils n'auront pas véritablement envie de découvrir les autres, c'est-à-dire d'acquérir une culture à l'échelle de la planète entière, ou bien encore ils aspireront à un syncrétisme dévastateur, qui les détournera d'une saine appréhension de la complémentarité des héritages culturels de l'humanité.

Pourquoi, dans ces conditions, la philologie classique, rénovée, modernisée, adaptée au monde d'aujourd'hui et complétée par la techno philologie ne deviendrait-elle pas l'interface, dont le monde a besoin, entre le passé et l'avenir, non pas pour imposer à celui-ci un retour vers celui-là, mais pour lui donner une impulsion de progrès, universellement humaniste, sans laquelle toute civilisation mondialisée se construirait, il n'y a aucun risque à prendre le pari, pour le malheur de tous, au détriment de la liberté et de la culture de chacun.

Au-delà d'une rénovation des études classiques et de la constitution d'un outil intelligent permettant à tous de parvenir à une nécessaire maîtrise des TIC, il y a, semble-t-il, un véritable et capital enjeu non pas d'école et de société, mais de civilisation.

Tout cela indique très clairement ce que devrait être une grande partie de la formation initiale et continue des enseignants appelés à utiliser les TIC, le reste relevant bien évidemment de la spécificité des divers champs disciplinaires.¹⁰

Pour *Adel Ben youssef*, notre démarche permet d'identifier dans la littérature quatre dimensions de la fracture numérique. La première est centrée sur les inégalités économiques et sociales liées à l'accès aux équipements et aux infrastructures (fracture de premier degré). La deuxième attribue les fractures numériques aux usages liés aux TIC. Les inégalités se manifestent avec les usages qui sont faits par les individus et par les groupes sociaux. La troisième concerne l'efficacité des usages. En d'autres termes, pour des taux d'équipement identiques, certaines nations, certains individus, augmentent leurs performances plus rapidement que d'autres. Le quatrième type de littérature, développant une thèse qui nous intéresse plus particulièrement, renvoie aux modalités d'apprentissage dans une économie fondée sur la connaissance. Dès lors que l'information et les connaissances deviennent abondantes, les TIC pourraient être à l'origine de nombreuses inégalités liées aux modifications des processus d'apprentissage et, par conséquent, aux performances associées.

Une discussion portant sur les hypothèses implicites de chaque type de littérature permettra de mieux saisir la robustesse des résultats obtenus et les orientations futures du programme de recherche.

La diffusion des nouvelles technologies de l'information et de la communication, dont l'internet et la téléphonie mobile, a suivi un rythme rapide dans la dernière décennie à la fois dans les pays industrialisés et dans les pays en développement. Ces évolutions, sans précédent dans l'histoire des technologies, ont fait craindre que les non - équipés (par choix ou par contrainte) risquent une marginalisation croissante d'un point de vue économique et social. Ainsi, un clivage séparerait les connectés des non connectés. Les individus qui disposent des TIC peuvent alors bénéficier d'une meilleure information et surtout des externalités positives associées. En revanche, les non - équipés admettent une information moins riche et ne bénéficient pas des externalités liées aux TIC. Les connectés se

¹⁰ Jean-Pierre LEVET : « TIC et Humanisme à l'orée du XXIe siècle. Réflexions sur les exigences technophilologiques », *Revue Française de Géographie*, 8, 1999, pages 155 à 166

trouveront ainsi inclus dans des réseaux relationnels, de savoirs, de connaissances, de formation alors que ceux qui ne le sont pas risquent d'en être exclus.

Les thèses des fractures d'accès reposent sur trois hypothèses implicites qui nécessitent d'être discutées du point de vue de leur pertinence :

- Les TIC sont des technologies génériques.

Une des hypothèses les plus largement acceptées dans la littérature est que les TIC sont des technologies génériques, c'est-à-dire qu'elles peuvent être employées par tous et partout.

- Les TIC provoquent des inégalités et non des retards de diffusion. L'évolution technologique ne permet pas de combler ces écarts.

- Les TIC sont des technologies efficaces.

La deuxième version des fractures numériques concerne davantage les inégalités dans les usages des TIC que celles portant sur les inégalités de connexion. Dans ce cadre, l'accent est mis sur la manière dont les acteurs économiques et sociaux s'approprient et utilisent les TIC pour satisfaire des besoins différents.

La thèse des fractures numériques liées aux usages renvoie au moins à trois types d'hypothèses implicites :

- La dynamique des usages liés aux TIC renforce la culture (trajectoire) dominante.

- Les TIC ont une portée universelle et permettent de dépasser les contraintes locales.

- La dynamique d'usage est essentiellement tirée par le marché.

Mais le rôle de la puissance publique ne peut être pour autant sous-estimé. L'État peut, en effet, chercher à initier une dynamique d'usage en montrant l'exemple, la e-gouvernance et la e-administration, mais également en utilisant les canaux incitatifs classiques (subventions, facilités de paiement, crédits...). Elle peut également être initiée par une dynamique collaborative et coopérative dépassant la dimension marchande. Des modèles alternatifs d'usages des TIC fondés sur le don et sur la réciprocité sont également les moteurs de nouveaux usages sur l'internet.

La troisième famille de fractures numériques met l'accent sur les performances associées aux TIC. Il s'agit de comprendre comment l'adoption et l'usage des nouveaux biens et services technologiques permettent de modifier les performances des individus et des territoires.

Le premier, au niveau des individus, concerne la montée des inégalités de salaires entre travailleurs qualifiés et peu qualifiés..

Cette thèse repose sur un ensemble d'hypothèses implicites qu'il convient de discuter. Deux d'entre elles nécessitent d'être discutées ici.

. Les écarts de performances dépendent du volume des *inputs* en TIC dans une économie donnée.

. La dynamique entre adoption, usage et performance des TIC est implicite tant au niveau individuel qu'au niveau collectif.

La thèse des fractures numériques liées aux modalités d'apprentissage repose également sur trois types d'hypothèses implicites qu'il convient de discuter :

- Les TIC sont supposées être des technologies immatures et complexes dont l'usage nécessiterait des compétences particulières.

- La fracture numérique est la conséquence du comportement des primo adoptants.

- La fracture numérique est la conséquence de l'organisation des individus en communautés virtuelles.

La diversité des fractures numériques est dictée par des taux de diffusion des TIC différents et des aptitudes des agents économiques différentes. Les quatre versions de la fracture numérique sont fondées sur des conceptions différentes des TIC. Tantôt, elles sont considérées comme des technologies génériques qui peuvent être diffusées partout et pour tous. Tantôt, elles sont considérées comme des technologies biaisées nécessitant des connaissances tacites et ne peuvent être utilisables par toute la population, profitant ainsi davantage aux individus les plus formés.

D'autres fois, elles peuvent aussi être perçues comme des biens publics (sous l'angle des infrastructures) nécessitant des financements importants et impliquant une diversité des situations en fonction des revenus des régions. Enfin, elles sont envisagées comme des technologies immatures, évolutives et complexes.

De l'examen des diverses versions de la fracture numérique, il nous semble que toute tentative de traiter statistiquement la fracture numérique nécessite de bâtir des indicateurs permettant de tenir compte de l'ensemble des dimensions soulignées. La littérature empirique, sur le sujet, a toujours focalisé son attention sur une ou deux

dimensions au plus, de sorte qu'une réflexion globale semble être, pour le moment, exclue.¹¹

CHAPITRE 2 : LE CADRE METHODOLOGIQUE

SECTION 1 : LE CADRE DE L'ETUDE

A. CADRE GEOGRAPHIQUE

Ziguinchor est une ville du sud du Sénégal, La ville a été fondée en 1645 par les Portugais avant d'être vendue à la France le 22 avril 1888 qui en fit un important comptoir commercial. Elle devint prospère, entre autres raisons, grâce au commerce de l'arachide.

La ville de Ziguinchor se situe au bord de la Casamance (le fleuve) à environ 70 km de l'océan Atlantique. Elle est reliée par route, par bateau et par avion à Dakar, la capitale, distante de 454 km. Jusqu'aux années 1980, pour traverser la Casamance vers le nord, il y avait un bac. Depuis, un pont a été construit au-dessus du fleuve, à l'est de la ville le pont Emile BADIANE. En 2007, selon les estimations officielles ANSD, la ville compterait 158 370 personnes.

La Cathédrale Saint-Antoine de Padoue, la Gouvernance de Ziguinchor, le bâtiment abritant le Conseil régional de Ziguinchor, la Grande Mosquée de Santhiaba et le cimetière mixte (musulman et chrétien) figurent sur la liste des Monuments historiques classés.

Escale est le quartier historique de Ziguinchor. La quasi-totalité des bâtiments coloniaux y ont été construits. Ils servent aujourd'hui souvent de bâtiments officiels (l'ancien palais du gouverneur est devenu la mairie). La rue Javelier constitue la plus grande rue commerciale de la ville, allant du port au rond point Jean Paul II entièrement rénové par les nouvelles autorités municipales qui ont affirmées leur volonté de mettre Ziguinchor en chantier et en faire une ville bien reconstruite.

Le premier point d'accès Internet RTC (Réseau Téléphonique Commuté) dans la commune de Ziguinchor a été inauguré en 1996 à Sud Informatique en présence du Gouverneur de la Région. Il fallait payer 3000 F pour une heure de connexion. Pendant deux ans il n'y avait que ce seul point d'accès avec deux ordinateurs pour toute la région naturelle de la Casamance. A l'époque Ziguinchor était la deuxième

¹¹ *Adel Ben youssef* : les quatre dimensions de la fracture numérique

ville du Sénégal après Dakar à se connecter à Internet. Ensuite en 1998 Alliance Services est arrivé et est devenu en plus le premier distributeur agréé Internet de la Sonatel dans la région Ziguinchor/Kolda. Il faut dire qu'à l'époque pour souscrire à Internet et payer sa facture il faut aller jusqu'à Dakar et c'est grâce à cette représentation que les populations ont été dispensées de ces voyages. C'est en 2002 avec le RNIS (Réseau Numérique à Intégration de Services) que enfin tout pouvait se faire sur place à l'agence de la Sonatel.

En 2004 la Commune comptait plus de 300 télécentres privés et beaucoup se sont transformés en cybercentres avec l'arrivée du haut débit ADSL (Asymmetric Digital Subscriber Line). Ce qui a permis aussi aux entreprises publiques et privées de se connecter à Internet. Mais les coûts d'accès étaient toujours élevés pour la grande masse des populations défavorisées. Aujourd'hui, l'offre de services dans le domaine des TIC est encore développée avec la présence des trois principaux opérateurs (SONATEL, SENTEL et SUDATEL) dans la région de Ziguinchor.

B. CADRE REGLEMENTAIRE

En ce début du XXI^e siècle, force est de constater que la communication est un enjeu majeur à l'heure de la numérisation des échanges entre les peuples et les nations de la planète. En effet, le mariage de l'informatique, de l'audiovisuel et des télécommunications a entraîné une révolution informationnelle, en même temps qu'une globalisation de notre société désormais obligée de fonctionner à l'universel.

Cet environnement a influencé l'adoption d'un nouveau dispositif juridique de la Loi n° 2001-15 du 27 décembre 2001 portant code des télécommunications. Le code définit le cadre juridique régissant le nouveau paysage du secteur des télécommunications, notamment celui des réseaux des télécommunications qui pourront être exploités par des personnes morales privées, détentrices d'une licence qui sera accordée par décret, sachant que l'Etat fixe les orientations générales du secteur des télécommunications, et l'autorité gouvernementale compétente veille à leur respect et à leur application

SECTION 2 : LA DELIMITATION DU SUJET

L'étude sera centrée sur Internet dans sa dimension globale avec comme seul leitmotiv la connexion à Internet à partir d'un ordinateur, d'un téléphone mobile ou d'un fixe.

La Commune de Ziguinchor est choisie, comme champ de l'étude, précisément les quartiers où habitent les populations défavorisées, pour qui encore Internet est un rêve qui ne se réalisera que pour les riches.

La Commune de Ziguinchor est un carrefour qui a de réelles opportunités culturelles et économiques qu'elle partage avec la Gambie et la Guinée Bissao où vivent des parents, des amis et des partenaires qui fréquentent la Commune en permanence. Il faut signaler aussi que les coûts de communication au Sénégal sont largement accessibles comparés aux pays limitrophes.

SECTION 3 : LES TECHNIQUES D'INVESTIGATION

a) La recherche documentaire

Internet est sans aucun doute une source illimitée d'informations. Internet a permis d'avoir une foule d'informations des ministères et institutions sur les TIC et la pauvreté.

Hormis Internet, on a pu également faire plusieurs descentes pour se documenter auprès des professionnels privés, collectivités locales, organisations de la société civile, populations et associations.

b) Les outils de collecte de données

Pour recueillir les besoins des publics cibles et évaluer les opportunités des TIC, un questionnaire a été élaboré et administré. Ce questionnaire a permis d'identifier le cadre de vie des publics, leurs besoins en matière de TIC, leur niveau de connaissance des outils et leurs appréciations. Il a permis de recueillir les données à soumettre à l'analyse.

Le questionnaire a été administré pour mieux cadrer l'étude. Il se articule autour des thèmes suivants :

L'Identité qui avait pour but de connaître les publics cibles. Cette connaissance portait sur le sexe, l'âge, le niveau de vie, le niveau d'éducation, l'appartenance à une association, etc. Ce volet a permis en effet de catégoriser, classifier la population enquêtée. Il a eu sa place dans le questionnaire car les besoins ne sont toujours pas les mêmes selon que l'on soit salarié ou non.

L'accès aux TIC qui avait pour but de connaître le niveau d'équipement des populations enquêtées et également d'identifier les lieux d'accès à Internet, la fréquence et les difficultés rencontrées. Ce volet a permis d'avoir des informations

sur les lieux d'accès à Internet les plus utilisés, les pourcentages de populations détenant un ordinateur et également une connexion Internet à la maison. Il a permis également de connaître leurs difficultés d'utilisation des dits outils.

Usages des TIC et Opportunités pour le développement ce thème qui avait pour but de connaître les usages que font les populations des TIC, leurs besoins et également leurs avis et opinions sur l'impact des TIC sur le développement. Ce volet a permis de connaître les différents usages que font les populations enquêtées des TIC et d'identifier leur niveau de connaissance des opportunités offertes par les TIC.

Ce questionnaire a été administré par un entretien direct pour obtenir les informations des bénéficiaires. Malgré quelques difficultés, nous avons réussi à recueillir les besoins du public cible et le dépouillement du questionnaire a donné les résultats ci-dessous.

c) La collecte et analyse des données

La collecte des données s'est faite par une descente de terrain, au contact des populations. Le déroulement de l'enquête s'est fait à l'aide du questionnaire.

Ces informations ont ensuite été saisies via un formulaire construit sur SPHINX pour procéder à des analyses par tableaux.

Etant acteur de ce secteur d'activité depuis 1995, nous avons aussi mis à contribution notre expérience du métier.

d) Laboration du rapport de recherche

Les résultats obtenus de la recherche documentaire et des enquêtes ont permis d'établir le présent mémoire. Ces informations ont servi à mettre en évidence l'état des lieux des TIC, le rôle des collectivités locales et la société civile dans la vulgarisation des TIC et le développement local, les activités à développer pour aller plus loin dans la réduction de la fracture numérique et la lutte contre la pauvreté..

SECTION 4 : L'ÉCHANTILLONNAGE

L'échantillonnage a permis de constituer un groupe représentatif de la population appelé échantillon, qui correspond aux éléments identifiés comme spécialement concernés et spécifiquement susceptibles de fournir des informations nécessaires à la réponse aux questions soulevées par la formulation du problème. Il s'agit d'un groupe de 100 prospects, pris au hasard, et sans caractéristiques

particulières, cela tendant à une plus grande crédibilité des données de l'enquête et qui représente en miniature l'ensemble la plus vaste de la population de la Commune de Ziguinchor.

SECTION 5 : DIFFICULTES RENCONTREES

La principale difficulté rencontrée lors de ce travail a été de collecter les réponses des enquêtes dans les quartiers. Dans le cadre de l'étude nous avons eu à faire face à plusieurs contraintes dans l'administration du questionnaire dont :

Certaines personnes ont eu des problèmes de compréhension des termes spécifiques aux TIC, il a fallu faire introduire des séances d'explications lors de l'administration du questionnaire. Malgré ces précautions, certaines personnes ont été confrontées à la compréhension de certaines parties du questionnaire. Les intellectuels ont été plus réceptifs et ont formulé même des propositions et solutions pertinentes. Plusieurs personnes ont souhaité remplir le questionnaire, alors qu'un quota bien défini a été arrêté.

DEUXIEME PARTIE : CADRE ORGANISATIONNEL ET CONCEPTUEL

CHAPITRE 1 : PRESENTATION GENERALE DES TICS AU SENEGAL

SECTION 1 : EVOLUTION DES TIC AU SENEGAL

Les TIC peuvent être un catalyseur pour le développement des pays pauvres comme le Sénégal. Vu les retombées de leur utilisation dans les pays riches, il est certain que le Sénégal peut s'en sortir grâce à ces technologies. C'est dans les années 90 que les premières connexions à Internet apparaissent au Sénégal. Il a connu depuis lors une fulgurante avancée, d'abord lentement puis plus rapidement.

En mars 1996, le pays est enfin en ligne. L'opérateur national offre des solutions globales de télécommunications dans les domaines du fixe, du mobile, de l'Internet, de la télévision et des données au service des particuliers et des entreprises. Premier fournisseur d'accès grand public, Telecom - Plus devient aujourd'hui Sonatel Multimédia), avec comme premier client la Présidence de la République du Sénégal. Tigo étant un opérateur mobile, le monopole de la Sonatel sur la fourniture de l'Internet au Sénégal se prolonge jusqu'en 2007.

En 2009 le troisième opérateur global, SUDATEL, met sur le marché une connexion haut débit mobile et fixe avec sa marque Espresso. Ce qui constitue enfin

une révolution des connexions Internet au Sénégal car avec les trois opérateurs mobiles (orange, tigo et expresso) leurs clients peuvent aussi se connecter à Internet via leur téléphone mobile.

SECTION 2 : LES TIC DANS LA COMMUNE DE ZIGUINCHOR

L'histoire nous montre que l'infrastructure de communication est déterminante dans le développement économique d'un pays ou d'une région. De plus en plus, les courriers s'échangent électroniquement, les forums et groupes de discussions s'organisent via Internet, l'enseignement et la formation sont possibles à distance, l'archivage et la diffusion de ressources documentaires se font à travers le réseau Internet, les ONG et associations présentent leurs activités, échanges des expériences, nouent des partenariats ou encore, les entreprises achètent ou vendent des produits. Ce qui a donné naissance à diverses catégories d'utilisateurs. On peut les regrouper essentiellement en cybertélécentres et centre de formations.

A. LES CYBERTELECENTRES

La Commune de Ziguinchor a connu il y a quelques années un foisonnement des cybertélécentres privés qu'on trouvait à presque tous les coins de rue du centre ville et même dans tous les quartiers.

Cela a fortement contribué à la promotion des TIC et permis de créer quelques emplois familiaux. Ces espaces d'accès à Internet offrent un service de proximité aux populations, à des coûts élevés.

Les services offerts par les cybertélécentres sont principalement la navigation sur Internet, la messagerie et la téléphonie. Des services de photocopie, de secrétariat et de recharge sont aussi proposés. Certains cybertélécentres offrent également des services de formation à la bureautique et à l'initiation à Internet.

Les usagers des cybertélécentres sont également accompagnés (quand ils le demandent) par les animateurs du centre qui ne sont pas toujours disposés à offrir ce genre de service qui ne rapporte rien financièrement.

Comparativement aux EPN (Espaces publics numériques) en France¹² qui ont pour missions non seulement d'offrir l'accès à Internet mais aussi d'accompagner, d'initier, de former aux TIC avec un caractère social qui prime sur la recherche de bénéfices, les cybertélécentres au Sénégal fonctionnent comme des entreprises à

¹² www.memoireonline.com

caractère économique. Cet état de fait est tout à fait normal car en France, les EPN sont gérés par les collectivités locales et reçoivent des subventions alors que les cybercentres sénégalais sont initiés et gérés par des privés qui se doivent de rentabiliser l'espace, non seulement pour assurer la pérennité du lieu (régler les factures, payer le personnel, assurer la maintenance des équipements, etc.) et aussi pour se faire du bénéfice. Il est à noter que les cybercentres sont globalement les seuls lieux d'accès à Internet pour le grand public. Malgré leur statut à but lucratif, ils contribuaient efficacement à la promotion des TIC dans sa dimension « lieux d'accès à Internet » principalement.

Les cybercentres de la Commune de Ziguinchor ont connu leurs paroxysmes de 2004 à 2008 avec l'usage d'Internet par les élèves, étudiants, jeunes femmes et certains jeunes hommes pour entre autres la recherche de conjoints étrangers. Voir une femme dans un cybercafé c'est conclure sans doute qu'elle est à la recherche d'un conjoint « Blanc ». Il est vrai que les femmes ont été, pendant une période, les clientes privilégiées des cybercentres car pouvant passer des heures et ce, chaque jour, sur Internet pour "tchatter" avec leurs correspondants. On constate qu'il y a même certaines qui ne connaissent aucun autre usage de l'Internet que la recherche de conjoint. Plusieurs mariages ont été conclus grâce à ce canal qu'est Internet.

De plus en plus, les jeunes filles voient en Internet le moyen d'échapper à la pauvreté (ce qui est vrai en général) en ce qu'il s'agit de l'une des principales manières de trouver un mari blanc. Avec la médiatisation du phénomène, qui a généralement pour conséquence la prostitution de ces jeunes filles dans les pays du Nord, il commence à régresser mais persiste toujours. Il faut dire que ça ne fait pas la joie des cybercentres qui se retrouvent avec une clientèle réduite. Beaucoup de cybercentres fonctionnent avec un statut d'association ou de GIE (Groupement d'Intérêts Economiques) mais dans le seul but d'échapper à la fiscalité.

Aujourd'hui l'irrégularité de certains (fermetures incessantes) démontre le statut précaire dans lequel ils vivent ou encore de la non rentabilité de l'activité. La plupart des gérants se plaignent de la faiblesse des bénéfices accusant la multiplicité des points d'accès, la concurrence qui oblige à réduire les coûts d'accès. Bien que la réduction de ces coûts donne un certain avantage aux usagers, les cybercentres quant à eux ne sont pas satisfaits à cause des coûts d'abonnement des opérateurs qui restent élevés et aussi les impôts. Néanmoins la ville de Ziguinchor compte

encore quelques cybertélécentres privés qui survivent à la crise. Les établissements publics aussi continuent à offrir des services Internet à un segment de la population.

Le succès extraordinaire de ces cybertélécentres privés est une source importante de enseignements dont l'exploitation pourrait être utile dans la stratégie de dislocation des services. Les cybertélécentres ont permis de créer plus de 10 000 emplois entre 1992 et 1998 et sont très largement disponibles en milieu défavorisé.¹³

Mais, depuis 2005, le développement fulgurant du mobile et l'agressivité de la politique commerciale de la Sonatel, Sentel et aujourd'hui Sudatel ont entraîné la fermeture de nombreux cybertélécentres. Cette situation a été créée par le lancement de nouveaux produits avec l'acquisition de la puce à 1000 FCFA (avec 1000 FCFA de crédit), le seddo et izi (on peut recharger avec 100 FCFA de crédit pour passer un appel ou sms et un client peut transférer du crédit à un autre client gratuitement avec expresso).

Près de 130 télécentres cessent leurs activités tous les 30 jours et environ 3000 emplois sont perdus par an au Sénégal selon l'ARTP.

B. CENTRES DE FORMATION

L'Université de Ziguinchor dispose d'un pylône d'accès sans fil à Internet, grâce à la Commune de Ziguinchor, sur un rayon de 500 mètres depuis Juillet 2009.

Ce qui résulte de la volonté du Maire de Ziguinchor de démocratiser Internet non seulement dans l'espace universitaire mais aussi dans le village de Diabir et environnement.

L'Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest (UCAO) et l'Institut Supérieur de Management (ISM) dispose aussi de salle de connexion Internet réservé seulement à leurs étudiants. Le lycée Djignabo comme presque tous les collèges de la commune dispose d'une salle de connexion Internet pour seulement leurs élèves. Il faut aussi noter que certaines salles de ces collèges souffrent de l'entretien des locaux et des machines. Le centre de formation professionnelle de l'Agence des Musulmans d'Afrique AMA est la doyenne des ONG à offrir une formation en informatique et Internet depuis 1999. On notera aussi que certains centres de formation en coiffure dispose de salle informatique. Le CDEPS de Ziguinchor dispose aussi d'un espace jeunes de connexion à Internet.

¹³ ARTP Agence de Régulation des Télécommunications et des Postes

SECTION 3 : LES OPERATEURS DES TELECOMMUNICATIONS

L'ouverture du secteur des Télécommunications à la compétition opérée par l'Etat, a profondément restructuré le marché. Cette évolution a eu une incidence tant dans l'offre des services, les coûts des services que la dynamique du marché. Aujourd'hui, trois opérateurs majeurs se partagent les millions de abonnés que compte le pays : SONATEL, opérateur traditionnel global (orange), SENTEL, opérateur mobile (tigo) et SUDATEL, opérateur global (expresso) sont devenus les voix et les oreilles des consommateurs parce qu'ils peuvent innover leurs offres pour un marché de plus en plus exigeant en termes de qualité de services et de services après vente.

I. LA SONATEL

Le groupe Sonatel offre des solutions globales de télécommunications dans les domaines du fixe, du mobile (GSM), de l'internet, de la télévision et des données au service des particuliers et des entreprises. Leader au Sénégal, la Sonatel est l'opérateur global et sous-régional de référence (Mali, Guinée et Guinée Bissao).

En novembre 2006 le groupe Sonatel a adopté la marque commerciale Orange après Alizé en 1996. Son objectif est de faire vivre à ses consommateurs les meilleures opportunités de la convergence entre les technologies du mobile, de l'internet et de la télévision à travers une marque unique et conviviale.

Opérateur historique des télécommunications au Sénégal, créé en 1985 par la fusion de l'Office des Postes et Télécommunications et de Télésénégal, le groupe Sonatel est devenu une Société Anonyme en 1997 (avec 10 millions d'actions) en se joignant à un partenaire stratégique, France Telecom, qui possède 42,33% de son capital, contre 27,67% pour l'Etat du Sénégal, 20% pour les Institutionnels et grand public et 10% pour les Salariés et anciens salariés.

Parallèlement, les investissements du groupe Sonatel ont aussi connu une croissance et ont atteint 110 milliards de Fcfa en 2006. Ces investissements contribuent à rendre le réseau plus performant et plus à même de procurer aux clients la satisfaction qu'ils attendent en terme de qualité de service.

	2002	2003	2004	2005	2006
Chiffre d'Affaires	162,94 milliards	195,621 milliards	252,263 milliards	319,680 milliards	398,655 milliards
Bénéfice net	46,48 milliards	56,14 milliards	76,3 milliards	116,396 milliards	146,617 milliards

Investissements	75,7 milliards	49,90 milliards	56,93 milliards	82,570 milliards	110,874 milliards
Parc de lignes fixes	27 128 abonnés	228 844 abonnés	244 948 abonnés	266 612 abonnés	282 573 abonnés
Parc de lignes mobiles	455 645 abonnés	575 917 abonnés	781 430 abonnés	1 050 192 abonnés	2 086 914 abonnés
Effectif permanent	1 586 agents	1 673 agents	1 411 agents	1 955 agents	2 094 agents

Source : www.sonatel.com

La Fondation Sonatel traduit en acte la politique de mécénat de Sonatel, depuis sa création en 2002. Les actions de la Fondation sont réparties dans trois axes d'intervention : Santé, Éducation et Culture.

II. LA SENTEL

SENTEL S.A est le second opérateur mobile au Sénégal. SENTEL est une filiale du groupe Millicom International Cellular (MIC). MIC est un des leaders mondiaux de la téléphonie cellulaire et fait partie du même groupe que Télé 2 en Europe. Il opère en Asie, Amérique Latine et Afrique. Sur le continent Africain, MIC est présent au Sénégal en Tanzanie, au Ghana, en RDC, en Sierra Leone, au Tchad et en Ile Maurice.

La SENTEL, avec la marque Hello, a démarré ses activités officiellement le 16 Avril 1999. Utilisant la technologie numérique GSM 900/1800, SENTEL a ainsi placé la téléphonie mobile à la portée de tous, aussi bien à Dakar qu'à l'intérieur du pays, avec une qualité exceptionnelle « in door », « out door » et « in car ».

Depuis le 8 novembre 2005, SENTEL a changé sa marque commerciale. Ce passage répond à une dynamique du groupe Millicom d'innover en regroupant toutes ses marques sous une même entité : Tigo tout en accompagnant son lancement par des offres technologiques et tarifaires appropriées.

Avec Tigo, la téléphonie cellulaire au Sénégal passe à la vitesse supérieure. Tigo est le premier opérateur sénégalais à proposer le GPRS (Général Paquet Radio Service). Cette nouvelle génération de mobile qui utilise une transmission 15 fois supérieure à la norme GSM permet aux abonnés de SENTEL d'envoyer et de recevoir des images, des sons, de la vidéo et des données en temps réel et de se connecter depuis leur cellulaire sur le Web.

Tigo facture à la seconde : une formule qui permet de ne payer que la durée exacte de sa communication.

Conscient de la nécessité d'étendre son réseau aux milieux défavorisés, de fiabiliser et d'améliorer sa couverture face à l'augmentation exponentielle de ses abonnés; SENTEL a engagé 15 milliards de francs d'investissement en 2006. Aujourd'hui avec Tigo et ses services à valeur ajoutée, GPRS, facturation à la seconde, partage de crédit, la téléphonie cellulaire au Sénégal entre dans une nouvelle génération

En créant la Fondation Tigo, le groupe Millicom International Cellular et Sentel Gsm, affiche une volonté d'être un acteur de développement non seulement en tant qu'opérateur économique majeur mais également en tant qu'entreprise citoyenne et responsable. La Fondation sera une vitrine majeure pour l'expression de la Responsabilité Sociale de l'entreprise vis-à-vis des différentes communautés avec lesquelles elle interagit.

Source : www.tigo.sn

III. LA SUDATEL

Actif depuis 1994, et faisant dans le fixe, le mobile et l'internet, Sudatel, à travers ses différentes filiales, sert approximativement 56% de la demande d'accès à Internet au Soudan. On évalue à environ 3 millions, le nombre d'utilisateurs de la toile au Soudan. Après la privatisation de Sudatel, l'Etat soudanais a cédé ses parts et ne détient plus que 21 % aujourd'hui.

Par ailleurs, le capital de Sudatel compte plusieurs investisseurs stratégiques identifiables, parmi lesquels se trouve Etisalat, l'opérateur historique des Emirats Arabes Unis (4,6 %), Talai Al Khouri Investisseur émirati (4%), Q-Tel Opérateur télécom du Qatar 3,5 %, The Arab Company (3,2 %). Sudatel représente 60 % du volume de trading à la Bourse de Khartoum. Elle est cotée aussi à Bahreïn (depuis le 6 novembre 2000) et à Abu Dhabi (depuis mars 2003).

Au Sénégal, la troisième licence adjugée à Sudatel est une licence globale de télécommunication à un montant de 200 millions de dollars, soit 100 milliards de francs Cfa en septembre 2007, face aux offres de Celtel, 105 millions de dollars, et Bintel, 152 millions de dollars. En plus de la téléphonie mobile et de la téléphonie fixe, Sudatel sera un fournisseur d'accès à Internet. En dehors des emplois qu'elle va créer, la société Sudatel va fournir des services de troisième génération dans le

domaine des télécommunications. Sudatel, qui va ouvrir 15 % de son capital aux privés nationaux, l'actionnariat restant étant détenu par des privés internationaux, principalement originaires des pays du Golfe.

Sudatel est engagé à investir au Sénégal pour un montant de 500 millions de dollars Us. Cet investissement devait s'étaler sur les quinze années à venir.

Sudatel a démarré ses activités depuis le 12 janvier 2009 sous le label commercial Espresso. L'arrivée de ce troisième opérateur sur le marché de la téléphonie mobile, qui comptait près de cinq millions d'abonnés en septembre 2008 selon l'ARTP, consacre enfin l'avènement d'une véritable concurrence dans ce secteur introduite au Sénégal en septembre 1996 avec un code des télécommunications qui limitait la concurrence à deux opérateurs jusqu'en décembre 2001 où un nouveau code des télécommunications a été adopté.

Les téléphones et les puces vendus d'Expresso sont des équipements CDMA 3G, la norme américaine de téléphonie mobile de deuxième et troisième génération. CDMA : Code Division Multiple Access (CDMA, Accès Multiple par répartition en Code en français) ou UMTS (Universal Mobile Telecommunication System) qui va remplacer complètement le GSM.

E-Express est la solution Internet haut débit sur une clé de l'opérateur 3G Espresso Sénégal. La clé E-Express (EV. DO) est rechargeable par crédit de communication. Espresso qui compte déjà 180000 abonnés en juillet 2009 et vient de mettre sur le marché sénégalais Yobalema son téléphone fixe sans fil, ce qui complète finalement ses offres globales et avec une option de connexion Internet. Ainsi expresso peut concurrencer orange et tigo sur tous les segments des produits de communication : fixe, mobile et internet.

Source : www.expressotelecom.com

CHAPITRE 2 : DEFINITION DES CONCEPTS

Le Sénégal, qui a souscrit à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), est entrain de mettre en oeuvre toutes les potentialités et opportunités offertes par les TIC pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion.

Le préalable incontournable à l'accréditation à la société de l'information est la mise à disposition de politiques de réglementation et des programmes stratégiques solides et fiables. Le Sénégal entend faire des Télécommunications et les TIC un moteur essentiel de sa stratégie de croissance accélérée.

Plusieurs initiatives nationales sont conduites dans le but d'apporter, à partir des télécommunications et TIC, une réponse nationale aux problèmes de développement et de lutte contre la pauvreté auxquels le pays fait face.

SECTION 1 : LE CONCEPT DE FRACTURE NUMERIQUE

Les analyses sur la fracture numérique ont donné lieu à la production de nombreuses données ; mais, insuffisamment définie sur le plan conceptuel, la notion demeure peu opérationnelle et incertaine quant aux effets des politiques inspirées de telle ou telle conception. La réduction de la fracture numérique, c'est-à-dire des inégalités liées à la diffusion des TIC, est souvent présentée comme l'un des aspects majeurs de l'économie numérique. Mais les diagnostics et les politiques divergent, les uns soulignant la nécessité de politiques publiques favorisant la diffusion des TIC, les autres assurant que le marché est l'instrument le plus efficace de cette diffusion.

I. LES ACTEURS DE REDUCTION DE LA FRACTURE NUMERIQUE

A. Le Ministère des TIC

Le ministère des Postes, des Télécommunications et des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, créé par le décret n° 2004-1380 du 2 novembre 2004 est chargé de préparer et de mettre en œuvre la politique arrêtée par le Chef de l'État dans les domaines des Postes, des Télécommunications et des Nouvelles technologies de l'Information et de la Communication. A ce titre, il est chargé :

- du suivi et de la coordination de la politique sectorielle définie par le Chef de l'État dans ces différents secteurs ;
- de l'élaboration des textes législatifs et réglementaires ;
- de la mise en œuvre d'une politique favorisant la promotion des NTIC,
- de la représentation de l'État auprès des organisations internationales

Depuis 2000, les mesures légales et institutionnelles suivantes ont été prises :

- Définition d'une stratégie nationale de développement des TIC,
- Adoption d'un nouveau Code des Télécommunications,
- Création de l'Agence de Régulation des Télécommunications (ART),
- Création de l'Agence de l'Informatique de l'État (ADIE)
- Création d'un ministère chargé de la promotion des Technologies, de l'Information et de la Communication

- Libéralisation totale du secteur des télécommunications

B. L'Agence de Informatique de l'Etat (ADIE)

L'Agence De Informatique de l'Etat (ADIE) est une structure administrative autonome, rattachée au Secrétariat Général de la Présidence de la République. L'ADIE a pour mission de mettre en %uvre la politique d'iformatisation définie par le Président de la République.

C. L'Agence de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP)

L'Agence de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP), a pour vocation de garantir l'exercice d'une concurrence saine et loyale, au bénéfice des consommateurs, des opérateurs du secteur et, en général, de l'économie globale.

D. Le Fonds de Solidarité Numérique (FSN)

Le Fonds de Solidarité Numérique est une initiative africaine sous l'égide du NEPAD. Depuis sa création, lors de la première phase du Sommet Mondial sur la Société de l'Information à Genève, en décembre 2003, par le Sénégal, les Villes de Genève, de Lyon et la Province de Turbin, le Fonds a été endossé par le Sommet de l'Union Africaine en juillet 2004.

Le 1er janvier 2005, la Ville de Genève, membre fondateur du Fonds, a adhéré au principe de Genève selon lequel les pouvoirs publics, voire des entreprises privées, s'engagent à inclure dans toutes sortes d'offres relatives à l'achat de matériels et de services informatiques une clause de solidarité numérique prévoyant que l'entreprise qui obtient le marché doit verser au fonds 1% du montant de transaction, prélevé sur sa marge bénéficiaire.

Le FSN repose sur l'engagement volontaire des parties prenantes .il est alimenté par les contributions volontaires de gouvernements, pouvoirs locaux, secteur privé, société civile et organisations internationales.

Un mécanisme de financement proposé est le versement sur les marchés obtenus par les fournisseurs de services TIC. Cela leur confère le droit d'utiliser le label SOLIDARITE NUMERIQUE.

E. La cellule SENECLIC

La cellule SENECLIC est une structure administrative de la Présidence de la République du Sénégal. Elle lutte contre la Fracture Numérique et l'Exclusion Sociale. Elle est sous l'autorité directe du Président de la République. Elle travaille aussi en collaboration avec le Fonds de Solidarité Numérique pour l'aider à atteindre ses objectifs.

La cellule SENECLIC est le fruit d'un partenariat entre la ville de Besançon, la société AXA Assurances France et l'Etat du Sénégal.

Ce partenariat a été établi à la suite d'une visite que le Président de la République, a effectué à Besançon au printemps 2005. A cette occasion, les autorités municipales lui ont fait visiter le Centre des Handicapés Au Travail (CHAT).

F. Le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD)

L'objectif du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique est de permettre à l'Afrique, dans les meilleurs délais, de bénéficier de conditions de développement similaires à celles en vigueur dans les pays développés, autrement dit de résorber les gaps fondamentaux dans les secteurs prioritaires suivants : Les Infrastructures, l'Éducation, la Santé, l'Agriculture, les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC), l'Énergie, l'Environnement et l'Accès de la production africaine aux marchés des pays développés.

Ces huit (8) secteurs prioritaires sont sous tendues par trois paramètres invariables sans lesquels les objectifs ci-dessus seront difficiles à atteindre :

1. La Bonne Gouvernance des affaires publiques et de l'Économie privée :
2. La Région comme espace de mise en œuvre des domaines prioritaires
3. Le secteur privé pour la couverture du besoin de financement.

Pour chacun de ces secteurs ainsi identifiés, l'objectif est de combler le plus rapidement possible la disparité qui nous sépare des pays développés de façon à mettre nos pays d'Afrique dans les mêmes conditions pour aborder la compétitivité internationale et nous insérer dans la globalisation.

En définitive, le NEPAD se présente comme une philosophie de la renaissance africaine, une stratégie visant à combler les gaps dans l'essentiel des secteurs prioritaires du développement et une prospective afin d'assurer aux générations futures de l'Afrique la stabilité, la prospérité et le développement durable.

Le Sénégal a été choisi parmi les 20 pays africains devant bénéficier de la phase pilote du projet « e-Écoles » du NEPAD. Les « e-Écoles » visent à accroître le

volume de la connaissance, basée sur des expériences réelles de la réalisation de la technologie de l'information et de la communication (TIC) dans les écoles à travers le continent africain. La phase pilote servira à annoncer le déroulement de l'initiative à plus large échelle des «e-Écoles», à recommander des modèles basés sur une expérience réelle. Elle se établira sur un total de cent (100) « e-Écoles » secondaires et mille (1000) «e-Écoles» primaires sur le continent.

G. Les Centres Multimédias Communautaires (CMC)

Conçus à la fin des années 90, les Centres Multimédias Communautaires participent des efforts de l'UNESCO pour réduire la fracture numérique et mettre les Technologies de l'information et de la Communication au service du développement des communautés marginalisées. L'originalité des CMC réside dans le fait qu'ils constituent une plate forme unique qui intègre la radio communautaire et un centre d'accès communautaire qui s'appelle télécentre, centre de ressources, cyberspace pour permettre aux communautés démunies de se familiariser avec les TIC et de les utiliser pour résoudre les problèmes auxquels elles sont confrontées

SECTION 2 : LE CONCEPT DE PAUVRETE

En dépit d'une bonne performance économique et d'une croissance soutenue au cours des dernières années, le niveau de vie des Sénégalais reste très bas.

Une production agricole insuffisante, la faible capacité de l'économie et l'insuffisance des ressources affectées aux services sociaux contribuent à aggraver la pauvreté. La majorité des pauvres vit en milieu défavorisé. Ce sont principalement des agriculteurs, des femmes et des jeunes qui survivent grâce aux cultures vivrières et à l'élevage ; celles-ci n'arrivent souvent pas à couvrir les besoins de leur famille.

Cet état de fait se explique par les difficultés liées à l'enclavement généralisé et à la dégradation des cultures, mais aussi par une répartition inégale des investissements publics.

En milieu défavorisé, les dépenses mensuelles des familles sont consacrées à l'alimentation ; rares sont celles qui peuvent assurer trois repas par jour.

L'accès aux soins de santé et à l'éducation est difficile, bien que certains ménages aient accès à l'eau potable. Les ménages des milieux défavorisés ont aussi moins accès aux revenus provenant des transferts des travailleurs émigrés et ont

plus de difficultés à obtenir des prêts, et avoir accès aux services de santé et aux intrants.

La pauvreté est mesurée ici, non pas par rapport à une norme ou seuil préétabli de revenu ou de dépenses, ou basé sur un critère de bien être quantifiable quelconque, mais plutôt à travers la perception que les populations ont, elles-mêmes, de leur propre situation socio-économique ou du niveau de vie de la grande majorité des habitants dans leur quartier ou leur village.

Il y a lieu de noter que le milieu défavorisé n'est pas une entité homogène et que dans son sein, la pauvreté perçue par les ménages n'est pas uniforme. Selon la Banque Mondiale, s'il y a des pays où la pauvreté commence à reculer, ce n'est pas le cas pour le Sénégal. Classé 156^e sur 177 pays, le Sénégal figure parmi les pays où l'indice de pauvreté dépasse 50% de la population.

Dans le rapport *Vaincre la pauvreté humaine* (2000) du PNUD, un encadré définit spécifiquement la « pauvreté extrême », la « pauvreté générale » et la « pauvreté humaine ». Ainsi, « une personne vit dans la pauvreté extrême si elle ne dispose pas des revenus nécessaires pour satisfaire ses besoins alimentaires essentiels . habituellement définis sur la base de besoins caloriques minimaux [5]. Une personne vit dans la pauvreté générale si elle ne dispose pas des revenus suffisants pour satisfaire ses besoins essentiels non alimentaires . tels que l'énergie et le logement . et alimentaires ». La « pauvreté humaine », quant à elle, est présentée comme la « absence des capacités humaines de base : analphabétisme, malnutrition, longévité réduite, mauvaise santé maternelle, maladie pouvant être évitée » [PNUD 2000a : 19].

Cette définition, bien que universellement admise, peut donner lieu à des controverses, quand on sait que la notion de pauvreté peut être ressentie de diverses manières selon le pays ou la culture.

La pauvreté peut être ressentie de plusieurs façons. On est pauvre au Sénégal :

- quand on a des difficultés de nourrir et de soigner les membres de son ménage
- quand on a pas de travail, de logement décent
- quand on ne peut pas aider ses parents et voisins
- quand on souffre physiquement ou mentalement d'une incapacité (travail / étude)
- quand on ne possède pas de biens

- quand on n'a pas de terre à cultiver
- quand on ne dispose pas de pirogue
- quand on ne jouit d'aucune considération au sein de sa communauté
- quand on ne peut pas assurer la scolarisation de ses enfants
- quand on ne sait ni lire ni écrire
- quand on n'est pas en sécurité

Il s'y ajoute la mendicité qui est un phénomène qui frappe durement au Sénégal. Les mendiants sont innombrables, de tous sexes et de tous âges. Des vieux lépreux aux pauvres enfants exploités par des adultes mal intentionnés.

Si aujourd'hui, la polio et la lèpre sont totalement vaincues au Sénégal, les pauvres gens qui ont contracté la maladie ou victimes de mines anti-personnelles, il y a des années, sont forcés, pour avoir un revenu et ne pas dépendre d'une famille parfois très pauvre, de mendier dans la rue. Le travail étant une denrée rare pour les valides, les handicapés ont hélas très rarement l'occasion de trouver un emploi. Dans la rue ou aux arrêts de cars rapides, le Sénégalais est donc sollicité. L'aumône étant un des cinq piliers de l'islam, le Sénégalais donne assez souvent une pièce de 25, 50 ou 100 CFA à ces handicapés. Il est à noter qu'ici encore, la mendicité des handicapés est très différente suivant les communautés ethniques. Vous verrez ainsi rarement un Casamançais (qu'il soit diola, balante, manjak ou mankagne) mendier dans la rue, et cela aussi bien pour des raisons de fierté que de religion et de tradition.

Si la condition féminine au Sénégal est enviable au regard de celle constatée dans d'autres pays d'Afrique musulmane comme le Mali, le Niger, le Nigeria, les femmes veuves ou divorcées, les mères sans mari, les filles mères, sont très souvent mises au banc de la société. La solidarité nationale n'a pas les moyens. Ces femmes sont réduites à la mendicité si leur âge et leur condition physique ne les poussent pas à la prostitution.

Il est quasiment impossible à une mère de famille célibataire de s'en sortir seule au Sénégal, pire avoir un enfant hors mariage conduit parfois les familles défavorisées, pour ne pas voir la honte tomber sur elles, à renvoyer la coupable loin du quartier et Dakar reste souvent la destination habituelle. La mendicité reste donc un des seuls recours et les villes sont pleines de ces femmes mendiante, souvent condamnées à vie à ce statut.

Véritable fléau national, le scandale des talibés a ému la communauté internationale depuis des années. Les talibés sont des gosses issus dans la plupart du temps de familles musulmanes miséreuses et placés par les parents chez un petit marabout qui en échange de leur pseudo instruction au Coran, du couvert et du logis sont censés recueillir laumône dans la rue quelques heures par semaine.

La réalité est toute autre. Certains marabouts accueillent plusieurs dizaines de gosses parfois de peine 4 ou 5 ans, les maltraitent, ne les soignent pas et les font mendier 7 jours sur 7, durant toute la journée, voire même la nuit. Le résultat est éloquent : les milliers de enfants en haillons, mal nourris, sales, pied-nus, souvent malades courent les rues à la recherche des quelques pièces d'argent qui leur permettront de ne pas se faire punir par leur tortionnaire en arrivant « à la maison ». Combien sont-ils ?

Les ONG évaluent leur nombre à plus de 150 000 à travers le pays. Ces pauvres enfants fournissent évidemment, dès l'adolescence, l'essentiel de la criminalité du pays. Comment en serait-il autrement quand arrivés à 15 ans, ils n'ont appris aucun métier, ne savent ni lire ni écrire (pas même l'arabe d'ailleurs) et ont rompu les liens qui les unissaient à leur famille ? Encore une fois, il est important de souligner le caractère forcément religieux du problème des talibés ainsi que son caractère régional. Les quelques rares talibés de Ziguinchor sont d'ailleurs issus de familles du Nord du Sénégal.

Aujourd'hui, avec le conflit qui continue de sévir dans la région Sud, les terres deviennent impraticables avec les poses de mines et personne n'ose s'aventurer en profondeur dans la forêt pour se donner aux travaux champêtres. Conséquence ? La pauvreté touche toutes les couches de la société en Casamance. Beaucoup de femmes à Ziguinchor vivent dans la pauvreté, et la plupart du temps, leurs époux ne travaillent pas.

A . LES STRATEGIES NATIONALES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

I. LA STRATEGIE DE CROISSANCE ACCELEREE (SCA)

La Stratégie de Croissance Accélérée permettra, de réduire, voir d'éradiquer la pauvreté. La SCA vient soutenir les efforts déjà entamés dans le cadre du DSRP en vue d'atteindre les OMD en 2015.

A cet effet, la SCA s'appuie sur la conduite de réformes portant sur les déterminants microéconomiques ou structurels de la compétitivité, c'est-à-dire les

facteurs qui ont un effet direct ou indirect sur la création et l'exploitation d'une entreprise, tout au long de la chaîne de valeur des produits pour lesquels le Sénégal dispose d'avantages comparatifs. Ces réformes sont articulées autour de la mise en place d'un environnement des affaires de classe internationale devant faire du Sénégal une destination attractive pour les investisseurs qui opèrent à l'échelle mondiale. La SCA est articulée autour de cinq groupes de grappes :

- ◆ Agriculture et Agro - Industries
- ◆ Produits de la mer et Aquaculture
- ◆ Tourisme, Industries culturelles et artisanat d'art
- ◆ Textile et Habillement
- ◆ TIC et Téléservices

II. LE DOCUMENT DE STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE

(DSRP)

Pour réduire la pauvreté de moitié à l'horizon 2015, l'État mettra en place de manière soutenue, une politique économique et sociale permettant de relever significativement ses performances socio-économiques et de placer le pays sur un sentier de développement humain durable.

La stratégie met l'accent sur la nécessité d'une mobilisation des décideurs politiques, des acteurs nationaux et des partenaires au développement pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion à travers l'établissement d'un lien étroit entre la réduction de la pauvreté, le progrès économique et le renforcement des capacités.

III. LE MILLENIUM CHALLENGE ACCOUNT (MCA)

Le Millenium Challenge Account (MCA) est un fonds destiné à accélérer la croissance en vue de réduire la pauvreté. C'est mettre en place un cadre physique et institutionnel susceptible d'inciter l'investissement privé et le développement de l'entreprenariat dans les secteurs créateurs de richesse par la mise en valeur des zones à fortes potentialités du pays. Les domaines ciblés sont :

- ◆ **Les Routes** : assurer la jonction entre les zones de fortes potentialités de productions et les marchés (consommation, exportation, transformation).
- ◆ **L'Hydraulique** : Valoriser les ressources en eau pour une production agro-industrielle compétitive et durable.

- ◆ **L'Énergie** : assurer aux entreprises de production agricole, y compris l'élevage et l'agro-industrie, un approvisionnement durable en énergie de qualité et à moindre coût.
- ◆ **Un Cadre réglementaire et institutionnel** : est mis sur pied pour sécuriser l'investissement et promouvoir l'entrepreneuriat par la mise en place de mécanismes adaptés de résolution des conflits et de gestion du foncier.

IV. LE PROGRAMME DE RENFORCEMENT DE LA NUTRITION (PRN)

Le Gouvernement du Sénégal, à travers ce programme, compte donner à chaque sénégalais un statut nutritionnel satisfaisant tout en lui permettant d'adopter un comportement adéquat pour son bien-être et pour le développement de la communauté

V. LE PROGRAMME NATIONAL DE BONNE GOUVERNANCE (PNBG)

Les initiatives récentes du Gouvernement, pour la promotion d'une politique en faveur de l'intégration du Sénégal au marché mondial, passe par consolider le processus de démocratisation et renforcer l'État de droit ainsi que les capacités nationales de gestion du développement.

Les effets, à court et moyen termes, attendus de la mise en œuvre du programme sont la création de conditions propices à la croissance économique et au développement humain durable, à travers notamment : l'amélioration de la qualité du service public, la gouvernance locale, la gouvernance économique, la gouvernance judiciaire, l'amélioration de la qualité du travail parlementaire et le développement des TIC.

VI. PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT LOCAL (PNDL)

Le programme de développement local (PNDL) s'inscrit dans le cadre de la politique globale mise en oeuvre par le Gouvernement du Sénégal pour atteindre les objectifs du DSRP et des OMD.

Le PNDL a pour finalité de contribuer à la réduction de la pauvreté à travers l'action combinée des départements ministériels, des collectivités locales des communautés de base et du secteur privé. Son objectif principal est de promouvoir de façon efficace, efficiente et durable, l'offre de services socio-économiques de base aux populations

VII. LE PROGRAMME DECENNAL DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION (PDEF)

Il s'agit dans ce programme, d'articuler l'ambition de la scolarisation universelle à celle du développement d'une société économiquement forte, socialement structurée et culturellement épanouie. A cet effet, le programme décennal de l'éducation et de la formation du Sénégal doit assurer une évolution qualitative et quantitative du secteur

Cette initiative procède de la volonté du système des Nations Unies d'appuyer en Afrique des secteurs aussi importants pour le développement que l'éducation, la santé, l'agriculture, l'aménagement du territoire.

VIII. LES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT (OMD)

Avec la réalisation, sur le continent africain, des OMD, on est en droit d'espérer que des millions de vies seront épargnées, que les femmes pourront prendre leur destin en mains, que la lutte contre ces fléaux que sont l'analphabétisme, la faim et la malnutrition portera ses fruits, et que les enfants africains auront droit à une instruction de qualité et mèneront une vie saine et productive.

Les OMD montrent que les recommandations formulées permettront, si elles sont scrupuleusement suivies, d'obtenir des résultats vérifiables qui pourront être exploités pour observer les progrès réalisés et améliorer l'emploi des ressources tant nationales que celles provenant de l'extérieur.

Comme on le constate, tous ces programmes intègrent un volet TIC devant directement concerner les populations locales.

TROISIEME PARTIE : CADRE ANALYTIQUE ET RECOMMANDATIONS

CHAPITRE 1 : PRESENTATION ET ANALYSE DES DONNEES

SECTION 1 : RESULTATS DES ENQUETES AUPRES DES POPULATIONS

CIBLES

Pour identifier les besoins des populations cibles et analyser leur satisfaction par rapport au projet, une enquête a été effectuée. Cette enquête a porté sur les populations des quartiers de Ziguinchor et son analyse a permis d'identifier des besoins.

1- L'âge et le niveau

Ce tableau montre que la population enquêtée est majoritairement jeune entre 20 et 40 ans ; 48% d'enquêtés ont un niveau d'étude moyen, ce qui constitue un grand espoir pour le projet TIC. En améliorant la qualité de l'éducation des jeunes, il y a de fortes chances d'accélérer l'intégration des TIC dans les habitudes des populations, car les jeunes sont aussi des vecteurs de mobilisation et de sensibilisation de nouvelles cultures.

Tableau 1 : Répartition par tranche d'âge par rapport au niveau d'éducation

Age	Niveau d'éducation	Primaire	Moyen	Secondaire	Supérieur	TOTAL
<20		47,1%	25,0%	10,5%	0,0%	27,0%
>30		32,4%	66,7%	57,9%	18,2%	48,0%
>40		8,8%	8,3%	21,1%	36,4%	14,0%
>50		11,8%	0,0%	10,5%	45,5%	11,0%
TOTAL		100%	100%	100%	100%	100%

Ce tableau montre l'utilisation des TIC par une population très jeune ; d'où la nécessité d'intégrer les TIC dans le cœur du système scolaire à partir de l'élémentaire, en accompagnant les écoles et collèges par la mise en place (gratuitement ou par subvention) de salles multimédia et en assurant aussi les charges de connexion, d'électricité et de entretien.

2-le sexe et lieu de connexion

L'enquête a porté sur une population assez variée. La proportion enquêtée est majoritairement féminine, 59% contre 41% pour les hommes.

Cette prise en compte des deux sexes permet de ne pas créer d'exclusion et surtout d'avoir des données complètes qui couvriraient et représenteraient toute la population.

Tableau 2: Répartition par genre et lieu de connexion

Lieu de connexion	maison	bureau	cybertél écentre	Jamais	TOTAL
Sexe					
Masculin	55,6%	46,2%	29,8%	51,6%	41,0%
Féminin	44,4%	53,8%	70,2%	48,4%	59,0%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%

Ce résultat montre que le cybertélécentre avec 47%¹⁴ reste le endroit le plus fréquenté des internautes. La principale activité faite avec un ordinateur dans un cybertélécentre est Internet. Cette situation concerne 49% des enquêtés, parmi lesquels les femmes représentent 57,6% et les hommes 36,6%¹⁵

Une des grandes difficultés que 37,3% des femmes rencontre sur le net, est la non maîtrise des outils et les coûts d'accès élevés 22%¹⁶. Ce qui a pour conséquence un découragement des utilisateurs. De ce fait, nous remarquons que 36% des internautes ont une fréquence mensuelle de connexion ; ce qui est un recul énorme.

L'enquête montre un niveau d'utilisation des TIC très faible à la maison. Seulement 23% des personnes enquêtées disposent d'un ordinateur à la maison¹⁷. Malgré cette forte fréquentation des cybertélécentres, on constate dans la réalité que beaucoup de cybertélécentres ont fermé ou sont entrain de le faire. Cette situation serait due à la baisse des coûts d'accès à Internet pour les particuliers et le développement de nouveaux produits comme Internet sur le téléphone fixe ou le mobile, permettant aux usagers de se connecter à domicile ou ailleurs à des tarifs très compétitifs (180 F/H pour expresso et 300 F/H pour orange) sur le fixe.

¹⁴ Voir tableau annexe TC

¹⁵ Voir tableau annexe SN

¹⁶ Voir tableau annexe DC

¹⁷ Voir tableau annexe OM

Ce constat montre l'urgence qu'il y a à accompagner les cybertélécentres qui résistent encore à la crise à défaut d'encourager des nouvelles créations. Dans tous les cas, il faut inciter les cybertélécentres concentrés en centre ville à déménager dans les quartiers défavorisés pour bénéficier d'accompagnement en termes de facilités accordés par les opérateurs de télécommunications ou de subvention de la part de la collectivité locale.

Les cybertélécentres éligibles seront ceux qui accepteront de participer aux programmes de vulgarisation des TIC dans les quartiers, c'est-à-dire la facilitation d'accès à des coûts subventionnés et l'accompagnement des clients à la maîtrise de l'utilisation des outils.

3. Existence d'un cybertélécentre dans le quartier

Le tableau suivant représente la disponibilité des points d'accès Internet dans les quartiers. Après la « tempête brute » qui a emportée beaucoup de cybertélécentres, il est nécessaire de faire l'état de ces espaces TIC dans la Commune. 28% seulement signalent la présence d'un point d'accès dans le quartier contre 72% qui sont obligés d'aller vers d'autres endroits pour se connecter.

Tableau 3 : Existence d'un cybertélécentre dans le quartier

Dans votre quartier exist-il un cybertél	Nb. cit.	Fréq.
Oui	28	28,0%
Non	72	72,0%
TOTAL OBS.	100	100%

Ce tableau montre la réalité du fossé numérique au sein des populations dans son aspect appropriation des TIC. Voilà qu'une grande partie des enquêtées ignore les possibilités offertes par les outils que presque tout le monde possède : le téléphone mobile.

Internet est encore un luxe à Ziguinchor et ceux qui en disposent à domicile font partie de la haute société. Bien que les prix baissent ces derniers temps, ils ne sont pas encore au niveau de la bourse du citoyen moyen.

Cet état des lieux confirme la réalité de la fracture numérique à Ziguinchor.

4. Difficultés d'accès à Internet

La difficulté d'accès à Internet est une réalité comme le montre la majeure partie des personnes enquêtées. Les raisons de cette difficulté sont multiples :

Tableau 4 : Difficultés d'accès à Internet

Si oui de quels problèmes s'agit-il ?	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	46	46,0%
Lieux d'accès éloignés	4	4,0%
Coûts d'accès élevés	15	15,0%
Non maîtrise des outils	34	34,0%
Manque d'accueil	1	1,0%
Autres (A préciser)	0	0,0%
TOTAL OBS.	100	100%

Cette difficulté est due selon le tableau ci-dessus, en majorité à la mauvaise maîtrise des outils et au coût d'accès qui est élevé.

5. Les usages faits de l'ordinateur

Les usages faits de l'ordinateur sont variés. Le principal usage qui prédomine est Internet (49%). A la maison et au bureau la plupart des gens se servent d'un ordinateur pour rédiger des rapports (16%). Les autres usages identifiés sont à taux faibles. Les usages développés (2%) comme PAO ou DAO professionnels, développement de logiciels et progiciels, montages vidéo sont minoritaires et identifiés en majorité chez les étudiants et professionnels.

Tableau 5 : Les usages de l'ordinateur

Que faites vous avec un PC	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	32	32,0%
Bureautique	16	16,0%
Conception	2	2,0%
Internet	49	49,0%
Autres (A préciser)	1	1,0%
TOTAL OBS.	100	100%

Ces résultats montrent une exploitation insuffisante de l'outil informatique et surtout la mauvaise maîtrise des usages qui peuvent en découler.

6. Les usages faits de l'Internet

Les usages fait de l'Internet sont la communication, l'actualité et la recherche d'informations. A plus de 18% de réponses, les personnes enquêtées affirment aller sur Internet pour passer le temps. Le graphe suivant montre les différents usages que font les populations enquêtées d'Internet :

Tableau 6 : Les usages fait d'Internet

Que faites vous sur le Net	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	33	33,0%
Communiquer	25	25,0%
recherches	23	23,0%
Passer le temps	18	18,0%
Autres (A préciser)	1	1,0%
TOTAL OBS.	100	100%

Un usage assez fréquent, qui n'est malheureusement pas avoué par la plupart, est la recherche de conjoints étrangers sur Internet.

7. L'apport des TIC pour le développement des populations

Le phénomène Internet a, dans tout le monde entier, changé considérablement les habitudes et les façons de vivre des gens. Ce phénomène a également marqué les façons de vivre des habitants des quartiers défavorisés. Ce tableau montre que l'apport des TIC est perçu en termes de connaissances et relations.

Tableau 7 : Quel est l'apport de l'accès aux TIC pour le développement

Que vous apporte l'accès aux TIC? L'apport des TIC dans le développement?	Non réponse	connaissances	relations	Autres	TOTAL
Un peu	11,1%	0,0%	17,9%	0,0%	9,0%
Moyen	22,2%	2,9%	7,1%	0,0%	11,0%
Beaucoup	41,7%	94,3%	71,4%	0,0%	68,0%
Ne sait pas	25,0%	2,9%	3,6%	100%	12,0%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%

8. Associations et interpellations

Le tableau suivant représente l'appartenance des populations à une association et l'intérêt qu'elles accordent aux attentes majeures de la vulgarisation des TIC. Il y a 77,6% des membres des associations qui interpellent les collectivités locales pour la vulgarisation des TIC. Ce qui prouve leur attachement au développement local et de l'intérêt qu'ils vouent à l'implication de la collectivité locale dans le devenir de leur terroir.

Tableau 8 : Associations et interpellations

Association	Oui	Non	TOTAL
Qui est interpellé pour la vulgarisation			
Non réponse	4,5%	6,1%	5,0%
Etat	11,9%	9,1%	11,0%
Collectivités	77,6%	72,7%	76,0%
Société civile	4,5%	12,1%	7,0%
Populations	1,5%	0,0%	1,0%
TOTAL	100%	100%	100%

En effet, 67% d'enquêtés¹⁸ appartiennent à une association ; ce qui est fort encourageant pour leur adhésion aux projets à participation associative

La écrasante majorité des populations enquêtées (76%) interpellent les collectivités locales (la Mairie) pour les accompagner dans la vulgarisation et la démocratisation des TIC.

CHAPITRE 2 : RECOMMANDATIONS

SECTION 1: A L'ENDROIT DES COLLECTIVITES LOCALES, DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE ET DES CYBERTELECENTRES

I. LES COLLECTIVITES LOCALES

Le code des Collectivités locales

Depuis son accession à la souveraineté internationale, le Sénégal a opté pour une politique de décentralisation progressive et prudente mais irréversible, qui a connu une évolution qualitative en 1996 allant dans le sens de renforcer les pouvoirs des conseils locaux et de favoriser une meilleure participation des populations à la gestion des affaires locales.

Dates repères dans l'histoire de la décentralisation au Sénégal.

- É **1872**, création des communes de Saint-Louis et de Gorée
- É **1880**, création de la commune de Rufisque
- É **1887**, création de la commune de Dakar
- É **1960**, institution des communes de droit commun
- É **1972**, création des communautés rurales.
- É **1990**, suppression des communes à statut spécial et transfert de la gestion du budget des communautés du sous-préfet au président de conseil rural (Les PCR deviennent ordonnateurs du Budget à la place des Sous-préfets).

¹⁸ Voir tableau annexe AA

É **1996**, régionalisation et transfert de neuf domaines de compétences aux collectivités locales, suppression de la tutelle remplacée par le contrôle de légalité adapté et rapproché

É **2001**, constitutionnalisation des collectivités locales.

La loi **2001-03 du 22 janvier 2001** portant constitution de la République du Sénégal cf. titre **XI** article **102** stipule « *Les collectivités locales constituent le cadre institutionnel de la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques. Elles administrent librement par des assemblées élues* »

Les compétences transférées découlent de la loi N°96-07 du 22 mars 1996 , elles concernent :

1. le Domaine
2. l'Environnement et la gestion des ressources naturelles
3. la Santé, la population et l'action sociale
4. la Jeunesse, les sports, et les loisirs
5. la Culture
6. l'Éducation, l'alphabétisation, la promotion des langues nationales et la formation professionnelle
7. la Planification
8. l'Aménagement du territoire
9. l'Urbanisme et l'habitat

Les collectivités locales ont pour mission la conception, la programmation et la mise en oeuvre des actions de développement économique, éducatif, social et culturel d'intérêt régional, communal ou rural. Le principe général qui inspire cette réforme, telle que l'a voulue le Président de la République, se résume en deux mots : liberté et proximité.

L'implication des collectivités locales dans la vulgarisation et l'offre à l'accès à Internet est très timide. Très peu déjà possèdent des équipements informatiques pour leur propre fonctionnement. Les problèmes que connaissent les communautés locales au Sénégal concernant les limites des moyens financiers et le manque de compétence est un réel frein aux activités.

Néanmoins, ces dernières années, certaines collectivités locales se sont engagées dans la vulgarisation des TIC en ouvrant des centres multimédias pour les populations. Plusieurs communes disposent de centres multimédia qui offrent principalement l'accès à l'Internet, aux équipements informatiques, la formation en

bureautique et parfois en maintenance informatique et infographie (parfois gratuit ou à coûts réduits). Ces centres multimédia sont généralement mis en place grâce à des subventions, soit de l'Etat, soit des partenariats avec des organisations internationales ou des jumelages.

Le Conseil Municipal de Ziguinchor vient de se doter d'équipements informatiques et d'Internet de dernière génération pour son administration et, cela, grâce à la volonté de la nouvelle équipe qui affirme ainsi son intérêt pour les TIC dans le développement local.

Les différentes actions menées jusque là par les collectivités locales lui ont donné une certaine crédibilité auprès des populations et partenaires de la coopération décentralisée qui la considèrent aujourd'hui comme un intermédiaire privilégié pour la lutte contre les inégalités. En effet, sa proximité avec la population et surtout sa position inférieure, sous le pouvoir public, la place au cœur des préoccupations des populations des quartiers, c'est-à-dire vivant et connaissant mieux les problèmes et le quotidien de ces populations. Ainsi naissent des idéaux qui l'engagent à concourir avec la population à l'amélioration de leur cadre de vie. Aujourd'hui, une autre théorie se développe, qui milite pour le développement du bas vers le haut et non le contraire, encore appelé développement par le bas ou développement local.

Les collectivités locales accompagnent certes des initiatives tous azimuts en matière des TIC, mais elles ne s'investissent pas réellement en initiant leurs propres projets pour la vulgarisation et la démocratisation des TIC.

Elles ne pourront réaliser leurs projets que si une multitude d'acteurs est mobilisée, qu'il s'agisse de l'Etat, de la société civile, du secteur privé, des populations ou des partenaires.

Néanmoins, elles se buttent généralement à leur faiblesses en ressources humaines qualifiées et également à leur dépendance vis à vis des bailleurs de fonds. Il ressort également une forte demande de la population en matière d'accès à Internet et en matière de formation. Elles sont conscientes des avantages des TIC mais ne maîtrisent pas toujours tous les contours de ces nouvelles technologies. D'où l'importance de ne pas se limiter à offrir un accès à Internet mais de s'activer également sur des projets de développement via les TIC.

L'utilisation des TIC dans une collectivité confère une nouvelle dimension de développement. Les TIC ont un impact très appréciable et continuent de favoriser le

développement de tous ceux qui s'en accaparent. Les actions de la Collectivité Locale dans la vulgarisation des TIC auprès des populations peuvent être énumérées en ces quelques points :

- ◆ Mener une campagne d'information et de sensibilisation sur l'opportunité des TIC,
- ◆ Créer des points d'accès Internet communautaire dans les quartiers ou milieux scolaires
- ◆ Formation et accès à Internet à coût réduit pour tous
- ◆ Campagne de formation des jeunes et des femmes
- ◆ Faire une discrimination positive pour les handicapés dans le programme
- ◆ Organiser des séminaires d'information et de formation pour mieux édifier la population sur l'importance des TIC dans le développement
- ◆ Initier les jeunes et les femmes à la création de site web
- ◆ Impliquer les opérateurs télécoms dans la facilitation du programme
- ◆ Organiser des formations de base pour les jeunes et les femmes
- ◆ Informer l'adaptation des TIC aux téléphones mobiles (3G)
- ◆ Encourager les cybertélécentres à adhérer aux programmes de vulgarisation des TIC
- ◆ Avoir des animateurs spécialisés en sensibilisation et en vulgarisation des TIC
- ◆ Impliquer les ASC, GIE et OCB des quartiers dans le programme
- ◆ Faire des campagnes d'initiation et de formation gratuite aux jeunes et aux femmes
- ◆ Organiser des concours TIC pour encourager la compétitivité et l'excellence.

II. LA SOCIÉTÉ CIVILE

La société globale comprend les gouvernants, les gouvernés, les opérateurs économiques, les forces religieuses, les syndicats, les formations ou les partis politiques et les autres groupes de pression. La société civile par opposition à la société politique, est composée de personnes qui n'appartiennent à aucune obédience politique, mais qui ne reste pas en marge des affaires ou des questions politiques, les deux s'inscrivant dans un vaste ensemble qui est la société globale.

La société civile a toujours joué un rôle majeur dans le développement. Son implication intense auprès des populations et la meilleure maîtrise de leurs

problèmes lui a donné un pouvoir d'action plus important et concret ayant des effets directs sur les populations. La société civile joue un rôle important dans la lutte contre l'injustice et la pauvreté par des actions concrètes.

La société civile aura surtout un rôle d'initiateur d'idées et de projets, en fonction des besoins des populations, de mobilisateur des autres acteurs pour un appui autant technique que financier et même juridique. Elle peut également être un catalyseur auprès de l'Etat et des collectivités locales dans la mise en place de grands projets d'expansion économique, de commerce électronique et de développement local.

L'esprit de travail des organisations de la société civile est louable et ils détiennent une forte capacité de mobilisation des populations.

Très peu d'ONG et associations sénégalaises évoluent dans la vulgarisation des TIC à Ziguinchor. Les autres sont engagées dans d'autres domaines et la vulgarisation des TIC ne constitue qu'un volet des programmes.

Nous voyons aussi se déployer sur le terrain des associations de village en coordination avec celles des élites et des ressortissants, les ONG, les mouvements de jeunesse, les associations religieuses dans la réalisation des infrastructures de développement comme les routes, les ponts, les écoles, les centres de santé, l'hydraulique villageoise, les lieux de culte, etc.

Les actions de la société civile dans le développement par les TIC peuvent être dénombrées en ces quelques points :

- Mobiliser et sensibiliser l'Etat, les élus et les acteurs territoriaux pour la vulgarisation des TIC auprès des populations défavorisées
- Sensibiliser les populations sur la culture du bon usage des TIC
- Accompagner et encourager les cybertélécentres qui résistent encore à la crise et les inviter à adhérer au programme de vulgarisation
- Impliquer les opérateurs de télécommunications à jouer un rôle de facilitateur
- Développer un partenariat local fort en créant une synergie entre les associations intervenant dans les TIC.
- Veiller sur le suivi évaluation des programmes à court et long terme
- Faire un plaidoyer auprès de tous les acteurs du développement (Orange, Tigo, Expresso, Mairie, Conseil Régional, Préfecture, Gouvernance, Hôpital, Banques, Mutuelles de crédit, Hôtels, Port,

Aéroport, SENELEC, SDE, ONG, Chambre de commerce, Chambre des métiers, GIE, ASC, Conseil de quartier, etc..) pour leur adhésion aux programmes de création d'un espace de connexion Internet libre et gratuit pour les populations.

La société civile peut jouer un rôle important dans la mobilisation de tous les autres acteurs. La société civile a cette capacité d'initier des projets en direction de la masse et favoriser la participation de tous. Elle a cette particularité de s'intéresser à l'amélioration des conditions de vie des populations et à la lutte contre la pauvreté. C'est l'acteur idéal pour la sensibilisation de tous à la vulgarisation des TIC et son apport au développement.

La société civile peut contribuer à la promotion des TIC en jouant un rôle de censeur des politiques locales et nationales pour la mise en place de programme qui prendrait en compte les besoins des populations et surtout leurs capacités financières. Elle peut créer des partenariats avec l'Etat pour l'amener à avoir des actions plus ascendantes issu d'une dynamique de quartier, c'est-à-dire des projets initiés par les populations elles-mêmes et gérés par elles.

SECTION 2 : A L'ENDROIT DES CYBERTELECENTRES

Avec la concurrence à outrance dans la commercialisation des produits de communication et la forte demande des clients en termes de qualité et de réduction des coûts, certains gérants de cybertélécentres ne savent plus où donner de la tête.

Souvent, ils pensent que subir la crise et se faire victime est un argument. Non, il existe une alternative c'est l'innovation des produits et des services, c'est aller vers la satisfaction des nouveaux besoins des clients, c'est aussi anticiper sur les comportements futurs des consommateurs et c'est aussi ne pas négliger le cycle de vie des produits ; de plus le recyclage des équipements et du personnel. Les cybertélécentres doivent s'investir dans :

- ◆ Le renforcement de capacité individuel et collectif pour la maîtrise des outils
- ◆ L'innovation des produits TIC dans une évolution permanente
- ◆ L'amélioration de la performance des services offerts
- ◆ L'accompagnement dans l'acquisition des connaissances et des compétences
- ◆ La mise à niveau des équipements adéquats
- ◆ Le partage de l'information et des connaissances

- ◆ La visibilité des nouvelles offres et services sur le net pour la communauté
- ◆ L'attraction d'entreprises par les offres et demandes d'emploi sur Internet
- ◆ La formation à de nouveaux métiers sur Internet
- ◆ La valorisation des cultures locales
- ◆ Inciter à la créativité individuelle et collective
- ◆ Sensibiliser sur le développement des téléservices
- ◆ Montrer l'accès à de nouvelles connaissances (culture, santé, éducation, religion, finance, emploi, sport, logement, démocratie locale, loisir, etc.);
- ◆ Faire la promotion de la collectivité et des quartiers
- ◆ Initier une tarification attrayante (promotionnelle) et adaptée à la bourse locale

CONCLUSION

Les TIC ont joué un rôle très important dans le développement économique des pays du Nord ces dernières années, pourquoi ne pourraient-elles pas également jouer ce rôle d'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale ?

Dans la mesure où elles sont un moteur de la croissance, une source de compétitivité, en cela, elles facilitent également le développement durable et finalement contribuent à l'élimination de la pauvreté.

L'objectif n'est pas seulement d'avoir davantage de téléphones et d'ordinateurs mais que l'accès aux informations véhiculées soit garanti pour tous afin que les TIC puissent permettre d'atteindre l'un de ses objectifs, à savoir, la lutte contre la pauvreté.

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont une dimension transversale de stratégie de croissance accélérée pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et la nécessité de la stratégie de réduction de la pauvreté.

Réduire la fracture numérique et garantir un développement harmonieux, juste et équitable pour tous, nécessitera un engagement ferme de la part de toutes les parties prenantes, où l'adhésion de tous à la solidarité numérique et la participation active au fonds de solidarité numérique.

Le partage équitable des avantages de la mondialisation et des TIC passe par la facilitation de l'accès au téléphone et à Internet dans les milieux défavorisés.

L'engagement politique est indispensable au plus haut niveau afin d'intégrer les TIC dans tous les programmes de développement et d'éducation.

Cette fracture numérique que l'on semble découvrir maintenant, n'est pourtant que la conséquence immédiate de la "fracture téléphonique", moins médiatisée, mais tout aussi dramatique. L'accès au téléphone doit être un service de base au même titre que la santé, l'eau, l'électricité, l'éducation et le numérique..

Des soutiens en agriculture, l'appui à la recherche et à l'innovation technologique, l'organisation des acteurs du milieu défavorisé, de véritables stratégies de développement des infrastructures routières et des aménagements hydro agricole, une politique de amélioration des conditions de modernisation des exploitations familiales en milieu défavorisé, la lutte contre les inégalités pour renforcer la paix, l'adoption de politiques paysannes de production et de transformation peuvent apporter une stabilité durable.

Les TIC peuvent créer de nouvelles activités économiques et des possibilités d'emploi. Elles peuvent aussi offrir des possibilités de développement humain très vastes comme le commerce électronique.

Les TIC permettent d'avoir accès à une grande diversité d'information, de données et de ressources actuelles qui ne sont pas nécessairement disponibles sur le plan local et offrent aussi des outils utiles pour la recherche d'emploi et de financement.

Les milieux défavorisés ne doivent plus rester sur le bord du chemin en spectateurs, mais elles ont l'obligation de s'approprier de tous les facteurs du développement, au premier rang desquels les TIC, qui constituent une nécessité vitale pour la croissance.

La situation de pauvreté qui ne cesse de perdurer à l'intérieur de nos quartiers est un facteur paralysant l'épanouissement et le bien être des populations. Beaucoup sont dans un état de perte d'espoir pour l'avenir et n'ont plus aucun rêve. Les TIC loin de résoudre de façon automatique ces problèmes sont un moyen essentiel pour les aider à s'ouvrir au monde, à retrouver l'espoir et à se mobiliser pour lutter contre la pauvreté.

Afin de réduire la fracture numérique, il faudrait impliquer tous les acteurs, notamment les jeunes, les vieux, les femmes, la société civile, le secteur privé, les autorités politiques et morales, et encourager toutes les nouvelles initiatives.

Les efforts combinés de la puissance publique, des acteurs privés et du secteur associatif, peuvent tendre vers l'accès universel aux services de communication et d'information de base par le déploiement d'infrastructures et par la multiplication des points d'accès publics à Internet et aux autres outils.

L'équipement d'un terminal connecté à un téléphone pour chaque communauté (village ou quartier de ville) est un objectif raisonnable. Les TIC sont la future destination du développement durable ! Comment ces technologies arrivent-elles à s'imposer dans tous les domaines de la vie ? Par quelle magie apportent-elles des mutations les plus souvent positives ?

Bibliographie

Accès aux TIC et service universel en Afrique Sub Saharienne (Symposium Netsuds 2007)

Développement durable (Wikipedia.com)

Dialogue sur les TIC et la pauvreté (idrc.ca)

Développement local et lutte contre la pauvreté (sendeveloppementlocal.com)

Webographie

<http://www.gouv.sn>

www.ansd.sn

<http://www.artp.sn>

<http://www.adie.sn>

<http://www.osiris.sn>

<http://www.tigo.sn>

<http://www.sonatel.sn>

<http://www.expressotelecom.com>

<http://www.memoireonline.fr>

<http://www.yahoo.fr>

<http://www.google.fr>

ANNEXES

Annexe TC

Lieu de connexion	Nb. cit.	Fréq.
maison	9	9,0%
bureau	13	13,0%
cybertélécentre	47	47,0%
Jamais	31	31,0%
TOTAL OBS.	100	100%

Annexe SN

Que faites vous avec un PC	Sexe	Masc ulin	Féminin	TOTAL
Non réponse		41,5%	25,4%	32,0%
Bureautique		17,1%	15,3%	16,0%
Conception		4,9%	0,0%	2,0%
Internet		36,6%	57,6%	49,0%
Autres (A préciser)		0,0%	1,7%	1,0%
TOTAL		100%	100%	100%

Annexe DC

Difficultés de connexion	Sexe	Masc ulin	Féminin	TOTAL
Non réponse		61,0%	35,6%	46,0%
Lieux éloignés		2,4%	5,1%	4,0%
Coûts élevés		4,9%	22,0%	15,0%
Non maîtrise des outils		29,3%	37,3%	34,0%
Manque d'accueil		2,4%	0,0%	1,0%
Autres (A préciser)		0,0%	0,0%	0,0%
TOTAL		100%	100%	100%

Annexe OM

Ordinateur à la maison	Nb. cit.	Fréq.
Oui	23	23,0%
Non	77	77,0%
TOTAL OBS.	100	100%

Annexe SP

Que faites vous maintenant dans la vie?	Nb. cit.	Fréq.
Je travaille	38	38,0%
Je ne fais rien	62	62,0%
TOTAL OBS.	100	100%

RESUME DU TRAVAIL DE RECHERCHE

Thème : LA REDUCTION DE LA FRACTURE NUMERIQUE ET LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE : Cas de la Commune de Ziguinchor.

La réduction de la fracture numérique et la lutte contre la pauvreté, est aujourd'hui au centre de nos préoccupations. Nous voulons montrer que la fracture n'est pas seulement numérique ou économique, et étant donné que nous évoluons tous à devenir des citoyens numériques, cela a été une motivation de se pencher sur cette question : faudrait-il attendre ou agir ?

Agir, oui, et ensemble, car la fracture numérique résulte des inégalités entre les hommes et les femmes, sur les plans économique, politique, social et culturel. La fracture qui sépare la connaissance de l'ignorance et les riches des pauvres s'accroît chaque fois davantage.

Avec la globalisation de l'économie, de la diversité culturelle et la mondialisation des télécommunications, une nouvelle émergence s'offre à tous ceux qui possèdent de téléphones portables ou de télévisions numériques.

Ces nouveaux outils de communication modifient considérablement la vie de tous les jours par de nouvelles façons de communiquer, de payer, de vendre, d'étudier ou de s'informer.

Ces technologies bouleversent effectivement la façon de vivre et de travailler des populations en apportant des améliorations considérables qui permettent d'évoluer dans n'importe quel domaine que ce soit.

La vocation de l'utilisateur des TIC n'est pas de se soumettre mais de les dominer intelligemment. Car nos sociétés sont désormais obligées de fonctionner à l'universel.

Ces nombreux changements positifs, qu'apportent les TIC nous montre que la promotion de son utilisation par les populations serait une source de création d'emplois et de richesses. Voilà des possibilités qui peuvent permettre de lutter contre la pauvreté au Sénégal.

Le niveau de vie des Sénégalais reste très bas et la majorité des pauvres vit en milieu défavorisé. Selon la Banque Mondiale, s'il y a des pays où la pauvreté commence à reculer, ce n'est pas le cas pour le Sénégal. Classé 156^e sur 177 pays, le Sénégal figure parmi les pays où l'indice de pauvreté dépasse 50% de la population.

Les femmes veuves ou divorcées, les mères sans mari, les filles mères, sont très souvent réduites à la mendicité si leur âge et leur condition physique ne les poussent pas à la prostitution.

Véritable fléau national, le scandale des talibés a ému la communauté internationale depuis des années, et pourtant son interdiction dans certains pays de la sous région est d'actualité.

Aujourd'hui, avec le conflit qui continue de sévir dans la région Sud, les terres deviennent impraticables avec les poses de mines et personne n'ose s'aventurer en profondeur dans la forêt pour se consacrer aux travaux champêtres. Conséquence ? La pauvreté touche toutes les couches de la société en Casamance. Beaucoup de femmes à Ziguinchor vivent dans la pauvreté, et la plupart du temps, leurs époux ne travaillent pas.

La Commune de Ziguinchor regorge de quartiers où habitent des populations défavorisées, pour qui encore Internet est un rêve. Mais cette Commune est un carrefour qui a de réelles opportunités culturelles et économiques qu'elle partage avec la Gambie et la Guinée Bissao.

L'implication des collectivités locales dans la vulgarisation et la démocratisation des TIC est inexistante. Très peu déjà possèdent des équipements informatiques pour leur propre fonctionnement. Les collectivités locales accompagnent certes certaines initiatives, mais elles ne s'investissent pas réellement en initiant leurs propres projets pour la vulgarisation et la démocratisation des TIC. Les Collectivités locales peuvent accompagner les populations dans les actions de développement. (création et accompagnement d'espaces multimédia dans les quartiers de la commune).

La société civile aura surtout un rôle d'initiateur, en fonction des besoins des populations, de mobilisateur des autres acteurs pour un appui autant technique que financier et même juridique. Elle peut également être un catalyseur auprès de l'Etat, des collectivités locales et du secteur privé dans la mise en place des projets TIC pour le développement local. (le plaidoyer, la veille, le suivi et l'évaluation des projets TIC)

Pour les cybertélécentres l'alternative c'est : innover les produits et les services, aller vers la satisfaction des nouveaux besoins des clients, anticiper sur les comportements futurs des consommateurs et veiller sur le cycle de vie des produits ; d'où un recyclage des équipements et du personnel pour la relance.

Ils peuvent aussi travailler en partenariat dans les programmes définis par les collectivités locales pour bénéficier de subventions. (Cyber de proximité, coût accessible, accompagnement du client pour la maîtrise des outils).

L'objectif n'est pas seulement d'avoir davantage de téléphones et d'ordinateurs mais que l'accès aux informations véhiculées soit garanti pour tous afin que les TIC puissent permettre d'atteindre l'un de ses objectifs, à savoir, la lutte contre la pauvreté.

Réduire la fracture numérique et garantir un développement harmonieux, juste et équitable pour tous, nécessitera un engagement ferme de la part de toutes les parties prenantes, d'où l'adhésion de tous à la solidarité numérique et la participation active au fonds de solidarité numérique pour accompagner aussi les personnes handicapées.

Les milieux défavorisés ne doivent plus rester sur le bord du chemin en spectateurs, mais elles ont l'obligation de s'approprier de tous les facteurs du développement, au premier rang desquels les TIC, qui constituent une nécessité vitale pour la croissance.

La situation de pauvreté qui ne cesse de perdurer à l'intérieur de nos quartiers est un facteur paralysant l'épanouissement et le bien être des populations.

Beaucoup sont dans un état de perte d'espoir pour l'avenir et n'ont plus aucun rêve. Les TIC loin de résoudre de façon automatique ces problèmes sont un moyen essentiel pour les aider à s'ouvrir au monde, à retrouver l'espoir et à se mobiliser pour lutter contre la pauvreté dans un pays où le taux national de scolarisation a atteint les 75,5% en 2007. Ce taux est très prometteur pour la réussite des projets de vulgarisation et de démocratisation des TIC en milieu défavorisé. Les TIC ont un impact très appréciable et continuent de favoriser le développement de tous ceux qui s'en accaparent, alors pourquoi pas nous.

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple Ë Un But Ë Une Foi

-----o-----
**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DES UNIVERSITES, DES
CENTRES UNIVERSITAIRES REGIONAUX ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE**

-----o-----
INSTITUT SUPERIEUR DE MANAGEMENT

**MEMOIRE DE RECHERCHE POUR L'OBTENTION DU
DIPLOME SUPERIEUR DE MANAGEMENT**

THEME :

**La réduction de la fracture numérique et
la lutte contre la pauvreté : Cas de la Commune
de Ziguinchor.**

Présenté et soutenu par :

M. Chérif Bouna AIDARA
ETUDIANT A L'ISM

Encadré par :

M. DOUNDA
PROFESSEUR A L'ISM

Année académique 2008 / 2009

DEDICACE

Au non d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux Louange à Allah.

Que le salut soit sur notre prophète Mohammed (PSL), sa famille et ses compagnons

Je Te dédie ce travail qui sans Toi n'aura pas été. Merci mon DIEU.

Ce présent mémoire est principalement dédié à ma très chère maman M^{me} Adama DIEDHIOU AIDARA et mon très cher père Chérif Cheikh Chamsidine AIDARA, IVe Khalife général de Cheikhna Cheikh Mahfouz, à qui je serai toujours redevable. Merci pour l'éducation et les vertus musulmanes. A mon père que Dieu vous accueille au Paradis et à ma mère que DIEU vous donne encore une longue vie.

A mon homonyme Cheikh Mohedine Ibn Araby AIDARA

A tous les chérifs de Daroulsalam, Daroul Khairy, Mahmouda et Binako

A tous les membres de l'Association pour le Développement de Daroul khairy et l'Association Citoyenne des Chérifs

A ma très chère épouse Bintou khairy.

REMERCIEMENTS

Mes remerciements vont en premier lieu à l'Institut Supérieur de Management (ISM) de Ziguinchor qui m'a donné l'opportunité d'effectuer cette formation ;

Je dis également un grand merci à mon Directeur de mémoire Monsieur DOUNDA pour avoir suivi avec intérêt mon travail et pour m'avoir suffisamment conseillé et guidé.

A tous les professeurs de l'ISM, à tous mes camarades de la promotion Nelson MANDELA pour la bonne atmosphère et la bonne entente entre nous ;

Un grand merci également à ALLIANCE SERVICES et à tous pour l'accompagnement et le soutien nécessaires à la réalisation de ce mémoire ;

A ma famille, mes amis pour le soutien et la confiance. A tous, je vous dis.

LISTES DES ABREVIATIONS

ADIE	Agence de Informatique de l'Etat
AMA	Agence des Musulmans d'Afrique
ARTP	Agence de régularisation des télécommunications et des Postes
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et la Démographie
CDE	Centre de Développement des Entreprises
CDEPS	Centre de Education Populaire et Sportif
CDMA	Code Division Multiple Access (Accès Multiple par répartition en Code)
CHAT	Centre des Handicapés Au Travail
CL	Collectivités Locales
CMC	Centre Multimédia communautaire
CNLS	Conseil National de Lutte contre le SIDA
CNIL	Commission Nationale Informatique et Libertés (Française)
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EPN	Espaces Publics Numériques
FSN	Fonds de Solidarité Numérique
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GPRS	Général Paquet Radio Service
GSM	Global system Mobile
IP	Internet Protocol
ISM	Institut Supérieur de Management
MCA	Millenium Challenge Account
MIC	Millicom International Cellular
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
NTIC	Nouvelles technologies de l'information et de la Communication
OCB	Organisations Communautaires de Base
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la société civile
PDEF	Programme Décennal de Enseignement et de Formation
PIB	Produit Intérieur Brut
PME/PMI	Petites et moyennes entreprises/Petites et moyennes industries
PNBG	Programme National de Bonne Gouvernance
PNDL	Programme National de Développement Local
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
PRN	Programme de Renforcement de la Nutrition
RSE	Responsabilité Sociale de Entreprise
SCA	Stratégie de Croissance accélérée
SENTEL	Société de Télécommunication filiale de Millicom International Cellular
SONATEL	Société Nationale de Télécommunication filiale de France Télécom
SUDATEL	Société Soudanaise de Télécommunication
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
UCAO	Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education la Science et la Culture

SOMMAIRE

Page

INTRODUCTION	6
PREMIERE PARTIE : LE CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE.....	8
CHAPITRE 1 : LE CADRE THEORIQUE.....	8
Section 1 : La problématique	8
Section 2 : Les objectifs de la recherche	9
Section 3 : Les hypothèses de recherche.....	10
Section 4 : La pertinence du sujet	10
Section 5 : La revue critique de la littérature.....	11
CHAPITRE 2 : LE CADRE METHODOLOGIQUE	22
Section 1 : Le cadre de l'étude	22
Section 2 : La délimitation du sujet	23
Section 3 : Les techniques d'investigation	24
Section 4 : Le échantillonnage.....	25
Section 5 : Difficultés rencontrées	26
DEUXIEME PARTIE : LE CADRE ORGANISATIONNEL ET CONCEPTUEL	27
CHAPITRE 1 : PRESENTATION GENERALE DES TIC AU SENEGAL.....	27
Section 1 : Evolution des TIC au Sénégal	27
Section 2 : Les TIC dans la Commune de Ziguinchor	27
Section 3 : Les Opérateurs des Télécommunications	30
CHAPITRE 2 : DEFINITION DES CONCEPTS.....	34
Section 1 : Le concept « fracture numérique »	34
Section 2 : Le concept « pauvreté »	37
TROISIEME PARTIE : CADRE ANALYTIQUE ET RECOMMANDATIONS.....	44
CHAPITRE 1 : PRESENTATION ET ANALYSE DES DONNEES.....	44
Section 1 : Résultat des enquêtes auprès des populations cibles	44
CHAPITRE 2 : RECOMMANDATIONS	49
Section 1 : Collectivités locales et Société civile.....	49
Section 2 : Cybertélécentres.....	53
CONCLUSION	55
Bibliographie.....	57
Webographie	57
Annexes.....	58

INTRODUCTION

Il est universellement reconnu, depuis la plus haute antiquité, que les moyens de communication sont le moteur du développement. On parle de la fracture numérique dans le monde entier comme si elle était unique.

La fracture numérique désigne l'inégalité d'accès, d'usage, de capacité et de contrôle technologiques au sein d'une population donnée. C'est aussi appelée « fossé numérique » c'est à dire un écart entre deux catégories sociales, l'une équipée de matériels informatiques lui permettant d'accéder à l'Internet et l'autre pas.¹

Le concept de fracture numérique appartient à la catégorie de ceux qui ne peuvent être saisis par une définition unique et universelle. Il renvoie à de nombreuses facettes de la numérisation de l'économie et à la diffusion des technologies de l'information et de la communication (TIC). En quête de sens, de mesure et d'interprétation, le concept de fracture numérique a fait l'objet d'une recherche académique fournie depuis la fin des années 1990. D'un point de vue économique, la majorité des recherches actuelles souffre de deux lacunes essentielles. D'une part, le terme « fracture numérique » reste peu spécifié et couvre des aspects assez hétérogènes, de sorte que l'on peut aboutir à une conclusion et son contraire. En quelque sorte, les écrits sur ce sujet cherchent à opérationnaliser le concept avant même de fournir la substance. D'autre part, les spécificités des fractures numériques comme mécanisme d'exclusion comparativement aux mécanismes classiques restent à prouver. Les démonstrations de l'existence d'écart (d'équipements, de connexions) ou bien de l'accroissement de ces écarts ne séparent que faiblement la part due aux TIC de celle qui relève des mécanismes classiques d'inégalités.

A l'heure où la communauté internationale met l'accent sur ces technologies comme levier du développement, une clarification conceptuelle s'impose. En effet, la fracture numérique ne constitue pas un simple constat établi par les institutions internationales en quête de justification et de sens à leurs actions. Elle est fondée sur des hypothèses analytiques « cohérentes » assez souvent acceptées sans qu'elles

¹ Elie Michel « Le fossé numérique. L'Internet, facteur de nouvelles inégalités ? », *Problèmes politiques et sociaux, La Documentation française*, n° 861, août 2001, p. 32.

soient critiquées. Au sens «strict», la fracture numérique désigne les inégalités d'accès à l'internet.

Au «sens large», la fracture numérique est définie par l'écart de l'équipement (et de l'accès) en TIC entre deux zones géographiques données ou deux catégories d'individus données.²

En réalité, on devrait parler des fractures numériques, selon le sexe, l'âge, le niveau intellectuel et culturel, la localisation géographique ou les conditions socioéconomiques.

Les technologies de l'information et de la communication, en tant qu'instrument de développement, sont assimilées à la fracture qui sépare la connaissance de l'ignorance et les riches des pauvres et s'accroît chaque fois davantage, aussi bien dans chaque ville que entre les quartiers.

Il est certain que la fracture numérique résulte des fractures sociales produites par les inégalités sur les plans économique, politique, social, culturel, entre les hommes et les femmes, les générations, les zones géographiques, les populations urbaines et rurales, ou encore entre ceux qui ont accès à l'information et ceux qui n'ont pas accès.

Pour mesurer l'écart existant entre zones développées et en développement en termes d'accès aux TIC, on peut examiner les différences de niveau de pénétration de divers services informatiques et télématiques (réseau téléphonique fixe, services téléphoniques mobiles, Internet) et des ordinateurs personnels. La fracture peut considérablement être diminuée par des progrès particulièrement rapides en ce qui concerne les services téléphoniques mobiles et le nombre d'internautes.

Les trois aspects de la fracture numérique sont : l'accès (différence entre les personnes qui peuvent accéder aux TIC et celles qui ne le peuvent pas), l'utilisation (personnes sachant les utiliser et celles dont ce n'est pas le cas), et la qualité de l'utilisation (différences entre les utilisateurs eux-mêmes).

Dans la première partie de l'étude, il sera question de présenter les principales caractéristiques de la fracture numérique et la raison de ce travail. La deuxième partie de l'étude traitera de l'état des lieux des TIC, les politiques et stratégies nationales mises en place, la situation de la pauvreté et les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté. La troisième partie sera consacrée à la présentation et à

² Adel Ben YOUSSEF : les quatre dimensions de la fracture numérique www.benyoussef.net

l'analyse des données en vue de la résolution du problème posé et enfin il sera question de montrer comment la société civile et les collectivités locales peuvent simplifier dans la vulgarisation et la démocratisation des TIC pour impulser un développement local et durable.

PREMIERE PARTIE : LE CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE

CHAPITRE 1 : LE CADRE THEORIQUE

SECTION 1 : LA PROBLEMATIQUE

Avec la globalisation de l'économie, de la diversité culturelle et la mondialisation des télécommunications, une nouvelle ère s'ouvre pour les pays émergents. Les gadgets TIC sont banalisés par la possession de presque tous de téléphones portables ou de télévisions numériques. Mais combien sont-ils à utiliser le téléphone portable uniquement pour répondre à un appel ? Pour composer un numéro certains, faute de savoir lire et/ou écrire font souvent appel à une autre personne capable de le faire. D'après le rapport de l'ANSD³ au Sénégal le taux d'analphabétisme est de 59,2% (2007) et la scolarisation de 86% (2007). Avec ce constat, ils seront combien à l'horizon 2015 à surfer sur Internet à partir de leur téléphone mobile ? Et pourtant toutes les technologies sont disponibles mais exploitées seulement par une couche très limitée de la société. Jusqu'à quand faudra-t-il attendre pour réunir toutes les conditions d'appropriation des TIC ?

Malgré le boom économique que connaît notre siècle, la globalisation de l'économie, marqué par un essor économique des pays industrialisés de même que de nouveaux riches comme la Chine, les pays pauvres n'arrivent pas toujours à émerger et continuent de sombrer dans le cercle vicieux de la pauvreté. Malgré les différentes mesures prises pour sortir de la crise économique, les résultats sont loin des attentes

C'est le cas de pays comme le Sénégal qui connaît depuis des lustres un état de pauvreté croissant qui préoccupe de plus en plus certaines instances mondiales. Depuis 2001, le Sénégal fait partie du groupe des pays les moins avancés, avec 65 % de sa population vivant au-dessous du seuil de pauvreté.⁴

³ ANSD : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

⁴ www.courrierdemantes.com Publié le: 14 mai 2003

En 2007, selon ANSD, 2312 demandeurs d'emplois ont été recensés au niveau des services de placement des inspections de Saint Louis, Diourbel, Kolda, Kaolack, Louga, Thiès et Ziguinchor. Parmi les personnes inscrites, près de 29,5% sont demandeurs occupés, 20% ont perdu leur emploi (chômeurs) et près de 21% n'ont jamais travaillé et sont sur le marché du travail pour décrocher, sans nul doute, leur premier emploi.

Les opportunités offertes par les TIC peuvent être vues comme un palliatif à la création et au maintien de l'emploi. En effet, l'ère actuelle est surtout marquée par une nouvelle révolution que sont les technologies de l'information et de la communication (TIC). Ces nouveaux outils de communication modifient considérablement la vie de tous les jours par de nouvelles façons de communiquer, de payer, de vendre, d'étudier, de s'informer, etc. Ces technologies bouleversent effectivement la façon de vivre et de travailler des populations en apportant des améliorations considérables qui permettent d'évoluer dans n'importe quel domaine que ce soit. Ces nombreux changements positifs, et parfois négatifs (piraterie, escroquerie, pédophilie, etc.), qu'apportent les TIC amènent la communauté mondiale à s'y intéresser et à promouvoir leur utilisation par la diversification des services et des produits offerts. Ce qui peut être source de création d'emplois et de richesses. C'est pourquoi il nous importe de nous interroger sur les possibilités offertes par les TIC pour lutter contre la pauvreté. Autrement dit comment les TIC permettent-elles de lutter contre la pauvreté dans les pays sous développés ? Quel est-il du cas spécifique du Sénégal où selon ANSD, le Taux net de scolarisation était de 75,5% en 2007, au niveau national, contre 71,9 % en 2006, soit un bond de près 4 points ?⁵

SECTION 2 : LES OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

Cette étude doit montrer les potentialités offertes par les TIC en termes d'éducation, de communication, de formation et de création de richesses, la concordance entre les possibilités des TIC et les besoins des populations. Comment les collectivités locales et les organisations de la société civile peuvent effectivement participer à la réduction de la fracture numérique dans une optique de développement local en luttant aussi contre la pauvreté ?

⁵ Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie Rapport 2007 www.ansd.sn

Objectif global

L'objectif global de notre recherche sera de :

- Montrer que l'appropriation des TIC par les populations peut contribuer à la réduction de la fracture numérique et dans quelles mesures cette résorption serait une opportunité pour mieux lutter contre la pauvreté et impulser le développement local et durable.

Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques seront de :

- Montrer le rôle que les collectivités locales et les organisations de la société civile peuvent jouer dans la vulgarisation et la démocratisation des TIC auprès des populations.
- Proposer des pistes de solutions aux collectivités locales et à la société civile pour l'appropriation des TIC par les populations concernées.

SECTION 3 : LES HYPOTHESES DE RECHERCHE

Hypothèse principale

- L'appropriation des TIC par les populations va contribuer à la réduction de la fracture numérique et permettra de lutter efficacement contre la pauvreté par l'éducation, la formation à de nouveaux métiers, la création de emplois et de richesses.

Hypothèses secondaires

- La pauvreté est un fléau et tous aspirent à la vaincre ; donc, la volonté et l'engagement des populations sont acquis. Les collectivités locales et les organisations de la société civile sont plus proches des populations ce qui fait que leur participation à la réalisation de projets sur les TIC destinés aux populations est un gage de réussite et de développement local. Les opérateurs de télécommunication et le secteur privé seront sollicités dans la vulgarisation des projets TIC auprès des populations pour réduire la fracture numérique

SECTION 4 : LA PERTINENCE DU SUJET

Les TIC peuvent aider au développement. Vu les retombées de son utilisation dans les grandes villes, il est certain que les populations peuvent s'en sortir grâce à ces technologies.

Le problème actuel est qu'elles sont très peu intégrées dans les habitudes de ces populations : les différents usages des TIC et ce qu'ils peuvent apporter comme avantages sont encore méconnus des populations. Les TIC ne connaissant ni frontières, ni distances, ni couleur de la peau, restent aujourd'hui un vrai outil de diversité planétaire, sophistiqué et ultra rapide pour toutes les connaissances, qui ne distinguent pas les riches des pauvres. Elles constituent un puissant outil dont doit disposer tout citoyen ouvert au monde même s'il habite dans les confins de Ziguinchor. C'est un outil de travail, de recherche et de divertissement.

Le taux d'utilisation des TIC par les populations de Ziguinchor reste encore très faible par rapport à la plupart des autres villes du Sénégal. Les actions gouvernementales pour élever ce taux sont embryonnaires et peu visibles.

L'alternative, pour toucher au mieux les populations et créer ainsi une société de l'information digne de ce nom, participant efficacement au développement local, à la réduction de la fracture numérique et à la lutte contre la pauvreté, reste les collectivités locales et les organisations de la société civile.

SECTION 5 : LA REVUE CRITIQUE DE LA LITTERATURE

Beaucoup de théories ont traité de fond en comble des questions de pauvreté, d'inégalités ou des fractures. Certains continuent de élaborer de nouvelles théories pour qu'ils trouvent vaille que vaille les voies et moyens qui permettent d'atténuer la souffrance des populations défavorisées. Des politiques et des stratégies sont mises en œuvre de façon globale ; ce qui ne favorise pas l'implication des couches vulnérables aux différents programmes qui leur sont destinés.

Il n'est plus à démontrer combien les TIC restent un vecteur de développement, par contre, il sera toujours nécessaire de réactualiser le concept pour une meilleure adaptation par rapport à un milieu. Il reste claire que les TIC ont un atout principal : leur capacité d'innovation persistante d'où la nécessité d'une mise à jour des adéquations qui collent réellement aux aspirations des populations.

Le projet serait d'inciter les collectivités locales, la société civile et les populations à jouer pleinement leur rôle pour que l'ensemble l'appropriation des TIC soit un soubassement de réduction de la fracture numérique et de la création de richesses pour un développement durable. Et pour ce faire, agir local tout en pensant global dans les méthodes et stratégies à développer sera un créneau. Dans ce cas, il faut qu'on essaie de recycler les méthodes et les approches qui ont montré leurs

limites et qu'on accepte enfin de mener les TIC vers les populations et de les intégrer à leur quotidien pour rendre leurs actions compétitives et relancer la croissance.

Pour faire le tour de l'horizon de cette étude, nous nous sommes appuyé sur certains ouvrages et études :

Selon Cheick SAKHO, dans le contexte mondial d'aujourd'hui, le concept de « village global » du canadien Marshall Mc Luhan est d'une grande actualité. En effet, avec le développement des technologies de l'information et de la communication (TIC), toutes les parties du monde sont interconnectées et vivent à l'heure d'une mondialisation effrénée.

Le moindre événement est mondialisé. Même l'Afrique, continent souvent marginalisé, entend y jouer sa partition. Les écrivains africains de la mouvance postmoderniste ne sauraient demeurer en reste.

Ils sont emportés par cette fièvre mondiale, eux qui, dans le domaine qui est le leur, sont à la production de récits qui interpellent tous les publics, des récits où toutes les sociétés du monde peuvent se mirer. De leur situation de migrants est né le désir ardent de se lever au-dessus des pesanteurs sociales, ethniques, religieuses, de sexe ou de race, en prônant l'émergence d'un monde où les différences ne seront plus sources de divergences.⁶

Une étude montre qu'à l'heure de la mondialisation libérale, la guerre économique a ouvert un nouveau champ de bataille : celui de l'information. La connaissance et le contrôle de l'univers informationnel dans lequel évoluent les entreprises, de la simple PME à la firme multinationale, a constitué une composante-clé de leur survie. Comme une immense toile d'araignée, il a été mis en place une « société de l'information globale » dopée par l'essor des nouvelles technologies. Profitant de la révolution numérique, une infrastructure de l'information se déploie à l'échelle de la planète qui favorise l'interconnexion des acteurs du jeu économique, mais aussi social et culturel. C'est elle qui vient au secours des idées et des cerveaux des hommes dans un environnement qu'elle a contribué à rendre chaque jour de plus en plus complexe. L'insertion des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) a mis en relation et en interdépendance tous les pays du

⁶ Cheick SAKHO : *Littérature et art au miroir du tout monde/Philosophie, éthique et politique Ethiopiennes* n° 78. 1er semestre 2007

monde, notamment en accélérant les transactions de marchandises devenues parallèlement de plus en plus immatérielles, comme l'illustre la monnaie électronique.

Aujourd'hui le lot d'informations est important au point qu'il devient épuisant d'y chercher celle qui est vraiment utile. C'est pour cela que l'information dans l'entreprise est à considérer comme une ressource stratégique au même titre que le personnel, les ressources financières, l'énergie. Il importe que l'accès, le partage de l'information soient organisés et contrôlés aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'entreprise. C'est le rôle des systèmes d'information.

Tous ces facteurs d'évolution font que les entreprises sont considérées comme des systèmes interagissant entre eux et non plus comme des « boîtes noires » fermées à leur environnement. L'échange et le partage permanents de l'information au sein de l'entreprise s'appuient sur toutes les nouveautés des technologies de l'information et de la communication.

Cela met en évidence la forte attente qu'on a de l'amélioration des conditions de sécurisation de l'information au niveau de son transfert, son accès, son usage et sa dissémination.⁷

Selon Astrid Stumpf « Droit ou tolérance à la copie privée, uniformisation internationale des systèmes de protection, licence globale... », à l'heure à laquelle le droit d'auteur semble diviser quotidiennement l'Europe, et tout particulièrement la France avec la loi sur les droits d'auteur et les droits voisins dans la société d'information tout récemment votée, force est de constater que la mondialisation et notamment le développement d'Internet amène à reconsidérer fortement l'environnement dans lequel celui-ci tend aujourd'hui à évoluer. Ainsi, la problématique soulevée n'est-elle pas en réalité bien plus profonde ? Ne tend-elle pas, dans les faits, à remettre en cause les bases mêmes de la propriété intellectuelle quant au droit d'auteur, au profit d'un système plus économique, issu du droit américain, fondé sur la théorie du copyright et semblant vouloir s'imposer du fait de la mondialisation ?

De nos jours, le droit d'auteur doit faire face à de nouveaux enjeux, conséquence inévitable de la conjoncture économique mondiale. Il résulte de cette constatation que la perspective, habituellement adoptée en matière de droit d'auteur et plus généralement de droit de la propriété intellectuelle, en ressorte profondément

⁷ Management.org. 89 pages 04-01-2008 : *L'impact des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) sur la performance des entreprises*

bouleversée. Elle est alors confrontée à certaines divergences fondamentales issues des spécificités que présentent les différentes législations parties à cette "globalisation".

L'émergence d'un droit international de la régulation pourrait alors constituer une nouvelle légitimation d'un droit d'auteur qui est nécessaire de conserver, voire même accepter de le voir évoluer, notamment dans une perspective d'ordre international. »⁸

Selon Methamem R. et M'Henni H, le développement des TIC ne peut être favorisé, selon plusieurs rapports internationaux, qu'avec la mise en oeuvre d'une politique volontariste aidant prioritairement au *développement* du secteur quand « les trois effets suivants peuvent jouer dans le même sens: réglementation du secteur, augmentation des investissements en infrastructures et mise en place d'un cadre juridique adéquat permettant de réguler les impacts sociaux, politiques et économiques des *TIC* ». La combinaison de la forte croissance, d'une faible inflation, d'un plein emploi et d'un rythme élevé d'innovation et d'adoption aux évolutions technologiques est appelée par un nombre d'observateurs "la nouvelle économie".

Le débat sur la *fracture numérique* était initialement centré sur la question des écarts de taux d'équipement en matériel informatique puis s'est étendu aux inégalités d'accès à l'Internet, et plus récemment aux inégalités face aux réseaux haut débit. Il désigne au sens large les inégalités économiques et sociales générées par les *TIC*.

Les discours sur la *fracture numérique* étaient à l'origine limités aux pays de l'OCDE mais aujourd'hui il concerne l'ensemble des pays, ce qui amène à l'apparition d'une nouvelle dimension aux inégalités internationales en matière de *développement* économique. Dès le début des années 90, le débat mené aux Etats-Unis porte sur la non accession de certaines catégories sociales aux *TIC*.⁹

Selon Jean-Pierre LEVET, ce sur quoi l'on voudrait attirer l'attention ici est lié à des éléments de réflexion humaniste appliquée aux TIC. Le rapport préliminaire et les discussions les ont mis clairement en valeur. On retrouvera dans leur contenu et leurs contours des thèmes dont l'importance a plusieurs fois été montrée aux

⁸ Astrid Stumpf mardi 22 août 2006 : Droit du Multimédia et des Sciences de l'Information

⁹ Methamem R. et M'Henni H., Le développement des TIC et la fracture numérique 2003
www.oboulo.com

lecteurs par différents auteurs sensibles à certains dangers créés par des applications mal orientées des TIC.

En fait, leur examen fera apparaître de manière constante une double nécessité, celle d'ouvrir à tous, dans les meilleures conditions possibles, la possibilité de tirer parti des TIC dans leur formation, pour leur épanouissement intellectuel, et celle préparant chacun à une utilisation intelligente de ces désormais indispensables outils des temps modernes.

C'est la seconde qui sera l'objet d'un examen attentif, la première étant admise par tous ceux qui savent apprécier le profit que l'on peut retirer des TIC et la supériorité qu'acquière ceux qui les maîtrisent sur ceux qui n'ont aucun accès à elles.

On ne saurait définir correctement le contenu de cet enseignement préparatoire qu'après avoir décrit et analysé les dangers qui sont de nature à causer une pratique trop enthousiaste des TIC dans laquelle, devant l'immensité des possibilités offertes, l'irréflexion l'emporterait sur la sagesse et sur un rejet ferme et raisonné de la tentation de démesure incontrôlée.

Refuser de poser de manière absolue le principe de la complémentarité des TIC par rapport aux formes traditionnelles d'enseignement reviendrait à remettre en cause non pas une culture, mais la notion même de culture, inséparable d'une réflexion personnelle et d'une assimilation graduelle et profonde de connaissances authentiques, liées les unes aux autres non pas seulement dans les canaux d'information constitués plus ou moins artificiellement qui les ont diffusées, mais dans l'esprit même des apprenants.

L'apprenant qui a recours aux TIC n'a pas pour vocation de leur être soumis, mais bien plutôt de les dominer. Mais l'illusion de la facilité devient vite un mirage. On croit penser, alors que l'on subit l'influence trompeuse d'impressions tout aussi fugitives que les messages informatiques qui s'affichent sur les écrans.

Il convient donc de ne pas ignorer les limites de l'apport de l'outil, avant même de commencer à s'en servir. Si l'on n'a pas été préventivement mis en garde, on risque de se laisser griser par les apparences les plus superficielles, qui génèrent un sentiment de puissance. Or celle-ci n'est pas celle de l'homme maniant l'ordinateur, mais uniquement celle de sa machine et des compléments qu'il lui donne (logiciels, progiciels, cédéroms). Pour s'approprier cette capacité de l'outil, son utilisateur doit impérativement posséder, avec au moins un minimum de connaissances, les

fondements méthodologiques des disciplines auxquelles les TIC servent de support d'étude, dès lors nécessairement compris comme complémentaire et non pas comme fondamental.

On ne peut contester que les TIC, d'autre part, créent de nouveaux objets littéraires. On n'aborde pas, par exemple, la lecture électronique de l'œuvre intégrale informatisée d'un auteur comme celle d'un roman ou d'une pièce de théâtre. Le matériau n'est pas un livre électronique. C'est un objet électronique de culture, qui est différent d'un livre. De même que l'on apprend à lire une production littéraire véhiculée par le livre, de même on doit se former au maniement de ce qui est donné par le support informatique. Aborder, par exemple, hypertextes et hypermédias sans préparation ni réflexion revient à capter pour les graver dans la mémoire des notions superficielles que l'on n'a pas repensées, donc dont on n'a pas soi-même structuré la signification globale que l'on entend leur donner.

Tout cela ne signifie pas que les TIC ne sont pas de nature à permettre d'acquérir une véritable formation, c'est juste qu'il en faut beaucoup.

Cette dite formation correspond uniquement à l'acquisition d'une culture que les TIC véhiculent, et dont la vocation est de compléter, parfois de façon prodigieuse, celle dont on a acquis les bases par d'autres moyens. Les TIC ne deviennent réellement formatrices que si l'on est capable non pas de les recevoir, mais de les chercher activement et de manière critique les apports documentaires.

Il convient donc, pour tirer vraiment profit des TIC d'être préalablement en mesure d'accomplir une démarche de recherche bien construite, conduite intelligemment et sagement à un niveau de science particulier, qui peut être très simple aussi bien que très élevé. Comment pourrait-on la concevoir convenablement sans dominer l'outil que fournissent les TIC dans toutes ses composantes ?

Une conduite heuristique ne s'improvise pas. Elle repose sur des séries d'acquis préalables, étendus et stables. Chercher avec la machine a un sens, le faire sous son emprise n'en a pas, puisque celui qui devient alors un simple manipulateur des TIC ne parviendra à saisir ni la portée ni la hiérarchie de ses découvertes, dont la somme ne dépassera jamais le stade, dépourvu de tout intérêt réel, d'empilements de constatations stériles, relevant d'une érudition désordonnée. On confondra alors information et connaissance.

D'autres erreurs, tout aussi dommageables pour l'esprit, suivront, dont les ravages s'apparenteront, à ceux de la sophistique de la Grèce ancienne : l'opinion se

substituera à la vérité, l'impression fugitive à la recherche raisonnée, le ludique au sérieux, l'accumulation de convictions aux contours multiformes remplacera la fonction d'analyse discriminante de l'intelligence, le tri sélectif et orienté des données livrées aux apprenants fera oublier la réalité brute. Il y aura sans doute des conséquences encore pires : les arts trompeurs de la communication feront habilement passer cette dernière, considérée sous toutes les formes possibles, pour de l'information honnête et véridique.

Avec le pouvoir de l'image, les sophistes modernes disposent de moyens de torsion du vrai infiniment plus redoutables et plus subtils que leurs devanciers de l'Antiquité.

Ainsi la liberté des utilisateurs des TIC ne manquera-t-elle pas de se trouver gravement menacée, faute d'avoir été suffisamment éduquée.

Un affaiblissement de l'esprit critique et l'impossibilité d'une contestation dialectique de l'enseignement électronique, dont le déferlement s'impose sur l'écran et ne laisse pas de place à l'objection orale, dialoguée, disjonctive, ouvrira rapidement un vaste champ de manifestation à toutes les déformations possibles, volontaires ou non, de l'information.

Le simple choix de hyperliens, dont l'utilisateur ne contrôle évidemment pas la conception, risquera de se transformer en manipulation des cerveaux, mais bien d'autres procédés seront à la disposition de ceux qui voudront s'en servir pour imposer leur vision des choses.

Dans de telles conditions, il convient de s'interroger dès maintenant, car les évolutions sont particulièrement rapides, sur la meilleure façon de prendre toutes les précautions pour éviter, autant que possible, que de tels abus se produisent.

La proclamation, morale ou juridique, de principes déontologiques est insuffisante. Ils n'engageront, en effet, que ceux qui voudront bien les respecter. Aucune réglementation ne parviendra à protéger parfaitement les esprits incapables de percevoir par eux-mêmes les vrais dangers.

Quelles que soient sa qualité et la lucidité de ses promoteurs, elle ne constituera jamais un mode d'emploi intelligent des TIC adapté aux besoins de chacun. En admettant qu'elle parvienne à réprimer . et préventivement à réduire . les abus, elle ne supprimera pas les dangers inhérents à un usage mal conçu des TIC ou à une faiblesse excessive des esprits en face de leur extraordinaire puissance.

La bonne solution doit être cherchée ailleurs, plus précisément dans l'éducation des jeunes intelligences. Puisque la place des TIC dans la formation des hommes est appelée à prendre une place sans cesse croissante, une discipline nouvelle, extérieure à elles-mêmes, un organon de conception traditionnelle est à construire de manière urgente.

En adoptant cette idée, on parviendrait à relever le dernier défi majeur que posent actuellement les TIC, celui de la mondialisation réussie de la culture.

Que sera la mondialisation qui se construit sous nos yeux ? Sera-t-elle, pour tous, une véritable ouverture à l'ensemble des cultures du monde, de l'Orient et de l'Occident, ce qui correspondrait à l'hypothèse la plus humaniste ? Aura-t-elle, au contraire, pour conséquence un nivellement des cultures, autour de quelques thèmes superficiels évoluant au gré des modes ? En d'autres termes, la construira-t-on comme un nivellement ou comme un appauvrissement universels ?

Si l'on veut oeuvrer pour l'ambition la plus haute, qui est, grâce aux perspectives qu'ouvrent les TIC, à la portée de l'humanité, il faut aussi que l'on donne aux jeunes Européens les moyens de savoir qui ils sont et d'où ils viennent, ce que sont leur patrimoine culturel commun et leur civilisation.

Sans cela, ignorant tout ou presque d'eux-mêmes et de leurs racines, ils n'auront pas véritablement envie de découvrir les autres, c'est-à-dire d'acquérir une culture à l'échelle de la planète entière, ou bien encore ils aspireront à un syncrétisme dévastateur, qui les détournera d'une saine appréhension de la complémentarité des héritages culturels de l'humanité.

Pourquoi, dans ces conditions, la philologie classique, rénovée, modernisée, adaptée au monde d'aujourd'hui et complétée par la techno philologie ne deviendrait-elle pas l'interface, dont le monde a besoin, entre le passé et l'avenir, non pas pour imposer à celui-ci un retour vers celui-là, mais pour lui donner une impulsion de progrès, universellement humaniste, sans laquelle toute civilisation mondialisée se construirait, il n'y a aucun risque à prendre le pari, pour le malheur de tous, au détriment de la liberté et de la culture de chacun.

Au-delà d'une rénovation des études classiques et de la constitution d'un outil intelligent permettant à tous de parvenir à une nécessaire maîtrise des TIC, il y a, semble-t-il, un véritable et capital enjeu non pas d'école et de société, mais de civilisation.

Tout cela indique très clairement ce que devrait être une grande partie de la formation initiale et continue des enseignants appelés à utiliser les TIC, le reste relevant bien évidemment de la spécificité des divers champs disciplinaires.¹⁰

Pour *Adel Ben youssef*, notre démarche permet d'identifier dans la littérature quatre dimensions de la fracture numérique. La première est centrée sur les inégalités économiques et sociales liées à l'accès aux équipements et aux infrastructures (fracture de premier degré). La deuxième attribue les fractures numériques aux usages liés aux TIC. Les inégalités se manifestent avec les usages qui sont faits par les individus et par les groupes sociaux. La troisième concerne l'efficacité des usages. En d'autres termes, pour des taux d'équipement identiques, certaines nations, certains individus, augmentent leurs performances plus rapidement que d'autres. Le quatrième type de littérature, développant une thèse qui nous intéresse plus particulièrement, renvoie aux modalités d'apprentissage dans une économie fondée sur la connaissance. Dès lors que l'information et les connaissances deviennent abondantes, les TIC pourraient être à l'origine de nombreuses inégalités liées aux modifications des processus d'apprentissage et, par conséquent, aux performances associées.

Une discussion portant sur les hypothèses implicites de chaque type de littérature permettra de mieux saisir la robustesse des résultats obtenus et les orientations futures du programme de recherche.

La diffusion des nouvelles technologies de l'information et de la communication, dont l'internet et la téléphonie mobile, a suivi un rythme rapide dans la dernière décennie à la fois dans les pays industrialisés et dans les pays en développement. Ces évolutions, sans précédent dans l'histoire des technologies, ont fait craindre que les non - équipés (par choix ou par contrainte) risquent une marginalisation croissante d'un point de vue économique et social. Ainsi, un clivage séparerait les connectés des non connectés. Les individus qui disposent des TIC peuvent alors bénéficier d'une meilleure information et surtout des externalités positives associées. En revanche, les non - équipés admettent une information moins riche et ne bénéficient pas des externalités liées aux TIC. Les connectés se

¹⁰ Jean-Pierre LEVET : « TIC et Humanisme à l'orée du XXIe siècle. Réflexions sur les exigences technophilologiques », *Revue Française de Géographie*, 8, 1999, pages 155 à 166

trouveront ainsi inclus dans des réseaux relationnels, de savoirs, de connaissances, de formation alors que ceux qui ne le sont pas risquent d'en être exclus.

Les thèses des fractures d'accès reposent sur trois hypothèses implicites qui nécessitent d'être discutées du point de vue de leur pertinence :

- Les TIC sont des technologies génériques.

Une des hypothèses les plus largement acceptées dans la littérature est que les TIC sont des technologies génériques, c'est-à-dire qu'elles peuvent être employées par tous et partout.

- Les TIC provoquent des inégalités et non des retards de diffusion. L'évolution technologique ne permet pas de combler ces écarts.

- Les TIC sont des technologies efficaces.

La deuxième version des fractures numériques concerne davantage les inégalités dans les usages des TIC que celles portant sur les inégalités de connexion. Dans ce cadre, l'accent est mis sur la manière dont les acteurs économiques et sociaux s'approprient et utilisent les TIC pour satisfaire des besoins différents.

La thèse des fractures numériques liées aux usages renvoie au moins à trois types d'hypothèses implicites :

- La dynamique des usages liés aux TIC renforce la culture (trajectoire) dominante.

- Les TIC ont une portée universelle et permettent de dépasser les contraintes locales.

- La dynamique d'usage est essentiellement tirée par le marché.

Mais le rôle de la puissance publique ne peut être pour autant sous-estimé. L'État peut, en effet, chercher à initier une dynamique d'usage en montrant l'exemple, la e-gouvernance et la e-administration, mais également en utilisant les canaux incitatifs classiques (subventions, facilités de paiement, crédits). Elle peut également être initiée par une dynamique collaborative et coopérative dépassant la dimension marchande. Des modèles alternatifs d'usages des TIC fondés sur le don et sur la réciprocité sont également les moteurs de nouveaux usages sur l'internet.

La troisième famille de fractures numériques met l'accent sur les performances associées aux TIC. Il s'agit de comprendre comment l'adoption et l'usage des nouveaux biens et services technologiques permettent de modifier les performances des individus et des territoires.

Le premier, au niveau des individus, concerne la montée des inégalités de salaires entre travailleurs qualifiés et peu qualifiés..

Cette thèse repose sur un ensemble d'hypothèses implicites qu'il convient de discuter. Deux d'entre elles nécessitent d'être discutées ici.

. Les écarts de performances dépendent du volume des *inputs* en TIC dans une économie donnée.

. La dynamique entre adoption, usage et performance des TIC est implicite tant au niveau individuel qu'au niveau collectif.

La thèse des fractures numériques liées aux modalités d'apprentissage repose également sur trois types d'hypothèses implicites qu'il convient de discuter :

- Les TIC sont supposées être des technologies immatures et complexes dont l'usage nécessiterait des compétences particulières.

- La fracture numérique est la conséquence du comportement des primo adoptants.

- La fracture numérique est la conséquence de l'organisation des individus en communautés virtuelles.

La diversité des fractures numériques est dictée par des taux de diffusion des TIC différents et des aptitudes des agents économiques différentes. Les quatre versions de la fracture numérique sont fondées sur des conceptions différentes des TIC. Tantôt, elles sont considérées comme des technologies génériques qui peuvent être diffusées partout et pour tous. Tantôt, elles sont considérées comme des technologies biaisées nécessitant des connaissances tacites et ne peuvent être utilisables par toute la population, profitant ainsi davantage aux individus les plus formés.

D'autres fois, elles peuvent aussi être perçues comme des biens publics (sous l'angle des infrastructures) nécessitant des financements importants et impliquant une diversité des situations en fonction des revenus des régions. Enfin, elles sont envisagées comme des technologies immatures, évolutives et complexes.

De l'examen des diverses versions de la fracture numérique, il nous semble que toute tentative de traiter statistiquement la fracture numérique nécessite de bâtir des indicateurs permettant de tenir compte de l'ensemble des dimensions soulignées. La littérature empirique, sur le sujet, a toujours focalisé son attention sur une ou deux

dimensions au plus, de sorte qu'une réflexion globale semble être, pour le moment, exclue.¹¹

CHAPITRE 2 : LE CADRE METHODOLOGIQUE

SECTION 1 : LE CADRE DE L'ETUDE

A. CADRE GEOGRAPHIQUE

Ziguinchor est une ville du sud du Sénégal, La ville a été fondée en 1645 par les Portugais avant d'être vendue à la France le 22 avril 1888 qui en fit un important comptoir commercial. Elle devint prospère, entre autres raisons, grâce au commerce de l'arachide.

La ville de Ziguinchor se situe au bord de la Casamance (le fleuve) à environ 70 km de l'océan Atlantique. Elle est reliée par route, par bateau et par avion à Dakar, la capitale, distante de 454 km. Jusqu'aux années 1980, pour traverser la Casamance vers le nord, il y avait un bac. Depuis, un pont a été construit au-dessus du fleuve, à l'est de la ville le pont Emile BDIANE. En 2007, selon les estimations officielles ANSD, la ville compterait 158 370 personnes.

La Cathédrale Saint-Antoine de Padoue, la Gouvernance de Ziguinchor, le bâtiment abritant le Conseil régional de Ziguinchor, la Grande Mosquée de Santhiaba et le cimetière mixte (musulman et chrétien) figurent sur la liste des Monuments historiques classés.

Escale est le quartier historique de Ziguinchor. La quasi-totalité des bâtiments coloniaux y ont été construits. Ils servent aujourd'hui souvent de bâtiments officiels (l'ancien palais du gouverneur est devenu la mairie). La rue Javelier constitue la plus grande rue commerciale de la ville, allant du port au rond point Jean Paul II entièrement rénové par les nouvelles autorités municipales qui ont affirmées leur volonté de mettre Ziguinchor en chantier et en faire une ville bien reconstruite.

Le premier point d'accès Internet RTC (Réseau Téléphonique Commuté) dans la commune de Ziguinchor a été inauguré en 1996 à Sud Informatique en présence du Gouverneur de la Région. Il fallait payer 3000 F pour une heure de connexion. Pendant deux ans il n'y avait que ce seul point d'accès avec deux ordinateurs pour toute la région naturelle de la Casamance. A l'époque Ziguinchor était la deuxième

¹¹ *Adel Ben youssef* : les quatre dimensions de la fracture numérique

ville du Sénégal après Dakar à se connecter à Internet. Ensuite en 1998 Alliance Services est arrivé et est devenu en plus le premier distributeur agréé Internet de la Sonatel dans la région Ziguinchor/Kolda. Il faut dire qu'à l'époque pour s'abonner à Internet et payer sa facture il faut aller jusqu'à Dakar et c'est grâce à cette représentation que les populations ont été dispensées de ces voyages. C'est en 2002 avec le RNIS (Réseau Numérique à Intégration de Services) que enfin tout pouvait se faire sur place à l'agence de la Sonatel.

En 2004 la Commune comptait plus de 300 télécentres privés et beaucoup se sont transformés en cybercentres avec l'arrivée du haut débit ADSL (Asymmetric Digital Subscriber Line). Ce qui a permis aussi aux entreprises publiques et privées de se connecter à Internet. Mais les coûts d'accès étaient toujours élevés pour la grande masse des populations défavorisées. Aujourd'hui, l'offre de services dans le domaine des TIC est encore développée avec la présence des trois principaux opérateurs (SONATEL, SENTEL et SUDATEL) dans la région de Ziguinchor.

B. CADRE REGLEMENTAIRE

En ce début du XXI^e siècle, force est de constater que la communication est un enjeu majeur à l'heure de la numérisation des échanges entre les peuples et les nations de la planète. En effet, le mariage de l'informatique, de l'audiovisuel et des télécommunications a entraîné une révolution informationnelle, en même temps qu'une globalisation de notre société désormais obligée de fonctionner à l'universel.

Cet environnement a influencé l'adoption d'un nouveau dispositif juridique de la Loi n° 2001-15 du 27 décembre 2001 portant code des télécommunications. Le code définit le cadre juridique régissant le nouveau paysage du secteur des télécommunications, notamment celui des réseaux des télécommunications qui pourront être exploités par des personnes morales privées, détentrices d'une licence qui sera accordée par décret, sachant que l'Etat fixe les orientations générales du secteur des télécommunications, et l'autorité gouvernementale compétente veille à leur respect et à leur application

SECTION 2 : LA DELIMITATION DU SUJET

L'étude sera centrée sur Internet dans sa dimension globale avec comme seul leitmotiv la connexion à Internet à partir d'un ordinateur, d'un téléphone mobile ou d'un fixe.

La Commune de Ziguinchor est choisie, comme champ de l'étude, précisément les quartiers où habitent les populations défavorisées, pour qui encore Internet est un rêve qui ne se réalisera que pour les riches.

La Commune de Ziguinchor est un carrefour qui a de réelles opportunités culturelles et économiques qu'elle partage avec la Gambie et la Guinée Bissao où vivent des parents, des amis et des partenaires qui fréquentent la Commune en permanence. Il faut signaler aussi que les coûts de communication au Sénégal sont largement accessibles comparés aux pays limitrophes.

SECTION 3 : LES TECHNIQUES D'INVESTIGATION

a) La recherche documentaire

Internet est sans aucun doute une source illimitée d'informations. Internet a permis d'avoir une foule d'informations des ministères et institutions sur les TIC et la pauvreté.

Hormis Internet, on a pu également faire plusieurs descentes pour se documenter auprès des professionnels privés, collectivités locales, organisations de la société civile, populations et associations.

b) Les outils de collecte de données

Pour recueillir les besoins des publics cibles et évaluer les opportunités des TIC, un questionnaire a été élaboré et administré. Ce questionnaire a permis d'identifier le cadre de vie des publics, leurs besoins en matière de TIC, leur niveau de connaissance des outils et leurs appréciations. Il a permis de recueillir les données à soumettre à l'analyse.

Le questionnaire a été administré pour mieux cadrer l'étude. Il se articule autour des thèmes suivants :

L'Identité qui avait pour but de connaître les publics cibles. Cette connaissance portait sur le sexe, l'âge, le niveau de vie, le niveau d'éducation, l'appartenance à une association, etc. Ce volet a permis en effet de catégoriser, classifier la population enquêtée. Il a eu sa place dans le questionnaire car les besoins ne sont toujours pas les mêmes selon que l'on soit salarié ou non.

L'accès aux TIC qui avait pour but de connaître le niveau d'équipement des populations enquêtées et également d'identifier les lieux d'accès à Internet, la fréquence et les difficultés rencontrées. Ce volet a permis d'avoir des informations

sur les lieux d'accès à Internet les plus utilisés, les pourcentages de populations détenant un ordinateur et également une connexion Internet à la maison. Il a permis également de connaître leurs difficultés d'utilisation des dits outils.

Usages des TIC et Opportunités pour le développement ce thème qui avait pour but de connaître les usages que font les populations des TIC, leurs besoins et également leurs avis et opinions sur l'impact des TIC sur le développement. Ce volet a permis de connaître les différents usages que font les populations enquêtées des TIC et d'identifier leur niveau de connaissance des opportunités offertes par les TIC.

Ce questionnaire a été administré par un entretien direct pour obtenir les informations des bénéficiaires. Malgré quelques difficultés, nous avons réussi à recueillir les besoins du public cible et le dépouillement du questionnaire a donné les résultats ci-dessous.

c) La collecte et analyse des données

La collecte des données s'est faite par une descente de terrain, au contact des populations. Le déroulement de l'enquête s'est fait à l'aide du questionnaire.

Ces informations ont ensuite été saisies via un formulaire construit sur SPHINX pour procéder à des analyses par tableaux.

Etant acteur de ce secteur d'activité depuis 1995, nous avons aussi mis à contribution notre expérience du métier.

d) L'élaboration du rapport de recherche

Les résultats obtenus de la recherche documentaire et des enquêtes ont permis d'établir le présent mémoire. Ces informations ont servi à mettre en évidence l'état des lieux des TIC, le rôle des collectivités locales et la société civile dans la vulgarisation des TIC et le développement local, les activités à développer pour aller plus loin dans la réduction de la fracture numérique et la lutte contre la pauvreté..

SECTION 4 : L'ÉCHANTILLONNAGE

L'échantillonnage a permis de constituer un groupe représentatif de la population appelé échantillon, qui correspond aux éléments identifiés comme spécialement concernés et spécifiquement susceptibles de fournir des informations nécessaires à la réponse aux questions soulevées par la formulation du problème. Il s'agit d'un groupe de 100 prospects, pris au hasard, et sans caractéristiques

particulières, cela tendant à une plus grande crédibilité des données de l'enquête et qui représente en miniature l'ensemble la plus vaste de la population de la Commune de Ziguinchor.

SECTION 5 : DIFFICULTES RENCONTREES

La principale difficulté rencontrée lors de ce travail a été de collecter les réponses des enquêtes dans les quartiers. Dans le cadre de l'étude nous avons eu à faire face à plusieurs contraintes dans l'administration du questionnaire dont :

Certaines personnes ont eu des problèmes de compréhension des termes spécifiques aux TIC, il a fallu faire introduire des séances d'explications lors de l'administration du questionnaire. Malgré ces précautions, certaines personnes ont été confrontées à la compréhension de certaines parties du questionnaire. Les intellectuels ont été plus réceptifs et ont formulé même des propositions et solutions pertinentes. Plusieurs personnes ont souhaité remplir le questionnaire, alors qu'un quota bien défini a été arrêté.

DEUXIEME PARTIE : CADRE ORGANISATIONNEL ET CONCEPTUEL

CHAPITRE 1 : PRESENTATION GENERALE DES TICS AU SENEGAL

SECTION 1 : EVOLUTION DES TIC AU SENEGAL

Les TIC peuvent être un catalyseur pour le développement des pays pauvres comme le Sénégal. Vu les retombées de leur utilisation dans les pays riches, il est certain que le Sénégal peut s'en sortir grâce à ces technologies. C'est dans les années 90 que les premières connexions à Internet apparaissent au Sénégal. Il a connu depuis lors une fulgurante avancée, d'abord lentement puis plus rapidement.

En mars 1996, le pays est enfin en ligne. L'opérateur national offre des solutions globales de télécommunications dans les domaines du fixe, du mobile, de l'Internet, de la télévision et des données au service des particuliers et des entreprises. Premier fournisseur d'accès grand public, Telecom - Plus devient aujourd'hui Sonatel Multimédia), avec comme premier client la Présidence de la République du Sénégal. Tigo étant un opérateur mobile, le monopole de la Sonatel sur la fourniture de l'Internet au Sénégal se prolonge jusqu'en 2007.

En 2009 le troisième opérateur global, SUDATEL, met sur le marché une connexion haut débit mobile et fixe avec sa marque Espresso. Ce qui constitue enfin

une révolution des connexions Internet au Sénégal car avec les trois opérateurs mobiles (orange, tigo et expresso) leurs clients peuvent aussi se connecter à Internet via leur téléphone mobile.

SECTION 2 : LES TIC DANS LA COMMUNE DE ZIGUINCHOR

L'histoire nous montre que l'infrastructure de communication est déterminante dans le développement économique d'un pays ou d'une région. De plus en plus, les courriers s'échangent électroniquement, les forums et groupes de discussions s'organisent via Internet, l'enseignement et la formation sont possibles à distance, l'archivage et la diffusion de ressources documentaires se font à travers le réseau Internet, les ONG et associations présentent leurs activités, échanges des expériences, nouent des partenariats ou encore, les entreprises achètent ou vendent des produits. Ce qui a donné naissance à diverses catégories d'utilisateurs. On peut les regrouper essentiellement en cybertélécentres et centre de formations.

A. LES CYBERTELECENTRES

La Commune de Ziguinchor a connu il y a quelques années un foisonnement des cybertélécentres privés qu'on trouvait à presque tous les coins de rue du centre ville et même dans tous les quartiers.

Cela a fortement contribué à la promotion des TIC et permis de créer quelques emplois familiaux. Ces espaces d'accès à Internet offrent un service de proximité aux populations, à des coûts élevés.

Les services offerts par les cybertélécentres sont principalement la navigation sur Internet, la messagerie et la téléphonie. Des services de photocopie, de secrétariat et de recharge sont aussi proposés. Certains cybertélécentres offrent également des services de formation à la bureautique et à l'initiation à Internet.

Les usagers des cybertélécentres sont également accompagnés (quand ils le demandent) par les animateurs du centre qui ne sont pas toujours disposés à offrir ce genre de service qui ne rapporte rien financièrement.

Comparativement aux EPN (Espaces publics numériques) en France¹² qui ont pour missions non seulement d'offrir l'accès à Internet mais aussi d'accompagner, d'initier, de former aux TIC avec un caractère social qui prime sur la recherche de bénéfices, les cybertélécentres au Sénégal fonctionnent comme des entreprises à

¹² www.memoireonline.com

caractère économique. Cet état de fait est tout à fait normal car en France, les EPN sont gérés par les collectivités locales et reçoivent des subventions alors que les cybercentres sénégalais sont initiés et gérés par des privés qui se doivent de rentabiliser l'espace, non seulement pour assurer la pérennité du lieu (régler les factures, payer le personnel, assurer la maintenance des équipements, etc.) et aussi pour se faire du bénéfice. Il est à noter que les cybercentres sont globalement les seuls lieux d'accès à Internet pour le grand public. Malgré leur statut à but lucratif, ils contribuaient efficacement à la promotion des TIC dans sa dimension « lieux d'accès à Internet » principalement.

Les cybercentres de la Commune de Ziguinchor ont connu leurs paroxysmes de 2004 à 2008 avec l'usage d'Internet par les élèves, étudiants, jeunes femmes et certains jeunes hommes pour entre autres la recherche de conjoints étrangers. Voir une femme dans un cybercafé c'est conclure sans doute qu'elle est à la recherche d'un conjoint « Blanc ». Il est vrai que les femmes ont été, pendant une période, les clientes privilégiées des cybercentres car pouvant passer des heures et ce, chaque jour, sur Internet pour "tchatter" avec leurs correspondants. On constate qu'il y a même certaines qui ne connaissent aucun autre usage de l'Internet que la recherche de conjoint. Plusieurs mariages ont été conclus grâce à ce canal qu'est Internet.

De plus en plus, les jeunes filles voient en Internet le moyen d'échapper à la pauvreté (ce qui est vrai en général) en ce qu'il s'agit de l'une des principales manières de trouver un mari blanc. Avec la médiatisation du phénomène, qui a généralement pour conséquence la prostitution de ces jeunes filles dans les pays du Nord, il commence à régresser mais persiste toujours. Il faut dire que ça ne fait pas la joie des cybercentres qui se retrouvent avec une clientèle réduite. Beaucoup de cybercentres fonctionnent avec un statut d'association ou de GIE (Groupement d'Intérêts Economiques) mais dans le seul but d'échapper à la fiscalité.

Aujourd'hui l'irrégularité de certains (fermetures incessantes) démontre le statut précaire dans lequel ils vivent ou encore de la non rentabilité de l'activité. La plupart des gérants se plaignent de la faiblesse des bénéfices accusant la multiplicité des points d'accès, la concurrence qui oblige à réduire les coûts d'accès. Bien que la réduction de ces coûts donne un certain avantage aux usagers, les cybercentres quant à eux ne sont pas satisfaits à cause des coûts d'abonnement des opérateurs qui restent élevés et aussi les impôts. Néanmoins la ville de Ziguinchor compte

encore quelques cybertélécentres privés qui survivent à la crise. Les établissements publics aussi continuent à offrir des services Internet à un segment de la population.

Le succès extraordinaire de ces cybertélécentres privés est une source importante de enseignements dont l'exploitation pourrait être utile dans la stratégie de dislocation des services. Les cybertélécentres ont permis de créer plus de 10 000 emplois entre 1992 et 1998 et sont très largement disponibles en milieu défavorisé.¹³

Mais, depuis 2005, le développement fulgurant du mobile et l'agressivité de la politique commerciale de la Sonatel, Sentel et aujourd'hui Sudatel ont entraîné la fermeture de nombreux cybertélécentres. Cette situation a été créée par le lancement de nouveaux produits avec l'acquisition de la puce à 1000 FCFA (avec 1000 FCFA de crédit), le seddo et izi (on peut recharger avec 100 FCFA de crédit pour passer un appel ou sms et un client peut transférer du crédit à un autre client gratuitement avec expresso).

Près de 130 télécentres cessent leurs activités tous les 30 jours et environ 3000 emplois sont perdus par an au Sénégal selon l'ARTP.

B. CENTRES DE FORMATION

L'Université de Ziguinchor dispose d'un pylône d'accès sans fil à Internet, grâce à la Commune de Ziguinchor, sur un rayon de 500 mètres depuis Juillet 2009.

Ce qui résulte de la volonté du Maire de Ziguinchor de démocratiser Internet non seulement dans l'espace universitaire mais aussi dans le village de Diabir et environnement.

L'Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest (UCAO) et l'Institut Supérieur de Management (ISM) dispose aussi de salle de connexion Internet réservé seulement à leurs étudiants. Le lycée Djignabo comme presque tous les collèges de la commune dispose d'une salle de connexion Internet pour seulement leurs élèves. Il faut aussi noter que certaines salles de ces collèges souffrent de l'entretien des locaux et des machines. Le centre de formation professionnelle de l'Agence des Musulmans d'Afrique AMA est la doyenne des ONG à offrir une formation en informatique et Internet depuis 1999. On notera aussi que certains centres de formation en coiffure dispose de salle informatique. Le CDEPS de Ziguinchor dispose aussi d'un espace jeunes de connexion à Internet.

¹³ ARTP Agence de Régulation des Télécommunications et des Postes

SECTION 3 : LES OPERATEURS DES TELECOMMUNICATIONS

L'ouverture du secteur des Télécommunications à la compétition opérée par l'Etat, a profondément restructuré le marché. Cette évolution a eu une incidence tant dans l'offre des services, les coûts des services que la dynamique du marché. Aujourd'hui, trois opérateurs majeurs se partagent les millions de abonnés que compte le pays : SONATEL, opérateur traditionnel global (orange), SENTEL, opérateur mobile (tigo) et SUDATEL, opérateur global (expresso) sont devenus les voix et les oreilles des consommateurs parce qu'ils peuvent innover leurs offres pour un marché de plus en plus exigeant en termes de qualité de services et de services après vente.

I. LA SONATEL

Le groupe Sonatel offre des solutions globales de télécommunications dans les domaines du fixe, du mobile (GSM), de l'internet, de la télévision et des données au service des particuliers et des entreprises. Leader au Sénégal, la Sonatel est l'opérateur global et sous-régional de référence (Mali, Guinée et Guinée Bissao).

En novembre 2006 le groupe Sonatel a adopté la marque commerciale Orange après Alizé en 1996. Son objectif est de faire vivre à ses consommateurs les meilleures opportunités de la convergence entre les technologies du mobile, de l'internet et de la télévision à travers une marque unique et conviviale.

Opérateur historique des télécommunications au Sénégal, créé en 1985 par la fusion de l'Office des Postes et Télécommunications et de Télésénégal, le groupe Sonatel est devenu une Société Anonyme en 1997 (avec 10 millions d'actions) en se joignant à un partenaire stratégique, France Telecom, qui possède 42,33% de son capital, contre 27,67% pour l'Etat du Sénégal, 20% pour les Institutionnels et grand public et 10% pour les Salariés et anciens salariés.

Parallèlement, les investissements du groupe Sonatel ont aussi connu une croissance et ont atteint 110 milliards de Fcfa en 2006. Ces investissements contribuent à rendre le réseau plus performant et plus à même de procurer aux clients la satisfaction qu'ils attendent en terme de qualité de service.

	2002	2003	2004	2005	2006
Chiffre d'Affaires	162,94 milliards	195,621 milliards	252,263 milliards	319,680 milliards	398,655 milliards
Bénéfice net	46,48 milliards	56,14 milliards	76,3 milliards	116,396 milliards	146,617 milliards

Investissements	75,7 milliards	49,90 milliards	56,93 milliards	82,570 milliards	110,874 milliards
Parc de lignes fixes	27 128 abonnés	228 844 abonnés	244 948 abonnés	266 612 abonnés	282 573 abonnés
Parc de lignes mobiles	455 645 abonnés	575 917 abonnés	781 430 abonnés	1 050 192 abonnés	2 086 914 abonnés
Effectif permanent	1 586 agents	1 673 agents	1 411 agents	1 955 agents	2 094 agents

Source : www.sonatel.com

La Fondation Sonatel traduit en acte la politique de mécénat de Sonatel, depuis sa création en 2002. Les actions de la Fondation sont réparties dans trois axes d'intervention : Santé, Éducation et Culture.

II. LA SENTEL

SENTEL S.A est le second opérateur mobile au Sénégal. SENTEL est une filiale du groupe Millicom International Cellular (MIC). MIC est un des leaders mondiaux de la téléphonie cellulaire et fait partie du même groupe que Télé 2 en Europe. Il opère en Asie, Amérique Latine et Afrique. Sur le continent Africain, MIC est présent au Sénégal en Tanzanie, au Ghana, en RDC, en Sierra Leone, au Tchad et en Ile Maurice.

La SENTEL, avec la marque Hello, a démarré ses activités officiellement le 16 Avril 1999. Utilisant la technologie numérique GSM 900/1800, SENTEL a ainsi placé la téléphonie mobile à la portée de tous, aussi bien à Dakar qu'à l'intérieur du pays, avec une qualité exceptionnelle « in door », « out door » et « in car ».

Depuis le 8 novembre 2005, SENTEL a changé sa marque commerciale. Ce passage répond à une dynamique du groupe Millicom d'innover en regroupant toutes ses marques sous une même entité : Tigo tout en accompagnant son lancement par des offres technologiques et tarifaires appropriées.

Avec Tigo, la téléphonie cellulaire au Sénégal passe à la vitesse supérieure. Tigo est le premier opérateur sénégalais à proposer le GPRS (Général Paquet Radio Service). Cette nouvelle génération de mobile qui utilise une transmission 15 fois supérieure à la norme GSM permet aux abonnés de SENTEL d'envoyer et de recevoir des images, des sons, de la vidéo et des données en temps réel et de se connecter depuis leur cellulaire sur le Web.

Tigo facture à la seconde : une formule qui permet de ne payer que la durée exacte de sa communication.

Conscient de la nécessité d'étendre son réseau aux milieux défavorisés, de fiabiliser et d'améliorer sa couverture face à l'augmentation exponentielle de ses abonnés; SENTEL a engagé 15 milliards de francs d'investissement en 2006. Aujourd'hui avec Tigo et ses services à valeur ajoutée, GPRS, facturation à la seconde, partage de crédit, la téléphonie cellulaire au Sénégal entre dans une nouvelle génération

En créant la Fondation Tigo, le groupe Millicom International Cellular et Sentel Gsm, affiche une volonté d'être un acteur de développement non seulement en tant qu'opérateur économique majeur mais également en tant qu'entreprise citoyenne et responsable. La Fondation sera une vitrine majeure pour l'expression de la Responsabilité Sociale de l'entreprise vis-à-vis des différentes communautés avec lesquelles elle interagit.

Source : www.tigo.sn

III. LA SUDATEL

Actif depuis 1994, et faisant dans le fixe, le mobile et l'internet, Sudatel, à travers ses différentes filiales, sert approximativement 56% de la demande d'accès à Internet au Soudan. On évalue à environ 3 millions, le nombre d'utilisateurs de la toile au Soudan. Après la privatisation de Sudatel, l'Etat soudanais a cédé ses parts et ne détient plus que 21 % aujourd'hui.

Par ailleurs, le capital de Sudatel compte plusieurs investisseurs stratégiques identifiables, parmi lesquels se trouve Etisalat, l'opérateur historique des Emirats Arabes Unis (4,6 %), Talai Al Khouri Investisseur émirati (4%), Q-Tel Opérateur télécom du Qatar 3,5 %, The Arab Company (3,2 %). Sudatel représente 60 % du volume de trading à la Bourse de Khartoum. Elle est cotée aussi à Bahreïn (depuis le 6 novembre 2000) et à Abu Dhabi (depuis mars 2003).

Au Sénégal, la troisième licence adjugée à Sudatel est une licence globale de télécommunication à un montant de 200 millions de dollars, soit 100 milliards de francs Cfa en septembre 2007, face aux offres de Celtel, 105 millions de dollars, et Bintel, 152 millions de dollars. En plus de la téléphonie mobile et de la téléphonie fixe, Sudatel sera un fournisseur d'accès à Internet. En dehors des emplois qu'elle va créer, la société Sudatel va fournir des services de troisième génération dans le

domaine des télécommunications. Sudatel, qui va ouvrir 15 % de son capital aux privés nationaux, l'actionnariat restant étant détenu par des privés internationaux, principalement originaires des pays du Golfe.

Sudatel est engagé à investir au Sénégal pour un montant de 500 millions de dollars Us. Cet investissement devait s'étaler sur les quinze années à venir.

Sudatel a démarré ses activités depuis le 12 janvier 2009 sous le label commercial Espresso. L'arrivée de ce troisième opérateur sur le marché de la téléphonie mobile, qui comptait près de cinq millions de abonnés en septembre 2008 selon l'ARTP, consacre enfin l'avènement d'une véritable concurrence dans ce secteur introduite au Sénégal en septembre 1996 avec un code des télécommunications qui limitait la concurrence à deux opérateurs jusqu'en décembre 2001 où un nouveau code des télécommunications a été adopté.

Les téléphones et les puces vendus d'Expresso sont des équipements CDMA 3G, la norme américaine de téléphonie mobile de deuxième et troisième génération. CDMA : Code Division Multiple Access (CDMA, Accès Multiple par répartition en Code en français) ou UMTS (Universal Mobile Telecommunication System) qui va remplacer complètement le GSM.

E-Express est la solution Internet haut débit sur une clé de l'opérateur 3G Espresso Sénégal. La clé E-Express (EV. DO) est rechargeable par crédit de communication. Espresso qui compte déjà 180000 abonnés en juillet 2009 et vient de mettre sur le marché sénégalais Yobalema son téléphone fixe sans fil, ce qui complète finalement ses offres globales et avec une option de connexion Internet. Ainsi expresso peut concurrencer orange et tigo sur tous les segments des produits de communication : fixe, mobile et internet.

Source : www.expressotelecom.com

CHAPITRE 2 : DEFINITION DES CONCEPTS

Le Sénégal, qui a souscrit à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), est entrain de mettre en oeuvre toutes les potentialités et opportunités offertes par les TIC pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion.

Le préalable incontournable à l'accréditation à la société de l'information est la mise à disposition de politiques de réglementation et des programmes stratégiques solides et fiables. Le Sénégal entend faire des Télécommunications et les TIC un moteur essentiel de sa stratégie de croissance accélérée.

Plusieurs initiatives nationales sont conduites dans le but d'induire, à partir des télécommunications et TIC, une réponse nationale aux problèmes de développement et de lutte contre la pauvreté auxquels le pays fait face.

SECTION 1 : LE CONCEPT DE FRACTURE NUMERIQUE

Les analyses sur la fracture numérique ont donné lieu à la production de nombreuses données ; mais, insuffisamment définie sur le plan conceptuel, la notion demeure peu opérationnelle et incertaine quant aux effets des politiques inspirées de telle ou telle conception. La réduction de la fracture numérique, c'est-à-dire des inégalités liées à la diffusion des TIC, est souvent présentée comme l'un des aspects majeurs de l'économie numérique. Mais les diagnostics et les politiques divergent, les uns soulignant la nécessité de politiques publiques favorisant la diffusion des TIC, les autres assurant que le marché est l'instrument le plus efficace de cette diffusion.

I. LES ACTEURS DE REDUCTION DE LA FRACTURE NUMERIQUE

A. Le Ministère des TIC

Le ministère des Postes, des Télécommunications et des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, créé par le décret n° 2004-1380 du 2 novembre 2004 est chargé de préparer et de mettre en œuvre la politique arrêtée par le Chef de l'État dans les domaines des Postes, des Télécommunications et des Nouvelles technologies de l'Information et de la Communication. A ce titre, il est chargé :

- du suivi et de la coordination de la politique sectorielle définie par le Chef de l'État dans ces différents secteurs ;
- de l'élaboration des textes législatifs et réglementaires ;
- de la mise en œuvre d'une politique favorisant la promotion des NTIC,
- de la représentation de l'État auprès des organisations internationales

Depuis 2000, les mesures légales et institutionnelles suivantes ont été prises :

- Définition d'une stratégie nationale de développement des TIC,
- Adoption d'un nouveau Code des Télécommunications,
- Création de l'Agence de Régulation des Télécommunications (ART),
- Création de l'Agence de l'Informatique de l'État (ADIE)
- Création d'un ministère chargé de la promotion des Technologies, de l'Information et de la Communication

- Libéralisation totale du secteur des télécommunications

B. L'Agence de Informatique de l'Etat (ADIE)

L'Agence De Informatique de l'Etat (ADIE) est une structure administrative autonome, rattachée au Secrétariat Général de la Présidence de la République. L'ADIE a pour mission de mettre en %uvre la politique d'informatisation définie par le Président de la République.

C. L'Agence de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP)

L'Agence de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP), a pour vocation de garantir l'exercice d'une concurrence saine et loyale, au bénéfice des consommateurs, des opérateurs du secteur et, en général, de l'économie globale.

D. Le Fonds de Solidarité Numérique (FSN)

Le Fonds de Solidarité Numérique est une initiative africaine sous l'égide du NEPAD. Depuis sa création, lors de la première phase du Sommet Mondial sur la Société de l'Information à Genève, en décembre 2003, par le Sénégal, les Villes de Genève, de Lyon et la Province de Turbin, le Fonds a été endossé par le Sommet de l'Union Africaine en juillet 2004.

Le 1er janvier 2005, la Ville de Genève, membre fondateur du Fonds, a adhéré au principe de Genève selon lequel les pouvoirs publics, voire des entreprises privées, s'engagent à inclure dans toutes sortes d'offres relatives à l'achat de matériels et de services informatiques une clause de solidarité numérique prévoyant que l'entreprise qui obtient le marché doit verser au fonds 1% du montant de transaction, prélevé sur sa marge bénéficiaire.

Le FSN repose sur l'engagement volontaire des parties prenantes .il est alimenté par les contributions volontaires de gouvernements, pouvoirs locaux, secteur privé, société civile et organisations internationales.

Un mécanisme de financement proposé est le versement sur les marchés obtenus par les fournisseurs de services TIC. Cela leur confère le droit d'utiliser le label SOLIDARITE NUMERIQUE.

E. La cellule SENECLIC

La cellule SENECLIC est une structure administrative de la Présidence de la République du Sénégal. Elle lutte contre la Fracture Numérique et l'Exclusion Sociale. Elle est sous l'autorité directe du Président de la République. Elle travaille aussi en collaboration avec le Fonds de Solidarité Numérique pour l'aider à atteindre ses objectifs.

La cellule SENECLIC est le fruit d'un partenariat entre la ville de Besançon, la société AXA Assurances France et l'Etat du Sénégal.

Ce partenariat a été établi à la suite d'une visite que le Président de la République, a effectué à Besançon au printemps 2005. A cette occasion, les autorités municipales lui ont fait visiter le Centre des Handicapés Au Travail (CHAT).

F. Le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD)

L'objectif du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique est de permettre à l'Afrique, dans les meilleurs délais, de bénéficier de conditions de développement similaires à celles en vigueur dans les pays développés, autrement dit de résorber les gaps fondamentaux dans les secteurs prioritaires suivants : Les Infrastructures, l'Éducation, la Santé, l'Agriculture, les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC), l'Énergie, l'Environnement et l'Accès de la production africaine aux marchés des pays développés.

Ces huit (8) secteurs prioritaires sont sous tendues par trois paramètres invariables sans lesquels les objectifs ci-dessus seront difficiles à atteindre :

1. La Bonne Gouvernance des affaires publiques et de l'Économie privée :
2. La Région comme espace de mise en œuvre des domaines prioritaires
3. Le secteur privé pour la couverture du besoin de financement.

Pour chacun de ces secteurs ainsi identifiés, l'objectif est de combler le plus rapidement possible la disparité qui nous sépare des pays développés de façon à mettre nos pays d'Afrique dans les mêmes conditions pour aborder la compétitivité internationale et nous insérer dans la globalisation.

En définitive, le NEPAD se présente comme une philosophie de la renaissance africaine, une stratégie visant à combler les gaps dans l'essentiel des secteurs prioritaires du développement et une prospective afin d'assurer aux générations futures de l'Afrique la stabilité, la prospérité et le développement durable.

Le Sénégal a été choisi parmi les 20 pays africains devant bénéficier de la phase pilote du projet « e-Écoles » du NEPAD. Les « e-Écoles » visent à accroître le

volume de la connaissance, basée sur des expériences réelles de la réalisation de la technologie de l'information et de la communication (TIC) dans les écoles à travers le continent africain. La phase pilote servira à annoncer le déroulement de l'initiative à plus large échelle des «e-Écoles», à recommander des modèles basés sur une expérience réelle. Elle se établira sur un total de cent (100) « e-Écoles » secondaires et mille (1000) «e-Écoles» primaires sur le continent.

G. Les Centres Multimédias Communautaires (CMC)

Conçus à la fin des années 90, les Centres Multimédias Communautaires participent des efforts de l'UNESCO pour réduire la fracture numérique et mettre les Technologies de l'information et de la Communication au service du développement des communautés marginalisées. L'originalité des CMC réside dans le fait qu'ils constituent une plate forme unique qui intègre la radio communautaire et un centre d'accès communautaire qui s'appelle télécentre, centre de ressources, cyberspace pour permettre aux communautés démunies de se familiariser avec les TIC et de les utiliser pour résoudre les problèmes auxquels elles sont confrontées

SECTION 2 : LE CONCEPT DE PAUVRETE

En dépit d'une bonne performance économique et d'une croissance soutenue au cours des dernières années, le niveau de vie des Sénégalais reste très bas.

Une production agricole insuffisante, la faible capacité de l'économie et l'insuffisance des ressources affectées aux services sociaux contribuent à aggraver la pauvreté. La majorité des pauvres vit en milieu défavorisé. Ce sont principalement des agriculteurs, des femmes et des jeunes qui survivent grâce aux cultures vivrières et à l'élevage ; celles-ci n'arrivent souvent pas à couvrir les besoins de leur famille.

Cet état de fait se explique par les difficultés liées à l'enclavement généralisé et à la dégradation des cultures, mais aussi par une répartition inégale des investissements publics.

En milieu défavorisé, les dépenses mensuelles des familles sont consacrées à l'alimentation ; rares sont celles qui peuvent assurer trois repas par jour.

L'accès aux soins de santé et à l'éducation est difficile, bien que certains ménages aient accès à l'eau potable. Les ménages des milieux défavorisés ont aussi moins accès aux revenus provenant des transferts des travailleurs émigrés et ont

plus de difficultés à obtenir des prêts, et avoir accès aux services de santé et aux intrants.

La pauvreté est mesurée ici, non pas par rapport à une norme ou seuil préétabli de revenu ou de dépenses, ou basé sur un critère de bien être quantifiable quelconque, mais plutôt à travers la perception que les populations ont, elles-mêmes, de leur propre situation socio-économique ou du niveau de vie de la grande majorité des habitants dans leur quartier ou leur village.

Il y a lieu de noter que le milieu défavorisé n'est pas une entité homogène et que dans son sein, la pauvreté perçue par les ménages n'est pas uniforme. Selon la Banque Mondiale, si y a des pays où la pauvreté commence à reculer, ce n'est pas le cas pour le Sénégal. Classé 156^e sur 177 pays, le Sénégal figure parmi les pays où l'indice de pauvreté dépasse 50% de la population.

Dans le rapport *Vaincre la pauvreté humaine* (2000) du PNUD, un encadré définit spécifiquement la « pauvreté extrême », la « pauvreté générale » et la « pauvreté humaine ». Ainsi, « une personne vit dans la pauvreté extrême si elle ne dispose pas des revenus nécessaires pour satisfaire ses besoins alimentaires essentiels . habituellement définis sur la base de besoins caloriques minimaux [5]. Une personne vit dans la pauvreté générale si elle ne dispose pas des revenus suffisants pour satisfaire ses besoins essentiels non alimentaires . tels que l'énergie et le logement . et alimentaires ». La « pauvreté humaine », quant à elle, est présentée comme la « absence des capacités humaines de base : analphabétisme, malnutrition, longévité réduite, mauvaise santé maternelle, maladie pouvant être évitée » [PNUD 2000a : 19].

Cette définition, bien que universellement admise, peut donner lieu à des controverses, quand on sait que la notion de pauvreté peut être ressentie de diverses manières selon le pays ou la culture.

La pauvreté peut être ressentie de plusieurs façons. On est pauvre au Sénégal :

- quand on a des difficultés de nourrir et de soigner les membres de son ménage
- quand on a pas de travail, de logement décent
- quand on ne peut pas aider ses parents et voisins
- quand on souffre physiquement ou mentalement d'une incapacité (travail / étude)
- quand on ne possède pas de biens

- quand on n'a pas de terre à cultiver
- quand on ne dispose pas de pirogue
- quand on ne jouit d'aucune considération au sein de sa communauté
- quand on ne peut pas assurer la scolarisation de ses enfants
- quand on ne sait ni lire ni écrire
- quand on n'est pas en sécurité

Il s'y ajoute la mendicité qui est un phénomène qui frappe durement au Sénégal. Les mendiants sont innombrables, de tous sexes et de tous âges. Des vieux lépreux aux pauvres enfants exploités par des adultes mal intentionnés.

Si aujourd'hui, la polio et la lèpre sont totalement vaincues au Sénégal, les pauvres gens qui ont contracté la maladie ou victimes de mines anti-personnelles, il y a des années, sont forcés, pour avoir un revenu et ne pas dépendre d'une famille parfois très pauvre, de mendier dans la rue. Le travail étant une denrée rare pour les valides, les handicapés ont hélas très rarement l'occasion de trouver un emploi. Dans la rue ou aux arrêts de cars rapides, le Sénégalais est donc sollicité. L'aumône étant un des cinq piliers de l'islam, le Sénégalais donne assez souvent une pièce de 25, 50 ou 100 CFA à ces handicapés. Il est à noter qu'ici encore, la mendicité des handicapés est très différente suivant les communautés ethniques. Vous verrez ainsi rarement un Casamançais (qu'il soit diola, balante, manjak ou mankagne) mendier dans la rue, et cela aussi bien pour des raisons de fierté que de religion et de tradition.

Si la condition féminine au Sénégal est enviable au regard de celle constatée dans d'autres pays d'Afrique musulmane comme le Mali, le Niger, le Nigeria, les femmes veuves ou divorcées, les mères sans mari, les filles mères, sont très souvent mises au banc de la société. La solidarité nationale n'a pas les moyens. Ces femmes sont réduites à la mendicité si leur âge et leur condition physique ne les poussent pas à la prostitution.

Il est quasiment impossible à une mère de famille célibataire de s'en sortir seule au Sénégal, pire avoir un enfant hors mariage conduit parfois les familles défavorisées, pour ne pas voir la honte tomber sur elles, à renvoyer la coupable loin du quartier et Dakar reste souvent la destination habituelle. La mendicité reste donc un des seuls recours et les villes sont pleines de ces femmes mendiante, souvent condamnées à vie à ce statut.

Véritable fléau national, le scandale des talibés a ému la communauté internationale depuis des années. Les talibés sont des gosses issus dans la plupart du temps de familles musulmanes miséreuses et placés par les parents chez un petit marabout qui en échange de leur pseudo instruction au Coran, du couvert et du logis sont censés recueillir le même dans la rue quelques heures par semaine.

La réalité est toute autre. Certains marabouts accueillent plusieurs dizaines de gosses parfois de peine 4 ou 5 ans, les maltraitent, ne les soignent pas et les font mendier 7 jours sur 7, durant toute la journée, voire même la nuit. Le résultat est éloquent : les milliers de enfants en haillons, mal nourris, sales, pied-nus, souvent malades courent les rues à la recherche des quelques pièces d'argent qui leur permettront de ne pas se faire punir par leur tortionnaire en arrivant « à la maison ». Combien sont-ils ?

Les ONG évaluent leur nombre à plus de 150 000 à travers le pays. Ces pauvres enfants fournissent évidemment, dès l'adolescence, l'essentiel de la criminalité du pays. Comment en serait-il autrement quand arrivés à 15 ans, ils n'ont appris aucun métier, ne savent ni lire ni écrire (pas même l'arabe d'ailleurs) et ont rompu les liens qui les unissaient à leur famille ? Encore une fois, il est important de souligner le caractère forcément religieux du problème des talibés ainsi que son caractère régional. Les quelques rares talibés de Ziguinchor sont d'ailleurs issus de familles du Nord du Sénégal.

Aujourd'hui, avec le conflit qui continue de sévir dans la région Sud, les terres deviennent impraticables avec les poses de mines et personne n'ose s'aventurer en profondeur dans la forêt pour se donner aux travaux champêtres. Conséquence ? La pauvreté touche toutes les couches de la société en Casamance. Beaucoup de femmes à Ziguinchor vivent dans la pauvreté, et la plupart du temps, leurs époux ne travaillent pas.

A . LES STRATEGIES NATIONALES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

I. LA STRATEGIE DE CROISSANCE ACCELEREE (SCA)

La Stratégie de Croissance Accélérée permettra, de réduire, voir déradiquer la pauvreté. La SCA vient soutenir les efforts déjà entamés dans le cadre du DSRP en vue d'atteindre les OMD en 2015.

A cet effet, la SCA s'appuie sur la conduite de réformes portant sur les déterminants microéconomiques ou structurels de la compétitivité, c'est-à-dire les

facteurs qui ont un effet direct ou indirect sur la création et l'exploitation d'une entreprise, tout au long de la chaîne de valeur des produits pour lesquels le Sénégal dispose de avantages comparatifs. Ces réformes sont articulées autour de la mise en place d'un environnement des affaires de classe internationale devant faire du Sénégal une destination attractive pour les investisseurs qui opèrent à l'échelle mondiale. La SCA est articulée autour de cinq groupes de grappes :

- ◆ Agriculture et Agro - Industries
- ◆ Produits de la mer et Aquaculture
- ◆ Tourisme, Industries culturelles et artisanat d'art
- ◆ Textile et Habillement
- ◆ TIC et Téléservices

II. LE DOCUMENT DE STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE

(DSRP)

Pour réduire la pauvreté de moitié à l'horizon 2015, l'État mettra en place de manière soutenue, une politique économique et sociale permettant de relever significativement ses performances socio-économiques et de placer le pays sur un sentier de développement humain durable.

La stratégie met l'accent sur la nécessité d'une mobilisation des décideurs politiques, des acteurs nationaux et des partenaires au développement pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion à travers l'établissement d'un lien étroit entre la réduction de la pauvreté, le progrès économique et le renforcement des capacités.

III. LE MILLENIUM CHALLENGE ACCOUNT (MCA)

Le Millenium Challenge Account (MCA) est un fonds destiné à accélérer la croissance en vue de réduire la pauvreté. C'est mettre en place un cadre physique et institutionnel susceptible d'inciter l'investissement privé et le développement de l'entreprenariat dans les secteurs créateurs de richesse par la mise en valeur des zones à fortes potentialités du pays. Les domaines ciblés sont :

- ◆ **Les Routes** : assurer la jonction entre les zones de fortes potentialités de productions et les marchés (consommation, exportation, transformation).
- ◆ **L'Hydraulique** : Valoriser les ressources en eau pour une production agro-industrielle compétitive et durable.

- ◆ **L'Énergie** : assurer aux entreprises de production agricole, y compris l'élevage et l'agro-industrie, un approvisionnement durable en énergie de qualité et à moindre coût.
- ◆ **Un Cadre réglementaire et institutionnel** : est mis sur pied pour sécuriser l'investissement et promouvoir l'entrepreneuriat par la mise en place de mécanismes adaptés de résolution des conflits et de gestion du foncier.

IV. LE PROGRAMME DE RENFORCEMENT DE LA NUTRITION (PRN)

Le Gouvernement du Sénégal, à travers ce programme, compte donner à chaque sénégalais un statut nutritionnel satisfaisant tout en lui permettant d'adopter un comportement adéquat pour son bien-être et pour le développement de la communauté

V. LE PROGRAMME NATIONAL DE BONNE GOUVERNANCE (PNBG)

Les initiatives récentes du Gouvernement, pour la promotion d'une politique en faveur de l'intégration du Sénégal au marché mondial, passe par consolider le processus de démocratisation et renforcer l'État de droit ainsi que les capacités nationales de gestion du développement.

Les effets, à court et moyen termes, attendus de la mise en œuvre du programme sont la création de conditions propices à la croissance économique et au développement humain durable, à travers notamment : l'amélioration de la qualité du service public, la gouvernance locale, la gouvernance économique, la gouvernance judiciaire, l'amélioration de la qualité du travail parlementaire et le développement des TIC.

VI. PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT LOCAL (PNDL)

Le programme de développement local (PNDL) s'inscrit dans le cadre de la politique globale mise en oeuvre par le Gouvernement du Sénégal pour atteindre les objectifs du DSRP et des OMD.

Le PNDL a pour finalité de contribuer à la réduction de la pauvreté à travers l'action combinée des départements ministériels, des collectivités locales des communautés de base et du secteur privé. Son objectif principal est de promouvoir de façon efficace, efficiente et durable, l'offre de services socio-économiques de base aux populations

VII. LE PROGRAMME DECENNAL DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION (PDEF)

Il s'agit dans ce programme, d'articuler l'ambition de la scolarisation universelle à celle du développement d'une société économiquement forte, socialement structurée et culturellement épanouie. A cet effet, le programme décennal de l'éducation et de la formation du Sénégal doit assurer une évolution qualitative et quantitative du secteur

Cette initiative procède de la volonté du système des Nations Unies d'appuyer en Afrique des secteurs aussi importants pour le développement que l'éducation, la santé, l'agriculture, l'aménagement du territoire.

VIII. LES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT (OMD)

Avec la réalisation, sur le continent africain, des OMD, on est en droit d'espérer que des millions de vies seront épargnées, que les femmes pourront prendre leur destin en mains, que la lutte contre ces fléaux que sont l'analphabétisme, la faim et la malnutrition portera ses fruits, et que les enfants africains auront droit à une instruction de qualité et mèneront une vie saine et productive.

Les OMD montrent que les recommandations formulées permettront, si elles sont scrupuleusement suivies, d'obtenir des résultats vérifiables qui pourront être exploités pour observer les progrès réalisés et améliorer l'emploi des ressources tant nationales que celles provenant de l'extérieur.

Comme on le constate, tous ces programmes intègrent un volet TIC devant directement concerner les populations locales.

TROISIEME PARTIE : CADRE ANALYTIQUE ET RECOMMANDATIONS

CHAPITRE 1 : PRESENTATION ET ANALYSE DES DONNEES

SECTION 1 : RESULTATS DES ENQUETES AUPRES DES POPULATIONS

CIBLES

Pour identifier les besoins des populations cibles et analyser leur satisfaction par rapport au projet, une enquête a été effectuée. Cette enquête a porté sur les populations des quartiers de Ziguinchor et son analyse a permis d'identifier des besoins.

1- L'âge et le niveau

Ce tableau montre que la population enquêtée est majoritairement jeune entre 20 et 40 ans ; 48% d'enquêtés ont un niveau d'étude moyen, ce qui constitue un grand espoir pour le projet TIC. En améliorant la qualité de l'éducation des jeunes, il y a de fortes chances de accélérer l'intégration des TIC dans les habitudes des populations, car les jeunes sont aussi des vecteurs de mobilisation et de sensibilisation de nouvelles cultures.

Tableau 1 : Répartition par tranche d'âge par rapport au niveau d'éducation

Age	Niveau d'éducation	Primaire	Moyen	Secondaire	Supérieur	TOTAL
<20		47,1%	25,0%	10,5%	0,0%	27,0%
>30		32,4%	66,7%	57,9%	18,2%	48,0%
>40		8,8%	8,3%	21,1%	36,4%	14,0%
>50		11,8%	0,0%	10,5%	45,5%	11,0%
TOTAL		100%	100%	100%	100%	100%

Ce tableau montre l'utilisation des TIC par une population très jeune ; d'où la nécessité d'intégrer les TIC dans le cœur du système scolaire à partir de l'élémentaire, en accompagnant les écoles et collèges par la mise en place (gratuitement ou par subvention) de salles multimédia et en assurant aussi les charges de connexion, d'électricité et de entretien.

2-le sexe et lieu de connexion

L'enquête a porté sur une population assez variée. La proportion enquêtée est majoritairement féminine, 59% contre 41% pour les hommes.

Cette prise en compte des deux sexes permet de ne pas créer d'exclusion et surtout d'avoir des données complètes qui couvriraient et représenteraient toute la population.

Tableau 2: Répartition par genre et lieu de connexion

Lieu de connexion	maison	bureau	cybertél écentre	Jamais	TOTAL
Sexe					
Masculin	55,6%	46,2%	29,8%	51,6%	41,0%
Féminin	44,4%	53,8%	70,2%	48,4%	59,0%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%

Ce résultat montre que le cybertélécentre avec 47%¹⁴ reste le endroit le plus fréquenté des internautes. La principale activité faite avec un ordinateur dans un cybertélécentre est Internet. Cette situation concerne 49% des enquêtés, parmi lesquels les femmes représentent 57,6% et les hommes 36,6%¹⁵

Une des grandes difficultés que 37,3% des femmes rencontre sur le net, est la non maîtrise des outils et les coûts d'accès élevés 22%¹⁶. Ce qui a pour conséquence un découragement des utilisateurs. De ce fait, nous remarquons que 36% des internautes ont une fréquence mensuelle de connexion ; ce qui est un recul énorme.

L'enquête montre un niveau d'utilisation des TIC très faible à la maison. Seulement 23% des personnes enquêtées disposent d'un ordinateur à la maison¹⁷. Malgré cette forte fréquentation des cybertélécentres, on constate dans la réalité que beaucoup de cybertélécentres ont fermé ou sont entrain de le faire. Cette situation serait due à la baisse des coûts d'accès à Internet pour les particuliers et le développement de nouveaux produits comme Internet sur le téléphone fixe ou le mobile, permettant aux usagers de se connecter à domicile ou ailleurs à des tarifs très compétitifs (180 F/H pour expresso et 300 F/H pour orange) sur le fixe.

¹⁴ Voir tableau annexe TC

¹⁵ Voir tableau annexe SN

¹⁶ Voir tableau annexe DC

¹⁷ Voir tableau annexe OM

Ce constat montre l'urgence qu'il y a à accompagner les cybertélécentres qui résistent encore à la crise à défaut d'encourager des nouvelles créations. Dans tous les cas, il faut inciter les cybertélécentres concentrés en centre ville à déménager dans les quartiers défavorisés pour bénéficier d'accompagnement en termes de facilités accordés par les opérateurs de télécommunications ou de subvention de la part de la collectivité locale.

Les cybertélécentres éligibles seront ceux qui accepteront de participer aux programmes de vulgarisation des TIC dans les quartiers, c'est-à-dire la facilitation d'accès à des coûts subventionnés et l'accompagnement des clients à la maîtrise de l'utilisation des outils.

3. Existence d'un cybertélécentre dans le quartier

Le tableau suivant représente la disponibilité des points d'accès Internet dans les quartiers. Après la « tempête brute » qui a emportée beaucoup de cybertélécentres, il est nécessaire de faire l'état de ces espaces TIC dans la Commune. 28% seulement signalent la présence d'un point d'accès dans le quartier contre 72% qui sont obligés d'aller vers d'autres endroits pour se connecter.

Tableau 3 : Existence d'un cybertélécentre dans le quartier

Dans votre quartier exist-il un cybertél	Nb. cit.	Fréq.
Oui	28	28,0%
Non	72	72,0%
TOTAL OBS.	100	100%

Ce tableau montre la réalité du fossé numérique au sein des populations dans son aspect appropriation des TIC. Voilà qu'une grande partie des enquêtées ignore les possibilités offertes par les outils que presque tout le monde possède : le téléphone mobile.

Internet est encore un luxe à Ziguinchor et ceux qui en disposent à domicile font partie de la haute société. Bien que les prix baissent ces derniers temps, ils ne sont pas encore au niveau de la bourse du citoyen moyen.

Cet état des lieux confirme la réalité de la fracture numérique à Ziguinchor.

4. Difficultés d'accès à Internet

La difficulté d'accès à Internet est une réalité comme le montre la majeure partie des personnes enquêtées. Les raisons de cette difficulté sont multiples :

Tableau 4 : Difficultés d'accès à Internet

Si oui de quels problèmes s'agit-il ?	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	46	46,0%
Lieux d'accès éloignés	4	4,0%
Coûts d'accès élevés	15	15,0%
Non maîtrise des outils	34	34,0%
Manque d'accueil	1	1,0%
Autres (A préciser)	0	0,0%
TOTAL OBS.	100	100%

Cette difficulté est due selon le tableau ci-dessus, en majorité à la mauvaise maîtrise des outils et au coût d'accès qui est élevé.

5. Les usages faits de l'ordinateur

Les usages faits de l'ordinateur sont variés. Le principal usage qui prédomine est Internet (49%). A la maison et au bureau la plupart des gens se servent d'un ordinateur pour rédiger des rapports (16%). Les autres usages identifiés sont à taux faibles. Les usages développés (2%) comme PAO ou DAO professionnels, développement de logiciels et progiciels, montages vidéo sont minoritaires et identifiés en majorité chez les étudiants et professionnels.

Tableau 5 : Les usages de l'ordinateur

Que faites vous avec un PC	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	32	32,0%
Bureautique	16	16,0%
Conception	2	2,0%
Internet	49	49,0%
Autres (A préciser)	1	1,0%
TOTAL OBS.	100	100%

Ces résultats montrent une exploitation insuffisante de l'outil informatique et surtout la mauvaise maîtrise des usages qui peuvent en découler.

6. Les usages faits de l'Internet

Les usages fait de l'Internet sont la communication, l'actualité et la recherche d'informations. A plus de 18% de réponses, les personnes enquêtées affirment aller sur Internet pour passer le temps. Le graphe suivant montre les différents usages que font les populations enquêtées d'Internet :

Tableau 6 : Les usages fait d'Internet

Que faites vous sur le Net	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	33	33,0%
Communiquer	25	25,0%
recherches	23	23,0%
Passer le temps	18	18,0%
Autres (A préciser)	1	1,0%
TOTAL OBS.	100	100%

Un usage assez fréquent, qui n'est malheureusement pas avoué par la plupart, est la recherche de conjoints étrangers sur Internet.

7. L'apport des TIC pour le développement des populations

Le phénomène Internet a, dans tout le monde entier, changé considérablement les habitudes et les façons de vivre des gens. Ce phénomène a également marqué les façons de vivre des habitants des quartiers défavorisés. Ce tableau montre que l'apport des TIC est perçu en termes de connaissances et relations.

Tableau 7 : Quel est l'apport de l'accès aux TIC pour le développement

Que vous apporte l'accès aux TIC? L'apport des TIC dans le développement?	Non réponse	connaissances	relations	Autres	TOTAL
Un peu	11,1%	0,0%	17,9%	0,0%	9,0%
Moyen	22,2%	2,9%	7,1%	0,0%	11,0%
Beaucoup	41,7%	94,3%	71,4%	0,0%	68,0%
Ne sait pas	25,0%	2,9%	3,6%	100%	12,0%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%

8. Associations et interpellations

Le tableau suivant représente l'appartenance des populations à une association et l'intérêt qu'elles accordent aux attentes majeures de la vulgarisation des TIC. Il y a 77,6% des membres des associations qui interpellent les collectivités locales pour la vulgarisation des TIC. Ce qui prouve leur attachement au développement local et de l'intérêt qu'ils vouent à l'implication de la collectivité locale dans le devenir de leur terroir.

Tableau 8 : Associations et interpellations

Association	Oui	Non	TOTAL
Qui est interpellé pour la vulgarisation			
Non réponse	4,5%	6,1%	5,0%
Etat	11,9%	9,1%	11,0%
Collectivités	77,6%	72,7%	76,0%
Société civile	4,5%	12,1%	7,0%
Populations	1,5%	0,0%	1,0%
TOTAL	100%	100%	100%

En effet, 67% d'enquêtés¹⁸ appartiennent à une association ; ce qui est fort encourageant pour leur adhésion aux projets à participation associative

La écrasante majorité des populations enquêtées (76%) interpellent les collectivités locales (la Mairie) pour les accompagner dans la vulgarisation et la démocratisation des TIC.

CHAPITRE 2 : RECOMMANDATIONS

SECTION 1: A L'ENDROIT DES COLLECTIVITES LOCALES, DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE ET DES CYBERTELECENTRES

I. LES COLLECTIVITES LOCALES

Le code des Collectivités locales

Depuis son accession à la souveraineté internationale, le Sénégal a opté pour une politique de décentralisation progressive et prudente mais irréversible, qui a connu une évolution qualitative en 1996 allant dans le sens de renforcer les pouvoirs des conseils locaux et de favoriser une meilleure participation des populations à la gestion des affaires locales.

Dates repères dans l'histoire de la décentralisation au Sénégal.

- É **1872**, création des communes de Saint-Louis et de Gorée
- É **1880**, création de la commune de Rufisque
- É **1887**, création de la commune de Dakar
- É **1960**, institution des communes de droit commun
- É **1972**, création des communautés rurales.
- É **1990**, suppression des communes à statut spécial et transfert de la gestion du budget des communautés du sous-préfet au président de conseil rural (Les PCR deviennent ordonnateurs du Budget à la place des Sous-préfets).

¹⁸ Voir tableau annexe AA

É **1996**, régionalisation et transfert de neuf domaines de compétences aux collectivités locales, suppression de la tutelle remplacée par le contrôle de légalité adapté et rapproché

É **2001**, constitutionnalisation des collectivités locales.

La loi **2001-03 du 22 janvier 2001** portant constitution de la République du Sénégal cf. titre **XI** article **102** stipule « *Les collectivités locales constituent le cadre institutionnel de la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques. Elles administrent librement par des assemblées élues* »

Les compétences transférées découlent de la loi N°96-07 du 22 mars 1996 , elles concernent :

1. le Domaine
2. l'Environnement et la gestion des ressources naturelles
3. la Santé, la population et l'action sociale
4. la Jeunesse, les sports, et les loisirs
5. la Culture
6. l'Éducation, l'alphabétisation, la promotion des langues nationales et la formation professionnelle
7. la Planification
8. l'Aménagement du territoire
9. l'Urbanisme et l'habitat

Les collectivités locales ont pour mission la conception, la programmation et la mise en oeuvre des actions de développement économique, éducatif, social et culturel d'intérêt régional, communal ou rural. Le principe général qui inspire cette réforme, telle que l'a voulue le Président de la République, se résume en deux mots : liberté et proximité.

L'implication des collectivités locales dans la vulgarisation et l'offre à l'accès à Internet est très timide. Très peu déjà possèdent des équipements informatiques pour leur propre fonctionnement. Les problèmes que connaissent les communautés locales au Sénégal concernant les limites des moyens financiers et le manque de compétence est un réel frein aux activités.

Néanmoins, ces dernières années, certaines collectivités locales se sont engagées dans la vulgarisation des TIC en ouvrant des centres multimédias pour les populations. Plusieurs communes disposent de centres multimédia qui offrent principalement l'accès à l'Internet, aux équipements informatiques, la formation en

bureautique et parfois en maintenance informatique et infographie (parfois gratuit ou à coûts réduits). Ces centres multimédia sont généralement mis en place grâce à des subventions, soit de l'Etat, soit des partenariats avec des organisations internationales ou des jumelages.

Le Conseil Municipal de Ziguinchor vient de se doter d'équipements informatiques et d'Internet de dernière génération pour son administration et, cela, grâce à la volonté de la nouvelle équipe qui affirme ainsi son intérêt pour les TIC dans le développement local.

Les différentes actions menées jusque là par les collectivités locales lui ont donné une certaine crédibilité auprès des populations et partenaires de la coopération décentralisée qui la considèrent aujourd'hui comme un intermédiaire privilégié pour la lutte contre les inégalités. En effet, sa proximité avec la population et surtout sa position inférieure, sous le pouvoir public, la place au cœur des préoccupations des populations des quartiers, c'est-à-dire vivant et connaissant mieux les problèmes et le quotidien de ces populations. Ainsi naissent des idéaux qui l'engagent à concourir avec la population à l'amélioration de leur cadre de vie. Aujourd'hui, une autre théorie se développe, qui milite pour le développement du bas vers le haut et non le contraire, encore appelé développement par le bas ou développement local.

Les collectivités locales accompagnent certes des initiatives tous azimuts en matière des TIC, mais elles ne s'investissent pas réellement en initiant leurs propres projets pour la vulgarisation et la démocratisation des TIC.

Elles ne pourront réaliser leurs projets que si une multitude d'acteurs est mobilisée, qu'il s'agisse de l'Etat, de la société civile, du secteur privé, des populations ou des partenaires.

Néanmoins, elles se buttent généralement à leur faiblesses en ressources humaines qualifiées et également à leur dépendance vis à vis des bailleurs de fonds. Il ressort également une forte demande de la population en matière d'accès à Internet et en matière de formation. Elles sont conscientes des avantages des TIC mais ne maîtrisent pas toujours tous les contours de ces nouvelles technologies. D'où l'importance de ne pas se limiter à offrir un accès à Internet mais de s'activer également sur des projets de développement via les TIC.

L'utilisation des TIC dans une collectivité confère une nouvelle dimension de développement. Les TIC ont un impact très appréciable et continuent de favoriser le

développement de tous ceux qui s'en accaparent. Les actions de la Collectivité Locale dans la vulgarisation des TIC auprès des populations peuvent être énumérées en ces quelques points :

- ◆ Mener une campagne d'information et de sensibilisation sur l'opportunité des TIC,
- ◆ Créer des points d'accès Internet communautaire dans les quartiers ou milieux scolaires
- ◆ Formation et accès à Internet à coût réduit pour tous
- ◆ Campagne de formation des jeunes et des femmes
- ◆ Faire une discrimination positive pour les handicapés dans le programme
- ◆ Organiser des séminaires d'information et de formation pour mieux édifier la population sur l'importance des TIC dans le développement
- ◆ Initier les jeunes et les femmes à la création de site web
- ◆ Impliquer les opérateurs télécoms dans la facilitation du programme
- ◆ Organiser des formations de base pour les jeunes et les femmes
- ◆ Informer l'adaptation des TIC aux téléphones mobiles (3G)
- ◆ Encourager les cybertélécentres à adhérer aux programmes de vulgarisation des TIC
- ◆ Avoir des animateurs spécialisés en sensibilisation et en vulgarisation des TIC
- ◆ Impliquer les ASC, GIE et OCB des quartiers dans le programme
- ◆ Faire des campagnes d'initiation et de formation gratuite aux jeunes et aux femmes
- ◆ Organiser des concours TIC pour encourager la compétitivité et l'excellence.

II. LA SOCIÉTÉ CIVILE

La société globale comprend les gouvernants, les gouvernés, les opérateurs économiques, les forces religieuses, les syndicats, les formations ou les partis politiques et les autres groupes de pression. La société civile par opposition à la société politique, est composée de personnes qui n'appartiennent à aucune obédience politique, mais qui ne reste pas en marge des affaires ou des questions politiques, les deux s'inscrivant dans un vaste ensemble qui est la société globale.

La société civile a toujours joué un rôle majeur dans le développement. Son implication intense auprès des populations et la meilleure maîtrise de leurs

problèmes lui a donné un pouvoir d'action plus important et concret ayant des effets directs sur les populations. La société civile joue un rôle important dans la lutte contre l'injustice et la pauvreté par des actions concrètes.

La société civile aura surtout un rôle d'initiateur d'idées et de projets, en fonction des besoins des populations, de mobilisateur des autres acteurs pour un appui autant technique que financier et même juridique. Elle peut également être un catalyseur auprès de l'Etat et des collectivités locales dans la mise en place de grands projets d'expansion économique, de commerce électronique et de développement local.

L'esprit de travail des organisations de la société civile est louable et ils détiennent une forte capacité de mobilisation des populations.

Très peu d'ONG et associations sénégalaises évoluent dans la vulgarisation des TIC à Ziguinchor. Les autres sont engagées dans d'autres domaines et la vulgarisation des TIC ne constitue qu'un volet des programmes.

Nous voyons aussi se déployer sur le terrain des associations de village en coordination avec celles des élites et des ressortissants, les ONG, les mouvements de jeunesse, les associations religieuses dans la réalisation des infrastructures de développement comme les routes, les ponts, les écoles, les centres de santé, l'hydraulique villageoise, les lieux de culte, etc.

Les actions de la société civile dans le développement par les TIC peuvent être dénombrées en ces quelques points :

- Mobiliser et sensibiliser l'Etat, les élus et les acteurs territoriaux pour la vulgarisation des TIC auprès des populations défavorisées
- Sensibiliser les populations sur la culture du bon usage des TIC
- Accompagner et encourager les cybertélécentres qui résistent encore à la crise et les inviter à adhérer au programme de vulgarisation
- Impliquer les opérateurs de télécommunications à jouer un rôle de facilitateur
- Développer un partenariat local fort en créant une synergie entre les associations intervenant dans les TIC.
- Veiller sur le suivi évaluation des programmes à court et long terme
- Faire un plaidoyer auprès de tous les acteurs du développement (Orange, Tigo, Expresso, Mairie, Conseil Régional, Préfecture, Gouvernance, Hôpital, Banques, Mutuelles de crédit, Hôtels, Port,

Aéroport, SENELEC, SDE, ONG, Chambre de commerce, Chambre des métiers, GIE, ASC, Conseil de quartier, etc..) pour leur adhésion aux programmes de création d'un espace de connexion Internet libre et gratuit pour les populations.

La société civile peut jouer un rôle important dans la mobilisation de tous les autres acteurs. La société civile a cette capacité d'initier des projets en direction de la masse et favoriser la participation de tous. Elle a cette particularité de s'intéresser à l'amélioration des conditions de vie des populations et à la lutte contre la pauvreté. C'est l'acteur idéal pour la sensibilisation de tous à la vulgarisation des TIC et son apport au développement.

La société civile peut contribuer à la promotion des TIC en jouant un rôle de censeur des politiques locales et nationales pour la mise en place de programme qui prendrait en compte les besoins des populations et surtout leurs capacités financières. Elle peut créer des partenariats avec l'Etat pour l'amener à avoir des actions plus ascendantes issu d'une dynamique de quartier, c'est-à-dire des projets initiés par les populations elles-mêmes et gérés par elles.

SECTION 2 : A L'ENDROIT DES CYBERTELECENTRES

Avec la concurrence à outrance dans la commercialisation des produits de communication et la forte demande des clients en termes de qualité et de réduction des coûts, certains gérants de cybertélécentres ne savent plus où donner de la tête.

Souvent, ils pensent que subir la crise et se faire victime est un argument. Non, il existe une alternative c'est l'innovation des produits et des services, c'est aller vers la satisfaction des nouveaux besoins des clients, c'est aussi anticiper sur les comportements futurs des consommateurs et c'est aussi ne pas négliger le cycle de vie des produits ; d'où le recyclage des équipements et du personnel. Les cybertélécentres doivent s'investir dans :

- ◆ Le renforcement de capacité individuel et collectif pour la maîtrise des outils
- ◆ L'innovation des produits TIC dans une évolution permanente
- ◆ L'amélioration de la performance des services offerts
- ◆ L'accompagnement dans l'acquisition des connaissances et des compétences
- ◆ La mise à niveau des équipements adéquats
- ◆ Le partage de l'information et des connaissances

- ◆ La visibilité des nouvelles offres et services sur le net pour la communauté
- ◆ L'attraction d'entreprises par les offres et demandes d'emploi sur Internet
- ◆ La formation à de nouveaux métiers sur Internet
- ◆ La valorisation des cultures locales
- ◆ Inciter à la créativité individuelle et collective
- ◆ Sensibiliser sur le développement des téléservices
- ◆ Montrer l'accès à de nouvelles connaissances (culture, santé, éducation, religion, finance, emploi, sport, logement, démocratie locale, loisir, etc.);
- ◆ Faire la promotion de la collectivité et des quartiers
- ◆ Initier une tarification attrayante (promotionnelle) et adaptée à la bourse locale

CONCLUSION

Les TIC ont joué un rôle très important dans le développement économique des pays du Nord ces dernières années, pourquoi ne pourraient-elles pas également jouer ce rôle d'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale ?

Dans la mesure où elles sont un moteur de la croissance, une source de compétitivité, en cela, elles facilitent également le développement durable et finalement contribuent à l'élimination de la pauvreté.

L'objectif n'est pas seulement d'avoir davantage de téléphones et d'ordinateurs mais que l'accès aux informations véhiculées soit garanti pour tous afin que les TIC puissent permettre d'atteindre l'un de ses objectifs, à savoir, la lutte contre la pauvreté.

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont une dimension transversale de stratégie de croissance accélérée pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et la nécessité de la stratégie de réduction de la pauvreté.

Réduire la fracture numérique et garantir un développement harmonieux, juste et équitable pour tous, nécessitera un engagement ferme de la part de toutes les parties prenantes, où l'adhésion de tous à la solidarité numérique et la participation active au fonds de solidarité numérique.

Le partage équitable des avantages de la mondialisation et des TIC passe par la facilitation de l'accès au téléphone et à Internet dans les milieux défavorisés.

L'engagement politique est indispensable au plus haut niveau afin d'intégrer les TIC dans tous les programmes de développement et d'éducation.

Cette fracture numérique que l'on semble découvrir maintenant, n'est pourtant que la conséquence immédiate de la "fracture téléphonique", moins médiatisée, mais tout aussi dramatique. L'accès au téléphone doit être un service de base au même titre que la santé, l'eau, l'électricité, l'éducation et le numérique..

Des soutiens en agriculture, l'appui à la recherche et à l'innovation technologique, l'organisation des acteurs du milieu défavorisé, de véritables stratégies de développement des infrastructures routières et des aménagements hydro agricole, une politique de amélioration des conditions de modernisation des exploitations familiales en milieu défavorisé, la lutte contre les inégalités pour renforcer la paix, l'adoption de politiques paysannes de production et de transformation peuvent apporter une stabilité durable.

Les TIC peuvent créer de nouvelles activités économiques et des possibilités d'emploi. Elles peuvent aussi offrir des possibilités de développement humain très vastes comme le commerce électronique.

Les TIC permettent d'avoir accès à une grande diversité d'information, de données et de ressources actuelles qui ne sont pas nécessairement disponibles sur le plan local et offrent aussi des outils utiles pour la recherche d'emploi et de financement.

Les milieux défavorisés ne doivent plus rester sur le bord du chemin en spectateurs, mais elles ont l'obligation de s'approprier de tous les facteurs du développement, au premier rang desquels les TIC, qui constituent une nécessité vitale pour la croissance.

La situation de pauvreté qui ne cesse de perdurer à l'intérieur de nos quartiers est un facteur paralysant l'épanouissement et le bien être des populations. Beaucoup sont dans un état de perte d'espoir pour l'avenir et n'ont plus aucun rêve. Les TIC loin de résoudre de façon automatique ces problèmes sont un moyen essentiel pour les aider à s'ouvrir au monde, à retrouver l'espoir et à se mobiliser pour lutter contre la pauvreté.

Afin de réduire la fracture numérique, il faudrait impliquer tous les acteurs, notamment les jeunes, les vieux, les femmes, la société civile, le secteur privé, les autorités politiques et morales, et encourager toutes les nouvelles initiatives.

Les efforts combinés de la puissance publique, des acteurs privés et du secteur associatif, peuvent tendre vers l'accès universel aux services de communication et d'information de base par le déploiement d'infrastructures et par la multiplication des points d'accès publics à Internet et aux autres outils.

L'équipement d'un terminal connecté à un téléphone pour chaque communauté (village ou quartier de ville) est un objectif raisonnable. Les TIC sont la future destination du développement durable ! Comment ces technologies arrivent-elles à s'imposer dans tous les domaines de la vie ? Par quelle magie apportent-elles des mutations les plus souvent positives ?

Bibliographie

Accès aux TIC et service universel en Afrique Sub Saharienne (Symposium Netsuds 2007)

Développement durable (Wikipedia.com)

Dialogue sur les TIC et la pauvreté (idrc.ca)

Développement local et lutte contre la pauvreté (sendeveloppementlocal.com)

Webographie

<http://www.gouv.sn>

www.ansd.sn

<http://www.artp.sn>

<http://www.adie.sn>

<http://www.osiris.sn>

<http://www.tigo.sn>

<http://www.sonatel.sn>

<http://www.expressotelecom.com>

<http://www.memoireonline.fr>

<http://www.yahoo.fr>

<http://www.google.fr>

ANNEXES

Annexe TC

Lieu de connexion	Nb. cit.	Fréq.
maison	9	9,0%
bureau	13	13,0%
cybertélécentre	47	47,0%
Jamais	31	31,0%
TOTAL OBS.	100	100%

Annexe SN

Que faites vous avec un PC	Sexe	Masc ulin	Féminin	TOTAL
Non réponse		41,5%	25,4%	32,0%
Bureautique		17,1%	15,3%	16,0%
Conception		4,9%	0,0%	2,0%
Internet		36,6%	57,6%	49,0%
Autres (A préciser)		0,0%	1,7%	1,0%
TOTAL		100%	100%	100%

Annexe DC

Difficultés de connexion	Sexe	Masc ulin	Féminin	TOTAL
Non réponse		61,0%	35,6%	46,0%
Lieux éloignés		2,4%	5,1%	4,0%
Coûts élevés		4,9%	22,0%	15,0%
Non maîtrise des outils		29,3%	37,3%	34,0%
Manque d'accueil		2,4%	0,0%	1,0%
Autres (A préciser)		0,0%	0,0%	0,0%
TOTAL		100%	100%	100%

Annexe OM

Ordinateur à la maison	Nb. cit.	Fréq.
Oui	23	23,0%
Non	77	77,0%
TOTAL OBS.	100	100%

Annexe SP

Que faites vous maintenant dans la vie?	Nb. cit.	Fréq.
Je travaille	38	38,0%
Je ne fais rien	62	62,0%
TOTAL OBS.	100	100%

RESUME DU TRAVAIL DE RECHERCHE

Thème : LA REDUCTION DE LA FRACTURE NUMERIQUE ET LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE : Cas de la Commune de Ziguinchor.

La réduction de la fracture numérique et la lutte contre la pauvreté, est aujourd'hui au centre de nos préoccupations. Nous voulons montrer que la fracture n'est pas seulement numérique ou économique, et étant donné que nous évoluons tous à devenir des citoyens numériques, cela a été une motivation de se pencher sur cette question : faudrait-il attendre ou agir ?

Agir, oui, et ensemble, car la fracture numérique résulte des inégalités entre les hommes et les femmes, sur les plans économique, politique, social et culturel. La fracture qui sépare la connaissance de l'ignorance et les riches des pauvres s'accroît chaque fois davantage.

Avec la globalisation de l'économie, de la diversité culturelle et la mondialisation des télécommunications, une nouvelle émergence s'offre à tous ceux qui possèdent de téléphones portables ou de télévisions numériques.

Ces nouveaux outils de communication modifient considérablement la vie de tous les jours par de nouvelles façons de communiquer, de payer, de vendre, d'étudier ou de s'informer.

Ces technologies bouleversent effectivement la façon de vivre et de travailler des populations en apportant des améliorations considérables qui permettent d'évoluer dans n'importe quel domaine que ce soit.

La vocation de l'utilisateur des TIC n'est pas de se soumettre mais de les dominer intelligemment. Car nos sociétés sont désormais obligées de fonctionner à l'universel.

Ces nombreux changements positifs, qu'apportent les TIC nous montre que la promotion de son utilisation par les populations serait une source de création d'emplois et de richesses. Voilà des possibilités qui peuvent permettre de lutter contre la pauvreté au Sénégal.

Le niveau de vie des Sénégalais reste très bas et la majorité des pauvres vit en milieu défavorisé. Selon la Banque Mondiale, si y a des pays où la pauvreté commence à reculer, ce n'est pas le cas pour le Sénégal. Classé 156^e sur 177 pays, le Sénégal figure parmi les pays où l'indice de pauvreté dépasse 50% de la population.

Les femmes veuves ou divorcées, les mères sans mari, les filles mères, sont très souvent réduites à la mendicité si leur âge et leur condition physique ne les poussent pas à la prostitution.

Véritable fléau national, le scandale des talibés a ému la communauté internationale depuis des années, et pourtant son interdiction dans certains pays de la sous région est d'actualité.

Aujourd'hui, avec le conflit qui continue de sévir dans la région Sud, les terres deviennent impraticables avec les poses de mines et personne n'ose s'aventurer en profondeur dans la forêt pour se consacrer aux travaux champêtres. Conséquence ? La pauvreté touche toutes les couches de la société en Casamance. Beaucoup de femmes à Ziguinchor vivent dans la pauvreté, et la plupart du temps, leurs époux ne travaillent pas.

La Commune de Ziguinchor regorge de quartiers où habitent des populations défavorisées, pour qui encore Internet est un rêve. Mais cette Commune est un carrefour qui a de réelles opportunités culturelles et économiques qu'elle partage avec la Gambie et la Guinée Bissao.

L'implication des collectivités locales dans la vulgarisation et la démocratisation des TIC est inexistante. Très peu déjà possèdent des équipements informatiques pour leur propre fonctionnement. Les collectivités locales accompagnent certes certaines initiatives, mais elles ne s'investissent pas réellement en initiant leurs propres projets pour la vulgarisation et la démocratisation des TIC. Les Collectivités locales peuvent accompagner les populations dans les actions de développement. (création et accompagnement d'espaces multimédia dans les quartiers de la commune).

La société civile aura surtout un rôle d'initiateur, en fonction des besoins des populations, de mobilisateur des autres acteurs pour un appui autant technique que financier et même juridique. Elle peut également être un catalyseur auprès de l'Etat, des collectivités locales et du secteur privé dans la mise en place des projets TIC pour le développement local. (le plaidoyer, la veille, le suivi et l'évaluation des projets TIC)

Pour les cybertélécentres l'alternative c'est : innover les produits et les services, aller vers la satisfaction des nouveaux besoins des clients, anticiper sur les comportements futurs des consommateurs et veiller sur le cycle de vie des produits ; d'où un recyclage des équipements et du personnel pour la relance.

Ils peuvent aussi travailler en partenariat dans les programmes définis par les collectivités locales pour bénéficier de subventions. (Cyber de proximité, coût accessible, accompagnement du client pour la maîtrise des outils).

L'objectif n'est pas seulement d'avoir davantage de téléphones et d'ordinateurs mais que l'accès aux informations véhiculées soit garanti pour tous afin que les TIC puissent permettre d'atteindre l'un de ses objectifs, à savoir, la lutte contre la pauvreté.

Réduire la fracture numérique et garantir un développement harmonieux, juste et équitable pour tous, nécessitera un engagement ferme de la part de toutes les parties prenantes, d'où l'adhésion de tous à la solidarité numérique et la participation active au fonds de solidarité numérique pour accompagner aussi les personnes handicapées.

Les milieux défavorisés ne doivent plus rester sur le bord du chemin en spectateurs, mais elles ont l'obligation de s'approprier de tous les facteurs du développement, au premier rang desquels les TIC, qui constituent une nécessité vitale pour la croissance.

La situation de pauvreté qui ne cesse de perdurer à l'intérieur de nos quartiers est un facteur paralysant l'épanouissement et le bien être des populations.

Beaucoup sont dans un état de perte d'espoir pour l'avenir et n'ont plus aucun rêve. Les TIC loin de résoudre de façon automatique ces problèmes sont un moyen essentiel pour les aider à s'ouvrir au monde, à retrouver l'espoir et à se mobiliser pour lutter contre la pauvreté dans un pays où le taux national de scolarisation a atteint les 75,5% en 2007. Ce taux est très prometteur pour la réussite des projets de vulgarisation et de démocratisation des TIC en milieu défavorisé. Les TIC ont un impact très appréciable et continuent de favoriser le développement de tous ceux qui s'en accaparent, alors pourquoi pas nous.

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple Ë Un But Ë Une Foi

-----o-----
**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DES UNIVERSITES, DES
CENTRES UNIVERSITAIRES REGIONAUX ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE**

-----o-----
INSTITUT SUPERIEUR DE MANAGEMENT

**MEMOIRE DE RECHERCHE POUR L'OBTENTION DU
DIPLOME SUPERIEUR DE MANAGEMENT**

THEME :

**La réduction de la fracture numérique et
la lutte contre la pauvreté : Cas de la Commune
de Ziguinchor.**

Présenté et soutenu par :

M. Chérif Bouna AIDARA
ETUDIANT A L'ISM

Encadré par :

M. DOUNDA
PROFESSEUR A L'ISM

Année académique 2008 / 2009

DEDICACE

Au non d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux Louange à Allah.

Que le salut soit sur notre prophète Mohammed (PSL), sa famille et ses compagnons

Je Te dédie ce travail qui sans Toi n'aura pas été. Merci mon DIEU.

Ce présent mémoire est principalement dédié à ma très chère maman M^{me} Adama DIEDHIOU AIDARA et mon très cher père Chérif Cheikh Chamsidine AIDARA, IVe Khalife général de Cheikhna Cheikh Mahfouz, à qui je serai toujours redevable. Merci pour l'éducation et les vertus musulmanes. A mon père que Dieu vous accueille au Paradis et à ma mère que DIEU vous donne encore une longue vie.

A mon homonyme Cheikh Mohedine Ibn Araby AIDARA

A tous les chérifs de Daroulsalam, Daroul Khairy, Mahmouda et Binako

A tous les membres de l'Association pour le Développement de Daroul khairy et l'Association Citoyenne des Chérifs

A ma très chère épouse Bintou khairy.

REMERCIEMENTS

Mes remerciements vont en premier lieu à l'Institut Supérieur de Management (ISM) de Ziguinchor qui m'a donné l'opportunité d'effectuer cette formation ;

Je dis également un grand merci à mon Directeur de mémoire Monsieur DOUNDA pour avoir suivi avec intérêt mon travail et pour m'avoir suffisamment conseillé et guidé.

A tous les professeurs de l'ISM, à tous mes camarades de la promotion Nelson MANDELA pour la bonne atmosphère et la bonne entente entre nous ;

Un grand merci également à ALLIANCE SERVICES et à tous pour l'accompagnement et le soutien nécessaires à la réalisation de ce mémoire ;

A ma famille, mes amis pour le soutien et la confiance. A tous, je vous dis.

LISTES DES ABREVIATIONS

ADIE	Agence de Informatique de l'Etat
AMA	Agence des Musulmans d'Afrique
ARTP	Agence de régularisation des télécommunications et des Postes
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et la Démographie
CDE	Centre de Développement des Entreprises
CDEPS	Centre d'Education Populaire et Sportif
CDMA	Code Division Multiple Access (Accès Multiple par répartition en Code)
CHAT	Centre des Handicapés Au Travail
CL	Collectivités Locales
CMC	Centre Multimédia communautaire
CNLS	Conseil National de Lutte contre le SIDA
CNIL	Commission Nationale Informatique et Libertés (Française)
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EPN	Espaces Publics Numériques
FSN	Fonds de Solidarité Numérique
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GPRS	Général Paquet Radio Service
GSM	Global system Mobile
IP	Internet Protocol
ISM	Institut Supérieur de Management
MCA	Millenium Challenge Account
MIC	Millicom International Cellular
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
NTIC	Nouvelles technologies de l'information et de la Communication
OCB	Organisations Communautaires de Base
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la société civile
PDEF	Programme Décennal d'Enseignement et de Formation
PIB	Produit Intérieur Brut
PME/PMI	Petites et moyennes entreprises/Petites et moyennes industries
PNBG	Programme National de Bonne Gouvernance
PNDL	Programme National de Développement Local
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTÉ	Pays Pauvres Très Endettés
PRN	Programme de Renforcement de la Nutrition
RSE	Responsabilité Sociale d'Entreprise
SCA	Stratégie de Croissance accélérée
SENTEL	Société de Télécommunication filiale de Millicom International Cellular
SONATEL	Société Nationale de Télécommunication filiale de France Télécom
SUDATEL	Société Soudanaise de Télécommunication
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
UCAO	Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education la Science et la Culture

SOMMAIRE

Page

INTRODUCTION	6
PREMIERE PARTIE : LE CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE.....	8
CHAPITRE 1 : LE CADRE THEORIQUE.....	8
Section 1 : La problématique	8
Section 2 : Les objectifs de la recherche	9
Section 3 : Les hypothèses de recherche.....	10
Section 4 : La pertinence du sujet	10
Section 5 : La revue critique de la littérature.....	11
CHAPITRE 2 : LE CADRE METHODOLOGIQUE	22
Section 1 : Le cadre de l'étude	22
Section 2 : La délimitation du sujet	23
Section 3 : Les techniques d'investigation	24
Section 4 : Le échantillonnage.....	25
Section 5 : Difficultés rencontrées	26
DEUXIEME PARTIE : LE CADRE ORGANISATIONNEL ET CONCEPTUEL	27
CHAPITRE 1 : PRESENTATION GENERALE DES TIC AU SENEGAL.....	27
Section 1 : Evolution des TIC au Sénégal	27
Section 2 : Les TIC dans la Commune de Ziguinchor	27
Section 3 : Les Opérateurs des Télécommunications	30
CHAPITRE 2 : DEFINITION DES CONCEPTS.....	34
Section 1 : Le concept « fracture numérique »	34
Section 2 : Le concept « pauvreté »	37
TROISIEME PARTIE : CADRE ANALYTIQUE ET RECOMMANDATIONS.....	44
CHAPITRE 1 : PRESENTATION ET ANALYSE DES DONNEES.....	44
Section 1 : Résultat des enquêtes auprès des populations cibles	44
CHAPITRE 2 : RECOMMANDATIONS	49
Section 1 : Collectivités locales et Société civile.....	49
Section 2 : Cybertélécentres.....	53
CONCLUSION	55
Bibliographie.....	57
Webographie	57
Annexes.....	58

INTRODUCTION

Il est universellement reconnu, depuis la plus haute antiquité, que les moyens de communication sont le moteur du développement. On parle de la fracture numérique dans le monde entier comme si elle était unique.

La fracture numérique désigne l'inégalité d'accès, d'usage, de capacité et de contrôle technologiques au sein d'une population donnée. C'est aussi appelée « fossé numérique » c'est à dire un écart entre deux catégories sociales, l'une équipée de matériels informatiques lui permettant d'accéder à l'Internet et l'autre pas.¹

Le concept de fracture numérique appartient à la catégorie de ceux qui ne peuvent être saisis par une définition unique et universelle. Il renvoie à de nombreuses facettes de la numérisation de l'économie et à la diffusion des technologies de l'information et de la communication (TIC). En quête de sens, de mesure et d'interprétation, le concept de fracture numérique a fait l'objet d'une recherche académique fournie depuis la fin des années 1990. D'un point de vue économique, la majorité des recherches actuelles souffre de deux lacunes essentielles. D'une part, le terme « fracture numérique » reste peu spécifié et couvre des aspects assez hétérogènes, de sorte que l'on peut aboutir à une conclusion et son contraire. En quelque sorte, les écrits sur ce sujet cherchent à opérationnaliser le concept avant même de fournir la substance. D'autre part, les spécificités des fractures numériques comme mécanisme d'exclusion comparativement aux mécanismes classiques restent à prouver. Les démonstrations de l'existence d'écart (d'équipements, de connexions) ou bien de l'accroissement de ces écarts ne séparent que faiblement la part due aux TIC de celle qui relève des mécanismes classiques d'inégalités.

A l'heure où la communauté internationale met l'accent sur ces technologies comme levier du développement, une clarification conceptuelle s'impose. En effet, la fracture numérique ne constitue pas un simple constat établi par les institutions internationales en quête de justification et de sens à leurs actions. Elle est fondée sur des hypothèses analytiques « cohérentes » assez souvent acceptées sans qu'elles

¹ Elie Michel « Le fossé numérique. L'Internet, facteur de nouvelles inégalités ? », *Problèmes politiques et sociaux, La Documentation française*, n° 861, août 2001, p. 32.

soient critiquées. Au sens «strict», la fracture numérique désigne les inégalités d'accès à l'internet.

Au «sens large», la fracture numérique est définie par l'écart de l'équipement (et de l'accès) en TIC entre deux zones géographiques données ou deux catégories d'individus données.²

En réalité, on devrait parler des fractures numériques, selon le sexe, l'âge, le niveau intellectuel et culturel, la localisation géographique ou les conditions socioéconomiques.

Les technologies de l'information et de la communication, en tant qu'instrument de développement, sont assimilées à la fracture qui sépare la connaissance de l'ignorance et les riches des pauvres et s'accroît chaque fois davantage, aussi bien dans chaque ville que entre les quartiers.

Il est certain que la fracture numérique résulte des fractures sociales produites par les inégalités sur les plans économique, politique, social, culturel, entre les hommes et les femmes, les générations, les zones géographiques, les populations urbaines et rurales, ou encore entre ceux qui ont accès à l'information et ceux qui n'ont pas accès.

Pour mesurer l'écart existant entre zones développées et en développement en termes d'accès aux TIC, on peut examiner les différences de niveau de pénétration de divers services informatiques et télématiques (réseau téléphonique fixe, services téléphoniques mobiles, Internet) et des ordinateurs personnels. La fracture peut considérablement être diminuée par des progrès particulièrement rapides en ce qui concerne les services téléphoniques mobiles et le nombre d'internautes.

Les trois aspects de la fracture numérique sont : l'accès (différence entre les personnes qui peuvent accéder aux TIC et celles qui ne le peuvent pas), l'utilisation (personnes sachant les utiliser et celles dont ce n'est pas le cas), et la qualité de l'utilisation (différences entre les utilisateurs eux-mêmes).

Dans la première partie de l'étude, il sera question de présenter les principales caractéristiques de la fracture numérique et la raison de ce travail. La deuxième partie de l'étude traitera de l'état des lieux des TIC, les politiques et stratégies nationales mises en place, la situation de la pauvreté et les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté. La troisième partie sera consacrée à la présentation et à

² Adel Ben YOUSSEF : les quatre dimensions de la fracture numérique www.benyoussef.net

l'analyse des données en vue de la résolution du problème posé et enfin il sera question de montrer comment la société civile et les collectivités locales peuvent simplifier dans la vulgarisation et la démocratisation des TIC pour impulser un développement local et durable.

PREMIERE PARTIE : LE CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE

CHAPITRE 1 : LE CADRE THEORIQUE

SECTION 1 : LA PROBLEMATIQUE

Avec la globalisation de l'économie, de la diversité culturelle et la mondialisation des télécommunications, une nouvelle ère s'ouvre pour les pays émergents. Les gadgets TIC sont banalisés par la possession de presque tous de téléphones portables ou de télévisions numériques. Mais combien sont-ils à utiliser le téléphone portable uniquement pour répondre à un appel ? Pour composer un numéro certains, faute de savoir lire et/ou écrire font souvent appel à une autre personne capable de le faire. D'après le rapport de l'ANSD³ au Sénégal le taux d'analphabétisme est de 59,2% (2007) et la scolarisation de 86% (2007). Avec ce constat, ils seront combien à l'horizon 2015 à surfer sur Internet à partir de leur téléphone mobile ? Et pourtant toutes les technologies sont disponibles mais exploitées seulement par une couche très limitée de la société. Jusqu'à quand faudra-t-il attendre pour réunir toutes les conditions d'appropriation des TIC ?

Malgré le boom économique que connaît notre siècle, la globalisation de l'économie, marqué par un essor économique des pays industrialisés de même que de nouveaux riches comme la Chine, les pays pauvres n'arrivent pas toujours à émerger et continuent de sombrer dans le cercle vicieux de la pauvreté. Malgré les différentes mesures prises pour sortir de la crise économique, les résultats sont loin des attentes

C'est le cas de pays comme le Sénégal qui connaît depuis des lustres un état de pauvreté croissant qui préoccupe de plus en plus certaines instances mondiales. Depuis 2001, le Sénégal fait partie du groupe des pays les moins avancés, avec 65 % de sa population vivant au-dessous du seuil de pauvreté.⁴

³ ANSD : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

⁴ www.courrierdemantes.com Publié le: 14 mai 2003

En 2007, selon ANSD, 2312 demandeurs d'emplois ont été recensés au niveau des services de placement des inspections de Saint Louis, Diourbel, Kolda, Kaolack, Louga, Thiès et Ziguinchor. Parmi les personnes inscrites, près de 29,5% sont demandeurs occupés, 20% ont perdu leur emploi (chômeurs) et près de 21% n'ont jamais travaillé et sont sur le marché du travail pour décrocher, sans nul doute, leur premier emploi.

Les opportunités offertes par les TIC peuvent être vues comme un palliatif à la création et au maintien de l'emploi. En effet, l'ère actuelle est surtout marquée par une nouvelle révolution que sont les technologies de l'information et de la communication (TIC). Ces nouveaux outils de communication modifient considérablement la vie de tous les jours par de nouvelles façons de communiquer, de payer, de vendre, d'étudier, de s'informer, etc. Ces technologies bouleversent effectivement la façon de vivre et de travailler des populations en apportant des améliorations considérables qui permettent d'évoluer dans n'importe quel domaine que ce soit. Ces nombreux changements positifs, et parfois négatifs (piraterie, escroquerie, pédophilie, etc.), qu'apportent les TIC amènent la communauté mondiale à s'y intéresser et à promouvoir leur utilisation par la diversification des services et des produits offerts. Ce qui peut être source de création d'emplois et de richesses. C'est pourquoi il nous importe de nous interroger sur les possibilités offertes par les TIC pour lutter contre la pauvreté. Autrement dit comment les TIC permettent-elles de lutter contre la pauvreté dans les pays sous développés ? Quel est-il du cas spécifique du Sénégal où selon ANSD, le Taux net de scolarisation était de 75,5% en 2007, au niveau national, contre 71,9 % en 2006, soit un bond de près 4 points ?⁵

SECTION 2 : LES OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

Cette étude doit montrer les potentialités offertes par les TIC en termes d'éducation, de communication, de formation et de création de richesses, la concordance entre les possibilités des TIC et les besoins des populations. Comment les collectivités locales et les organisations de la société civile peuvent effectivement participer à la réduction de la fracture numérique dans une optique de développement local en luttant aussi contre la pauvreté ?

⁵ Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie Rapport 2007 www.ansd.sn

Objectif global

L'objectif global de notre recherche sera de :

- Montrer que l'appropriation des TIC par les populations peut contribuer à la réduction de la fracture numérique et dans quelles mesures cette résorption serait une opportunité pour mieux lutter contre la pauvreté et impulser le développement local et durable.

Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques seront de :

- Montrer le rôle que les collectivités locales et les organisations de la société civile peuvent jouer dans la vulgarisation et la démocratisation des TIC auprès des populations.
- Proposer des pistes de solutions aux collectivités locales et à la société civile pour l'appropriation des TIC par les populations concernées.

SECTION 3 : LES HYPOTHESES DE RECHERCHE

Hypothèse principale

- L'appropriation des TIC par les populations va contribuer à la réduction de la fracture numérique et permettra de lutter efficacement contre la pauvreté par l'éducation, la formation à de nouveaux métiers, la création de emplois et de richesses.

Hypothèses secondaires

- La pauvreté est un fléau et tous aspirent à la vaincre ; donc, la volonté et l'engagement des populations sont acquis. Les collectivités locales et les organisations de la société civile sont plus proches des populations ce qui fait que leur participation à la réalisation de projets sur les TIC destinés aux populations est un gage de réussite et de développement local. Les opérateurs de télécommunication et le secteur privé seront sollicités dans la vulgarisation des projets TIC auprès des populations pour réduire la fracture numérique

SECTION 4 : LA PERTINENCE DU SUJET

Les TIC peuvent aider au développement. Vu les retombées de son utilisation dans les grandes villes, il est certain que les populations peuvent s'en sortir grâce à ces technologies.

Le problème actuel est qu'elles sont très peu intégrées dans les habitudes de ces populations : les différents usages des TIC et ce qu'ils peuvent apporter comme avantages sont encore méconnus des populations. Les TIC ne connaissant ni frontières, ni distances, ni couleur de la peau, restent aujourd'hui un vrai outil de diversité planétaire, sophistiqué et ultra rapide pour toutes les connaissances, qui ne distinguent pas les riches des pauvres. Elles constituent un puissant outil dont doit disposer tout citoyen ouvert au monde même s'il habite dans les confins de Ziguinchor. C'est un outil de travail, de recherche et de divertissement.

Le taux d'utilisation des TIC par les populations de Ziguinchor reste encore très faible par rapport à la plupart des autres villes du Sénégal. Les actions gouvernementales pour élever ce taux sont embryonnaires et peu visibles.

L'alternative, pour toucher au mieux les populations et créer ainsi une société de l'information digne de ce nom, participant efficacement au développement local, à la réduction de la fracture numérique et à la lutte contre la pauvreté, reste les collectivités locales et les organisations de la société civile.

SECTION 5 : LA REVUE CRITIQUE DE LA LITTERATURE

Beaucoup de théories ont traité de fond en comble des questions de pauvreté, d'inégalités ou des fractures. Certains continuent de élaborer de nouvelles théories pour qu'ils trouvent vaille que vaille les voies et moyens qui permettent d'atténuer la souffrance des populations défavorisées. Des politiques et des stratégies sont mises en œuvre de façon globale ; ce qui ne favorise pas l'implication des couches vulnérables aux différents programmes qui leur sont destinés.

Il n'est plus à démontrer combien les TIC restent un vecteur de développement, par contre, il sera toujours nécessaire de réactualiser le concept pour une meilleure adaptation par rapport à un milieu. Il reste claire que les TIC ont un atout principal : leur capacité d'innovation persistante d'où la nécessité d'une mise à jour des adéquations qui collent réellement aux aspirations des populations.

Le projet serait d'inciter les collectivités locales, la société civile et les populations à jouer pleinement leur rôle pour que l'ensemble l'appropriation des TIC soit un soubassement de réduction de la fracture numérique et de la création de richesses pour un développement durable. Et pour ce faire, agir local tout en pensant global dans les méthodes et stratégies à développer sera un créneau. Dans ce cas, il faut qu'on essaie de recycler les méthodes et les approches qui ont montré leurs

limites et qu'on accepte enfin de mener les TIC vers les populations et de les intégrer à leur quotidien pour rendre leurs actions compétitives et relancer la croissance.

Pour faire le tour de l'horizon de cette étude, nous nous sommes appuyé sur certains ouvrages et études :

Selon Cheick SAKHO, dans le contexte mondial d'aujourd'hui, le concept de « village global » du canadien Marshall Mc Luhan est d'une grande actualité. En effet, avec le développement des technologies de l'information et de la communication (TIC), toutes les parties du monde sont interconnectées et vivent à l'heure d'une mondialisation effrénée.

Le moindre événement est mondialisé. Même l'Afrique, continent souvent marginalisé, entend y jouer sa partition. Les écrivains africains de la mouvance postmoderniste ne sauraient demeurer en reste.

Ils sont emportés par cette fièvre mondiale, eux qui, dans le domaine qui est le leur, sont à la production de récits qui interpellent tous les publics, des récits où toutes les sociétés du monde peuvent se mirer. De leur situation de migrants est né le désir ardent de se lever au-dessus des pesanteurs sociales, ethniques, religieuses, de sexe ou de race, en prônant l'émergence d'un monde où les différences ne seront plus sources de divergences.⁶

Une étude montre qu'à l'heure de la mondialisation libérale, la guerre économique a ouvert un nouveau champ de bataille : celui de l'information. La connaissance et le contrôle de l'univers informationnel dans lequel évoluent les entreprises, de la simple PME à la firme multinationale, a constitué une composante-clé de leur survie. Comme une immense toile d'araignée, il a été mis en place une « société de l'information globale » dopée par l'essor des nouvelles technologies. Profitant de la révolution numérique, une infrastructure de l'information se déploie à l'échelle de la planète qui favorise l'interconnexion des acteurs du jeu économique, mais aussi social et culturel. C'est elle qui vient au secours des idées et des cerveaux des hommes dans un environnement qu'elle a contribué à rendre chaque jour de plus en plus complexe. L'insertion des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) a mis en relation et en interdépendance tous les pays du

⁶ Cheick SAKHO : *Littérature et art au miroir du tout monde/Philosophie, éthique et politique Ethiopiennes* n° 78. 1er semestre 2007

monde, notamment en accélérant les transactions de marchandises devenues parallèlement de plus en plus immatérielles, comme l'illustre la monnaie électronique.

Aujourd'hui le lot d'informations est important au point qu'il devient épuisant d'y chercher celle qui est vraiment utile. C'est pour cela que l'information dans l'entreprise est à considérer comme une ressource stratégique au même titre que le personnel, les ressources financières, l'énergie. Il importe que l'accès, le partage de l'information soient organisés et contrôlés aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'entreprise. C'est le rôle des systèmes d'information.

Tous ces facteurs d'évolution font que les entreprises sont considérées comme des systèmes interagissant entre eux et non plus comme des « boîtes noires » fermées à leur environnement. L'échange et le partage permanents de l'information au sein de l'entreprise s'appuient sur toutes les nouveautés des technologies de l'information et de la communication.

Cela met en évidence la forte attente qu'on a de l'amélioration des conditions de sécurisation de l'information au niveau de son transfert, son accès, son usage et sa dissémination.⁷

Selon Astrid Stumpf « Droit ou tolérance à la copie privée, uniformisation internationale des systèmes de protection, licence globale... », à l'heure à laquelle le droit d'auteur semble diviser quotidiennement l'Europe, et tout particulièrement la France avec la loi sur les droits d'auteur et les droits voisins dans la société d'information tout récemment votée, force est de constater que la mondialisation et notamment le développement d'Internet amène à reconsidérer fortement l'environnement dans lequel celui-ci tend aujourd'hui à évoluer. Ainsi, la problématique soulevée n'est-elle pas en réalité bien plus profonde ? Ne tend-elle pas, dans les faits, à remettre en cause les bases mêmes de la propriété intellectuelle quant au droit d'auteur, au profit d'un système plus économique, issu du droit américain, fondé sur la théorie du copyright et semblant vouloir s'imposer du fait de la mondialisation ?

De nos jours, le droit d'auteur doit faire face à de nouveaux enjeux, conséquence inévitable de la conjoncture économique mondiale. Il résulte de cette constatation que la perspective, habituellement adoptée en matière de droit d'auteur et plus généralement de droit de la propriété intellectuelle, en ressorte profondément

⁷ Management.org. 89 pages 04-01-2008 : *L'impact des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) sur la performance des entreprises*

bouleversée. Elle est alors confrontée à certaines divergences fondamentales issues des spécificités que présentent les différentes législations parties à cette "globalisation".

L'émergence d'un droit international de la régulation pourrait alors constituer une nouvelle légitimation d'un droit d'auteur qui est nécessaire de conserver, voire même accepter de le voir évoluer, notamment dans une perspective d'ordre international. »⁸

Selon Methamem R. et M'Henni H, le développement des TIC ne peut être favorisé, selon plusieurs rapports internationaux, qu'avec la mise en oeuvre d'une politique volontariste aidant prioritairement au *développement* du secteur quand « les trois effets suivants peuvent jouer dans le même sens: réglementation du secteur, augmentation des investissements en infrastructures et mise en place d'un cadre juridique adéquat permettant de réguler les impacts sociaux, politiques et économiques des *TIC* ». La combinaison de la forte croissance, d'une faible inflation, d'un plein emploi et d'un rythme élevé d'innovation et d'adoption aux évolutions technologiques est appelée par un nombre d'observateurs "la nouvelle économie".

Le débat sur la *fracture numérique* était initialement centré sur la question des écarts de taux d'équipement en matériel informatique puis s'est étendu aux inégalités d'accès à l'Internet, et plus récemment aux inégalités face aux réseaux haut débit. Il désigne au sens large les inégalités économiques et sociales générées par les *TIC*.

Les discours sur la *fracture numérique* étaient à l'origine limités aux pays de l'OCDE mais aujourd'hui il concerne l'ensemble des pays, ce qui amène à l'apparition d'une nouvelle dimension aux inégalités internationales en matière de *développement* économique. Dès le début des années 90, le débat mené aux Etats-Unis porte sur la non accession de certaines catégories sociales aux *TIC*.⁹

Selon Jean-Pierre LEVET, ce sur quoi l'on voudrait attirer l'attention ici est lié à des éléments de réflexion humaniste appliquée aux TIC. Le rapport préliminaire et les discussions les ont mis clairement en valeur. On retrouvera dans leur contenu et leurs contours des thèmes dont l'importance a plusieurs fois été montrée aux

⁸ Astrid Stumpf mardi 22 août 2006 : Droit du Multimédia et des Sciences de l'Information

⁹ Methamem R. et M'Henni H., Le développement des TIC et la fracture numérique 2003
www.oboulo.com

lecteurs par différents auteurs sensibles à certains dangers créés par des applications mal orientées des TIC.

En fait, leur examen fera apparaître de manière constante une double nécessité, celle d'ouvrir à tous, dans les meilleures conditions possibles, la possibilité de tirer parti des TIC dans leur formation, pour leur épanouissement intellectuel, et celle préparant chacun à une utilisation intelligente de ces désormais indispensables outils des temps modernes.

C'est la seconde qui sera l'objet d'un examen attentif, la première étant admise par tous ceux qui savent apprécier le profit que l'on peut retirer des TIC et la supériorité qu'acquiert ceux qui les maîtrisent sur ceux qui n'ont aucun accès à elles.

On ne saurait définir correctement le contenu de cet enseignement préparatoire qu'après avoir décrit et analysé les dangers qui sont de nature à causer une pratique trop enthousiaste des TIC dans laquelle, devant l'immensité des possibilités offertes, l'irréflexion l'emporterait sur la sagesse et sur un rejet ferme et raisonné de la tentation de démesure incontrôlée.

Refuser de poser de manière absolue le principe de la complémentarité des TIC par rapport aux formes traditionnelles d'enseignement reviendrait à remettre en cause non pas une culture, mais la notion même de culture, inséparable d'une réflexion personnelle et d'une assimilation graduelle et profonde de connaissances authentiques, liées les unes aux autres non pas seulement dans les canaux d'information constitués plus ou moins artificiellement qui les ont diffusées, mais dans l'esprit même des apprenants.

L'apprenant qui a recours aux TIC n'a pas pour vocation de leur être soumis, mais bien plutôt de les dominer. Mais l'illusion de la facilité devient vite un mirage. On croit penser, alors que l'on subit l'influence trompeuse d'impressions tout aussi fugitives que les messages informatiques qui s'affichent sur les écrans.

Il convient donc de ne pas ignorer les limites de l'apport de l'outil, avant même de commencer à s'en servir. S'il l'on n'a pas été préventivement mis en garde, on risque de se laisser griser par les apparences les plus superficielles, qui génèrent un sentiment de puissance. Or celle-ci n'est pas celle de l'homme maniant l'ordinateur, mais uniquement celle de sa machine et des compléments qu'il lui donne (logiciels, progiciels, cédéroms). Pour s'approprier cette capacité de l'outil, son utilisateur doit impérativement posséder, avec au moins un minimum de connaissances, les

fondements méthodologiques des disciplines auxquelles les TIC servent de support d'étude, dès lors nécessairement compris comme complémentaire et non pas comme fondamental.

On ne peut contester que les TIC, d'autre part, créent de nouveaux objets littéraires. On n'aborde pas, par exemple, la lecture électronique de l'œuvre intégrale informatisée d'un auteur comme celle d'un roman ou d'une pièce de théâtre. Le matériau n'est pas un livre électronique. C'est un objet électronique de culture, qui est différent d'un livre. De même que l'on apprend à lire une production littéraire véhiculée par le livre, de même on doit se former au maniement de ce qui est donné par le support informatique. Aborder, par exemple, hypertextes et hypermédias sans préparation ni réflexion revient à capter pour les graver dans la mémoire des notions superficielles que l'on n'a pas repensées, donc dont on n'a pas soi-même structuré la signification globale que l'on entend leur donner.

Tout cela ne signifie pas que les TIC ne sont pas de nature à permettre d'acquérir une véritable formation, c'est juste qu'il en faut beaucoup.

Cette dite formation correspond uniquement à l'acquisition d'une culture que les TIC véhiculent, et dont la vocation est de compléter, parfois de façon prodigieuse, celle dont on a acquis les bases par d'autres moyens. Les TIC ne deviennent réellement formatrices que si l'on est capable non pas de les recevoir, mais de les chercher activement et de manière critique les apports documentaires.

Il convient donc, pour tirer vraiment profit des TIC d'être préalablement en mesure d'accomplir une démarche de recherche bien construite, conduite intelligemment et sagement à un niveau de science particulier, qui peut être très simple aussi bien que très élevé. Comment pourrait-on la concevoir convenablement sans dominer l'outil que fournissent les TIC dans toutes ses composantes ?

Une conduite heuristique ne s'improvise pas. Elle repose sur des séries d'acquis préalables, étendus et stables. Chercher avec la machine a un sens, le faire sous son emprise n'en a pas, puisque celui qui devient alors un simple manipulateur des TIC ne parviendra à saisir ni la portée ni la hiérarchie de ses découvertes, dont la somme ne dépassera jamais le stade, dépourvu de tout intérêt réel, d'empilements de constatations stériles, relevant d'une érudition désordonnée. On confondra alors information et connaissance.

D'autres erreurs, tout aussi dommageables pour l'esprit, suivront, dont les ravages s'apparenteront, à ceux de la sophistique de la Grèce ancienne : l'opinion se

substituera à la vérité, l'impression fugitive à la recherche raisonnée, le ludique au sérieux, l'accumulation de convictions aux contours multiformes remplacera la fonction d'analyse discriminante de l'intelligence, le tri sélectif et orienté des données livrées aux apprenants fera oublier la réalité brute. Il y aura sans doute des conséquences encore pires : les arts trompeurs de la communication feront habilement passer cette dernière, considérée sous toutes les formes possibles, pour de l'information honnête et véridique.

Avec le pouvoir de l'image, les sophistes modernes disposent de moyens de torsion du vrai infiniment plus redoutables et plus subtils que leurs devanciers de l'Antiquité.

Ainsi la liberté des utilisateurs des TIC ne manquera-t-elle pas de se trouver gravement menacée, faute d'avoir été suffisamment éduquée.

Un affaiblissement de l'esprit critique et l'impossibilité d'une contestation dialectique de l'enseignement électronique, dont le déferlement s'impose sur l'écran et ne laisse pas de place à l'objection orale, dialoguée, disjonctive, ouvrira rapidement un vaste champ de manifestation à toutes les déformations possibles, volontaires ou non, de l'information.

Le simple choix de hyperliens, dont l'utilisateur ne contrôle évidemment pas la conception, risquera de se transformer en manipulation des cerveaux, mais bien d'autres procédés seront à la disposition de ceux qui voudront s'en servir pour imposer leur vision des choses.

Dans de telles conditions, il convient de s'interroger dès maintenant, car les évolutions sont particulièrement rapides, sur la meilleure façon de prendre toutes les précautions pour éviter, autant que possible, que de tels abus se produisent.

La proclamation, morale ou juridique, de principes déontologiques est insuffisante. Ils n'engageront, en effet, que ceux qui voudront bien les respecter. Aucune réglementation ne parviendra à protéger parfaitement les esprits incapables de percevoir par eux-mêmes les vrais dangers.

Quelles que soient sa qualité et la lucidité de ses promoteurs, elle ne constituera jamais un mode d'emploi intelligent des TIC adapté aux besoins de chacun. En admettant qu'elle parvienne à réprimer . et préventivement à réduire . les abus, elle ne supprimera pas les dangers inhérents à un usage mal conçu des TIC ou à une faiblesse excessive des esprits en face de leur extraordinaire puissance.

La bonne solution doit être cherchée ailleurs, plus précisément dans l'éducation des jeunes intelligences. Puisque la place des TIC dans la formation des hommes est appelée à prendre une place sans cesse croissante, une discipline nouvelle, extérieure à elles-mêmes, un organon de conception traditionnelle est à construire de manière urgente.

En adoptant cette idée, on parviendrait à relever le dernier défi majeur que posent actuellement les TIC, celui de la mondialisation réussie de la culture.

Que sera la mondialisation qui se construit sous nos yeux ? Sera-t-elle, pour tous, une véritable ouverture à l'ensemble des cultures du monde, de l'Orient et de l'Occident, ce qui correspondrait à l'hypothèse la plus humaniste ? Aura-t-elle, au contraire, pour conséquence un nivellement des cultures, autour de quelques thèmes superficiels évoluant au gré des modes ? En d'autres termes, la construira-t-on comme un nivellement ou comme un appauvrissement universels ?

Si l'on veut oeuvrer pour l'ambition la plus haute, qui est, grâce aux perspectives qu'ouvrent les TIC, à la portée de l'humanité, il faut aussi que l'on donne aux jeunes Européens les moyens de savoir qui ils sont et d'où ils viennent, ce que sont leur patrimoine culturel commun et leur civilisation.

Sans cela, ignorant tout ou presque d'eux-mêmes et de leurs racines, ils n'auront pas véritablement envie de découvrir les autres, c'est-à-dire d'acquérir une culture à l'échelle de la planète entière, ou bien encore ils aspireront à un syncrétisme dévastateur, qui les détournera d'une saine appréhension de la complémentarité des héritages culturels de l'humanité.

Pourquoi, dans ces conditions, la philologie classique, rénovée, modernisée, adaptée au monde d'aujourd'hui et complétée par la techno philologie ne deviendrait-elle pas l'interface, dont le monde a besoin, entre le passé et l'avenir, non pas pour imposer à celui-ci un retour vers celui-là, mais pour lui donner une impulsion de progrès, universellement humaniste, sans laquelle toute civilisation mondialisée se construirait, il n'y a aucun risque à prendre le pari, pour le malheur de tous, au détriment de la liberté et de la culture de chacun.

Au-delà d'une rénovation des études classiques et de la constitution d'un outil intelligent permettant à tous de parvenir à une nécessaire maîtrise des TIC, il y a, semble-t-il, un véritable et capital enjeu non pas d'école et de société, mais de civilisation.

Tout cela indique très clairement ce que devrait être une grande partie de la formation initiale et continue des enseignants appelés à utiliser les TIC, le reste relevant bien évidemment de la spécificité des divers champs disciplinaires.¹⁰

Pour *Adel Ben youssef*, notre démarche permet d'identifier dans la littérature quatre dimensions de la fracture numérique. La première est centrée sur les inégalités économiques et sociales liées à l'accès aux équipements et aux infrastructures (fracture de premier degré). La deuxième attribue les fractures numériques aux usages liés aux TIC. Les inégalités se manifestent avec les usages qui sont faits par les individus et par les groupes sociaux. La troisième concerne l'efficacité des usages. En d'autres termes, pour des taux d'équipement identiques, certaines nations, certains individus, augmentent leurs performances plus rapidement que d'autres. Le quatrième type de littérature, développant une thèse qui nous intéresse plus particulièrement, renvoie aux modalités d'apprentissage dans une économie fondée sur la connaissance. Dès lors que l'information et les connaissances deviennent abondantes, les TIC pourraient être à l'origine de nombreuses inégalités liées aux modifications des processus d'apprentissage et, par conséquent, aux performances associées.

Une discussion portant sur les hypothèses implicites de chaque type de littérature permettra de mieux saisir la robustesse des résultats obtenus et les orientations futures du programme de recherche.

La diffusion des nouvelles technologies de l'information et de la communication, dont l'internet et la téléphonie mobile, a suivi un rythme rapide dans la dernière décennie à la fois dans les pays industrialisés et dans les pays en développement. Ces évolutions, sans précédent dans l'histoire des technologies, ont fait craindre que les non - équipés (par choix ou par contrainte) risquent une marginalisation croissante d'un point de vue économique et social. Ainsi, un clivage séparerait les connectés des non connectés. Les individus qui disposent des TIC peuvent alors bénéficier d'une meilleure information et surtout des externalités positives associées. En revanche, les non - équipés admettent une information moins riche et ne bénéficient pas des externalités liées aux TIC. Les connectés se

¹⁰ Jean-Pierre LEVET : « TIC et Humanisme à l'orée du XXIe siècle. Réflexions sur les exigences technophilologiques », *Revue Française de Géographie*, 8, 1999, pages 155 à 166

trouveront ainsi inclus dans des réseaux relationnels, de savoirs, de connaissances, de formation alors que ceux qui ne le sont pas risquent d'en être exclus.

Les thèses des fractures d'accès reposent sur trois hypothèses implicites qui nécessitent d'être discutées du point de vue de leur pertinence :

- Les TIC sont des technologies génériques.

Une des hypothèses les plus largement acceptées dans la littérature est que les TIC sont des technologies génériques, c'est-à-dire qu'elles peuvent être employées par tous et partout.

- Les TIC provoquent des inégalités et non des retards de diffusion. L'évolution technologique ne permet pas de combler ces écarts.

- Les TIC sont des technologies efficaces.

La deuxième version des fractures numériques concerne davantage les inégalités dans les usages des TIC que celles portant sur les inégalités de connexion. Dans ce cadre, l'accent est mis sur la manière dont les acteurs économiques et sociaux s'approprient et utilisent les TIC pour satisfaire des besoins différents.

La thèse des fractures numériques liées aux usages renvoie au moins à trois types d'hypothèses implicites :

- La dynamique des usages liés aux TIC renforce la culture (trajectoire) dominante.

- Les TIC ont une portée universelle et permettent de dépasser les contraintes locales.

- La dynamique d'usage est essentiellement tirée par le marché.

Mais le rôle de la puissance publique ne peut être pour autant sous-estimé. L'État peut, en effet, chercher à initier une dynamique d'usage en montrant l'exemple, la e-gouvernance et la e-administration, mais également en utilisant les canaux incitatifs classiques (subventions, facilités de paiement, crédits...). Elle peut également être initiée par une dynamique collaborative et coopérative dépassant la dimension marchande. Des modèles alternatifs d'usages des TIC fondés sur le don et sur la réciprocité sont également les moteurs de nouveaux usages sur l'internet.

La troisième famille de fractures numériques met l'accent sur les performances associées aux TIC. Il s'agit de comprendre comment l'adoption et l'usage des nouveaux biens et services technologiques permettent de modifier les performances des individus et des territoires.

Le premier, au niveau des individus, concerne la montée des inégalités de salaires entre travailleurs qualifiés et peu qualifiés..

Cette thèse repose sur un ensemble d'hypothèses implicites qu'il convient de discuter. Deux d'entre elles nécessitent d'être discutées ici.

. Les écarts de performances dépendent du volume des *inputs* en TIC dans une économie donnée.

. La dynamique entre adoption, usage et performance des TIC est implicite tant au niveau individuel qu'au niveau collectif.

La thèse des fractures numériques liées aux modalités d'apprentissage repose également sur trois types d'hypothèses implicites qu'il convient de discuter :

- Les TIC sont supposées être des technologies immatures et complexes dont l'usage nécessiterait des compétences particulières.

- La fracture numérique est la conséquence du comportement des primo adoptants.

- La fracture numérique est la conséquence de l'organisation des individus en communautés virtuelles.

La diversité des fractures numériques est dictée par des taux de diffusion des TIC différents et des aptitudes des agents économiques différentes. Les quatre versions de la fracture numérique sont fondées sur des conceptions différentes des TIC. Tantôt, elles sont considérées comme des technologies génériques qui peuvent être diffusées partout et pour tous. Tantôt, elles sont considérées comme des technologies biaisées nécessitant des connaissances tacites et ne peuvent être utilisables par toute la population, profitant ainsi davantage aux individus les plus formés.

D'autres fois, elles peuvent aussi être perçues comme des biens publics (sous l'angle des infrastructures) nécessitant des financements importants et impliquant une diversité des situations en fonction des revenus des régions. Enfin, elles sont envisagées comme des technologies immatures, évolutives et complexes.

De l'examen des diverses versions de la fracture numérique, il nous semble que toute tentative de traiter statistiquement la fracture numérique nécessite de bâtir des indicateurs permettant de tenir compte de l'ensemble des dimensions soulignées. La littérature empirique, sur le sujet, a toujours focalisé son attention sur une ou deux

dimensions au plus, de sorte qu'une réflexion globale semble être, pour le moment, exclue.¹¹

CHAPITRE 2 : LE CADRE METHODOLOGIQUE

SECTION 1 : LE CADRE DE L'ETUDE

A. CADRE GEOGRAPHIQUE

Ziguinchor est une ville du sud du Sénégal, La ville a été fondée en 1645 par les Portugais avant d'être vendue à la France le 22 avril 1888 qui en fit un important comptoir commercial. Elle devint prospère, entre autres raisons, grâce au commerce de l'arachide.

La ville de Ziguinchor se situe au bord de la Casamance (le fleuve) à environ 70 km de l'océan Atlantique. Elle est reliée par route, par bateau et par avion à Dakar, la capitale, distante de 454 km. Jusqu'aux années 1980, pour traverser la Casamance vers le nord, il y avait un bac. Depuis, un pont a été construit au-dessus du fleuve, à l'est de la ville le pont Emile BADIANE. En 2007, selon les estimations officielles ANSD, la ville compterait 158 370 personnes.

La Cathédrale Saint-Antoine de Padoue, la Gouvernance de Ziguinchor, le bâtiment abritant le Conseil régional de Ziguinchor, la Grande Mosquée de Santhiaba et le cimetière mixte (musulman et chrétien) figurent sur la liste des Monuments historiques classés.

Escale est le quartier historique de Ziguinchor. La quasi-totalité des bâtiments coloniaux y ont été construits. Ils servent aujourd'hui souvent de bâtiments officiels (l'ancien palais du gouverneur est devenu la mairie). La rue Javelier constitue la plus grande rue commerciale de la ville, allant du port au rond point Jean Paul II entièrement rénové par les nouvelles autorités municipales qui ont affirmées leur volonté de mettre Ziguinchor en chantier et en faire une ville bien reconstruite.

Le premier point d'accès Internet RTC (Réseau Téléphonique Commuté) dans la commune de Ziguinchor a été inauguré en 1996 à Sud Informatique en présence du Gouverneur de la Région. Il fallait payer 3000 F pour une heure de connexion. Pendant deux ans il n'y avait que ce seul point d'accès avec deux ordinateurs pour toute la région naturelle de la Casamance. A l'époque Ziguinchor était la deuxième

¹¹ *Adel Ben youssef* : les quatre dimensions de la fracture numérique

ville du Sénégal après Dakar à se connecter à Internet. Ensuite en 1998 Alliance Services est arrivé et est devenu en plus le premier distributeur agréé Internet de la Sonatel dans la région Ziguinchor/Kolda. Il faut dire qu'à l'époque pour souscrire à Internet et payer sa facture il faut aller jusqu'à Dakar et c'est grâce à cette représentation que les populations ont été dispensées de ces voyages. C'est en 2002 avec le RNIS (Réseau Numérique à Intégration de Services) que enfin tout pouvait se faire sur place à l'agence de la Sonatel.

En 2004 la Commune comptait plus de 300 télécentres privés et beaucoup se sont transformés en cybercentres avec l'arrivée du haut débit ADSL (Asymmetric Digital Subscriber Line). Ce qui a permis aussi aux entreprises publiques et privées de se connecter à Internet. Mais les coûts d'accès étaient toujours élevés pour la grande masse des populations défavorisées. Aujourd'hui, l'offre de services dans le domaine des TIC est encore développée avec la présence des trois principaux opérateurs (SONATEL, SENTEL et SUDATEL) dans la région de Ziguinchor.

B. CADRE REGLEMENTAIRE

En ce début du XXI^e siècle, force est de constater que la communication est un enjeu majeur à l'heure de la numérisation des échanges entre les peuples et les nations de la planète. En effet, le mariage de l'informatique, de l'audiovisuel et des télécommunications a entraîné une révolution informationnelle, en même temps qu'une globalisation de notre société désormais obligée de fonctionner à l'universel.

Cet environnement a influencé l'adoption d'un nouveau dispositif juridique de la Loi n° 2001-15 du 27 décembre 2001 portant code des télécommunications. Le code définit le cadre juridique régissant le nouveau paysage du secteur des télécommunications, notamment celui des réseaux des télécommunications qui pourront être exploités par des personnes morales privées, détentrices d'une licence qui sera accordée par décret, sachant que l'Etat fixe les orientations générales du secteur des télécommunications, et l'autorité gouvernementale compétente veille à leur respect et à leur application

SECTION 2 : LA DELIMITATION DU SUJET

L'étude sera centrée sur Internet dans sa dimension globale avec comme seul leitmotiv la connexion à Internet à partir d'un ordinateur, d'un téléphone mobile ou d'un fixe.

La Commune de Ziguinchor est choisie, comme champ de l'étude, précisément les quartiers où habitent les populations défavorisées, pour qui encore Internet est un rêve qui ne se réalisera que pour les riches.

La Commune de Ziguinchor est un carrefour qui a de réelles opportunités culturelles et économiques qu'elle partage avec la Gambie et la Guinée Bissao où vivent des parents, des amis et des partenaires qui fréquentent la Commune en permanence. Il faut signaler aussi que les coûts de communication au Sénégal sont largement accessibles comparés aux pays limitrophes.

SECTION 3 : LES TECHNIQUES D'INVESTIGATION

a) La recherche documentaire

Internet est sans aucun doute une source illimitée d'informations. Internet a permis d'avoir une foule d'informations des ministères et institutions sur les TIC et la pauvreté.

Hormis Internet, on a pu également faire plusieurs descentes pour se documenter auprès des professionnels privés, collectivités locales, organisations de la société civile, populations et associations.

b) Les outils de collecte de données

Pour recueillir les besoins des publics cibles et évaluer les opportunités des TIC, un questionnaire a été élaboré et administré. Ce questionnaire a permis d'identifier le cadre de vie des publics, leurs besoins en matière de TIC, leur niveau de connaissance des outils et leurs appréciations. Il a permis de recueillir les données à soumettre à l'analyse.

Le questionnaire a été administré pour mieux cadrer l'étude. Il se articule autour des thèmes suivants :

L'Identité qui avait pour but de connaître les publics cibles. Cette connaissance portait sur le sexe, l'âge, le niveau de vie, le niveau d'éducation, l'appartenance à une association, etc. Ce volet a permis en effet de catégoriser, classifier la population enquêtée. Il a eu sa place dans le questionnaire car les besoins ne sont toujours pas les mêmes selon que l'on soit salarié ou non.

L'accès aux TIC qui avait pour but de connaître le niveau d'équipement des populations enquêtées et également d'identifier les lieux d'accès à Internet, la fréquence et les difficultés rencontrées. Ce volet a permis d'avoir des informations

sur les lieux d'accès à Internet les plus utilisés, les pourcentages de populations détenant un ordinateur et également une connexion Internet à la maison. Il a permis également de connaître leurs difficultés d'utilisation des dits outils.

Usages des TIC et Opportunités pour le développement ce thème qui avait pour but de connaître les usages que font les populations des TIC, leurs besoins et également leurs avis et opinions sur l'impact des TIC sur le développement. Ce volet a permis de connaître les différents usages que font les populations enquêtées des TIC et d'identifier leur niveau de connaissance des opportunités offertes par les TIC.

Ce questionnaire a été administré par un entretien direct pour obtenir les informations des bénéficiaires. Malgré quelques difficultés, nous avons réussi à recueillir les besoins du public cible et le dépouillement du questionnaire a donné les résultats ci-dessous.

c) La collecte et analyse des données

La collecte des données s'est faite par une descente de terrain, au contact des populations. Le déroulement de l'enquête s'est fait à l'aide du questionnaire.

Ces informations ont ensuite été saisies via un formulaire construit sur SPHINX pour procéder à des analyses par tableaux.

Etant acteur de ce secteur d'activité depuis 1995, nous avons aussi mis à contribution notre expérience du métier.

d) L'élaboration du rapport de recherche

Les résultats obtenus de la recherche documentaire et des enquêtes ont permis d'établir le présent mémoire. Ces informations ont servi à mettre en évidence l'état des lieux des TIC, le rôle des collectivités locales et la société civile dans la vulgarisation des TIC et le développement local, les activités à développer pour aller plus loin dans la réduction de la fracture numérique et la lutte contre la pauvreté..

SECTION 4 : L'ÉCHANTILLONNAGE

L'échantillonnage a permis de constituer un groupe représentatif de la population appelé échantillon, qui correspond aux éléments identifiés comme spécialement concernés et spécifiquement susceptibles de fournir des informations nécessaires à la réponse aux questions soulevées par la formulation du problème. Il s'agit d'un groupe de 100 prospects, pris au hasard, et sans caractéristiques

particulières, cela tendant à une plus grande crédibilité des données de l'enquête et qui représente en miniature l'ensemble la plus vaste de la population de la Commune de Ziguinchor.

SECTION 5 : DIFFICULTES RENCONTREES

La principale difficulté rencontrée lors de ce travail a été de collecter les réponses des enquêtes dans les quartiers. Dans le cadre de l'étude nous avons eu à faire face à plusieurs contraintes dans l'administration du questionnaire dont :

Certaines personnes ont eu des problèmes de compréhension des termes spécifiques aux TIC, il a fallu faire introduire des séances d'explications lors de l'administration du questionnaire. Malgré ces précautions, certaines personnes ont été confrontées à la compréhension de certaines parties du questionnaire. Les intellectuels ont été plus réceptifs et ont formulé même des propositions et solutions pertinentes. Plusieurs personnes ont souhaité remplir le questionnaire, alors qu'un quota bien défini a été arrêté.

DEUXIEME PARTIE : CADRE ORGANISATIONNEL ET CONCEPTUEL

CHAPITRE 1 : PRESENTATION GENERALE DES TICS AU SENEGAL

SECTION 1 : EVOLUTION DES TIC AU SENEGAL

Les TIC peuvent être un catalyseur pour le développement des pays pauvres comme le Sénégal. Vu les retombées de leur utilisation dans les pays riches, il est certain que le Sénégal peut s'en sortir grâce à ces technologies. C'est dans les années 90 que les premières connexions à Internet apparaissent au Sénégal. Il a connu depuis lors une fulgurante avancée, d'abord lentement puis plus rapidement.

En mars 1996, le pays est enfin en ligne. L'opérateur national offre des solutions globales de télécommunications dans les domaines du fixe, du mobile, de l'Internet, de la télévision et des données au service des particuliers et des entreprises. Premier fournisseur d'accès grand public, Telecom - Plus devient aujourd'hui Sonatel Multimédia), avec comme premier client la Présidence de la République du Sénégal. Tigo étant un opérateur mobile, le monopole de la Sonatel sur la fourniture de l'Internet au Sénégal se prolonge jusqu'en 2007.

En 2009 le troisième opérateur global, SUDATEL, met sur le marché une connexion haut débit mobile et fixe avec sa marque Espresso. Ce qui constitue enfin

une révolution des connexions Internet au Sénégal car avec les trois opérateurs mobiles (orange, tigo et expresso) leurs clients peuvent aussi se connecter à Internet via leur téléphone mobile.

SECTION 2 : LES TIC DANS LA COMMUNE DE ZIGUINCHOR

L'histoire nous montre que l'infrastructure de communication est déterminante dans le développement économique d'un pays ou d'une région. De plus en plus, les courriers s'échangent électroniquement, les forums et groupes de discussions s'organisent via Internet, l'enseignement et la formation sont possibles à distance, l'archivage et la diffusion de ressources documentaires se font à travers le réseau Internet, les ONG et associations présentent leurs activités, échanges des expériences, nouent des partenariats ou encore, les entreprises achètent ou vendent des produits. Ce qui a donné naissance à diverses catégories d'utilisateurs. On peut les regrouper essentiellement en cybertélécentres et centre de formations.

A. LES CYBERTELECENTRES

La Commune de Ziguinchor a connu il y a quelques années un foisonnement des cybertélécentres privés qu'on trouvait à presque tous les coins de rue du centre ville et même dans tous les quartiers.

Cela a fortement contribué à la promotion des TIC et permis de créer quelques emplois familiaux. Ces espaces d'accès à Internet offrent un service de proximité aux populations, à des coûts élevés.

Les services offerts par les cybertélécentres sont principalement la navigation sur Internet, la messagerie et la téléphonie. Des services de photocopie, de secrétariat et de recharge sont aussi proposés. Certains cybertélécentres offrent également des services de formation à la bureautique et à l'initiation à Internet.

Les usagers des cybertélécentres sont également accompagnés (quand ils le demandent) par les animateurs du centre qui ne sont pas toujours disposés à offrir ce genre de service qui ne rapporte rien financièrement.

Comparativement aux EPN (Espaces publics numériques) en France¹² qui ont pour missions non seulement d'offrir l'accès à Internet mais aussi d'accompagner, d'initier, de former aux TIC avec un caractère social qui prime sur la recherche de bénéfices, les cybertélécentres au Sénégal fonctionnent comme des entreprises à

¹² www.memoireonline.com

caractère économique. Cet état de fait est tout à fait normal car en France, les EPN sont gérés par les collectivités locales et reçoivent des subventions alors que les cybercentres sénégalais sont initiés et gérés par des privés qui se doivent de rentabiliser l'espace, non seulement pour assurer la pérennité du lieu (régler les factures, payer le personnel, assurer la maintenance des équipements, etc.) et aussi pour se faire du bénéfice. Il est à noter que les cybercentres sont globalement les seuls lieux d'accès à Internet pour le grand public. Malgré leur statut à but lucratif, ils contribuaient efficacement à la promotion des TIC dans sa dimension « lieux d'accès à Internet » principalement.

Les cybercentres de la Commune de Ziguinchor ont connu leurs paroxysmes de 2004 à 2008 avec l'usage d'Internet par les élèves, étudiants, jeunes femmes et certains jeunes hommes pour entre autres la recherche de conjoints étrangers. Voir une femme dans un cybercafé c'est conclure sans doute qu'elle est à la recherche d'un conjoint « Blanc ». Il est vrai que les femmes ont été, pendant une période, les clientes privilégiées des cybercentres car pouvant passer des heures et ce, chaque jour, sur Internet pour "tchatter" avec leurs correspondants. On constate qu'il y a même certaines qui ne connaissent aucun autre usage de l'Internet que la recherche de conjoint. Plusieurs mariages ont été conclus grâce à ce canal qu'est Internet.

De plus en plus, les jeunes filles voient en Internet le moyen d'échapper à la pauvreté (ce qui est vrai en général) en ce qu'il s'agit de l'une des principales manières de trouver un mari blanc. Avec la médiatisation du phénomène, qui a généralement pour conséquence la prostitution de ces jeunes filles dans les pays du Nord, il commence à régresser mais persiste toujours. Il faut dire que ça ne fait pas la joie des cybercentres qui se retrouvent avec une clientèle réduite. Beaucoup de cybercentres fonctionnent avec un statut d'association ou de GIE (Groupement d'Intérêts Economiques) mais dans le seul but d'échapper à la fiscalité.

Aujourd'hui l'irrégularité de certains (fermetures incessantes) démontre le statut précaire dans lequel ils vivent ou encore de la non rentabilité de l'activité. La plupart des gérants se plaignent de la faiblesse des bénéfices accusant la multiplicité des points d'accès, la concurrence qui oblige à réduire les coûts d'accès. Bien que la réduction de ces coûts donne un certain avantage aux usagers, les cybercentres quant à eux ne sont pas satisfaits à cause des coûts d'abonnement des opérateurs qui restent élevés et aussi les impôts. Néanmoins la ville de Ziguinchor compte

encore quelques cybertélécentres privés qui survivent à la crise. Les établissements publics aussi continuent à offrir des services Internet à un segment de la population.

Le succès extraordinaire de ces cybertélécentres privés est une source importante de enseignements dont l'exploitation pourrait être utile dans la stratégie de dislocation des services. Les cybertélécentres ont permis de créer plus de 10 000 emplois entre 1992 et 1998 et sont très largement disponibles en milieu défavorisé.¹³

Mais, depuis 2005, le développement fulgurant du mobile et l'agressivité de la politique commerciale de la Sonatel, Sentel et aujourd'hui Sudatel ont entraîné la fermeture de nombreux cybertélécentres. Cette situation a été créée par le lancement de nouveaux produits avec l'acquisition de la puce à 1000 FCFA (avec 1000 FCFA de crédit), le seddo et izi (on peut recharger avec 100 FCFA de crédit pour passer un appel ou sms et un client peut transférer du crédit à un autre client gratuitement avec expresso).

Près de 130 télécentres cessent leurs activités tous les 30 jours et environ 3000 emplois sont perdus par an au Sénégal selon l'ARTP.

B. CENTRES DE FORMATION

L'Université de Ziguinchor dispose d'un pylône d'accès sans fil à Internet, grâce à la Commune de Ziguinchor, sur un rayon de 500 mètres depuis Juillet 2009.

Ce qui résulte de la volonté du Maire de Ziguinchor de démocratiser Internet non seulement dans l'espace universitaire mais aussi dans le village de Diabir et environnement.

L'Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest (UCAO) et l'Institut Supérieur de Management (ISM) dispose aussi de salle de connexion Internet réservé seulement à leurs étudiants. Le lycée Djignabo comme presque tous les collèges de la commune dispose d'une salle de connexion Internet pour seulement leurs élèves. Il faut aussi noter que certaines salles de ces collèges souffrent de l'entretien des locaux et des machines. Le centre de formation professionnelle de l'Agence des Musulmans d'Afrique AMA est la doyenne des ONG à offrir une formation en informatique et Internet depuis 1999. On notera aussi que certains centres de formation en coiffure dispose de salle informatique. Le CDEPS de Ziguinchor dispose aussi d'un espace jeunes de connexion à Internet.

¹³ ARTP Agence de Régulation des Télécommunications et des Postes

SECTION 3 : LES OPERATEURS DES TELECOMMUNICATIONS

L'ouverture du secteur des Télécommunications à la compétition opérée par l'Etat, a profondément restructuré le marché. Cette évolution a eu une incidence tant dans l'offre des services, les coûts des services que la dynamique du marché. Aujourd'hui, trois opérateurs majeurs se partagent les millions de abonnés que compte le pays : SONATEL, opérateur traditionnel global (orange), SENTEL, opérateur mobile (tigo) et SUDATEL, opérateur global (expresso) sont devenus les voix et les oreilles des consommateurs parce qu'ils peuvent innover leurs offres pour un marché de plus en plus exigeant en termes de qualité de services et de services après vente.

I. LA SONATEL

Le groupe Sonatel offre des solutions globales de télécommunications dans les domaines du fixe, du mobile (GSM), de l'internet, de la télévision et des données au service des particuliers et des entreprises. Leader au Sénégal, la Sonatel est l'opérateur global et sous-régional de référence (Mali, Guinée et Guinée Bissao).

En novembre 2006 le groupe Sonatel a adopté la marque commerciale Orange après Alizé en 1996. Son objectif est de faire vivre à ses consommateurs les meilleures opportunités de la convergence entre les technologies du mobile, de l'internet et de la télévision à travers une marque unique et conviviale.

Opérateur historique des télécommunications au Sénégal, créé en 1985 par la fusion de l'Office des Postes et Télécommunications et de Télésénégal, le groupe Sonatel est devenu une Société Anonyme en 1997 (avec 10 millions d'actions) en se joignant à un partenaire stratégique, France Telecom, qui possède 42,33% de son capital, contre 27,67% pour l'Etat du Sénégal, 20% pour les Institutionnels et grand public et 10% pour les Salariés et anciens salariés.

Parallèlement, les investissements du groupe Sonatel ont aussi connu une croissance et ont atteint 110 milliards de Fcfa en 2006. Ces investissements contribuent à rendre le réseau plus performant et plus à même de procurer aux clients la satisfaction qu'ils attendent en terme de qualité de service.

	2002	2003	2004	2005	2006
Chiffre d'Affaires	162,94 milliards	195,621 milliards	252,263 milliards	319,680 milliards	398,655 milliards
Bénéfice net	46,48 milliards	56,14 milliards	76,3 milliards	116,396 milliards	146,617 milliards

Investissements	75,7 milliards	49,90 milliards	56,93 milliards	82,570 milliards	110,874 milliards
Parc de lignes fixes	27 128 abonnés	228 844 abonnés	244 948 abonnés	266 612 abonnés	282 573 abonnés
Parc de lignes mobiles	455 645 abonnés	575 917 abonnés	781 430 abonnés	1 050 192 abonnés	2 086 914 abonnés
Effectif permanent	1 586 agents	1 673 agents	1 411 agents	1 955 agents	2 094 agents

Source : www.sonatel.com

La Fondation Sonatel traduit en acte la politique de mécénat de Sonatel, depuis sa création en 2002. Les actions de la Fondation sont réparties dans trois axes d'intervention : Santé, Éducation et Culture.

II. LA SENTEL

SENTEL S.A est le second opérateur mobile au Sénégal. SENTEL est une filiale du groupe Millicom International Cellular (MIC). MIC est un des leaders mondiaux de la téléphonie cellulaire et fait partie du même groupe que Télé 2 en Europe. Il opère en Asie, Amérique Latine et Afrique. Sur le continent Africain, MIC est présent au Sénégal en Tanzanie, au Ghana, en RDC, en Sierra Leone, au Tchad et en Ile Maurice.

La SENTEL, avec la marque Hello, a démarré ses activités officiellement le 16 Avril 1999. Utilisant la technologie numérique GSM 900/1800, SENTEL a ainsi placé la téléphonie mobile à la portée de tous, aussi bien à Dakar qu'à l'intérieur du pays, avec une qualité exceptionnelle « in door », « out door » et « in car ».

Depuis le 8 novembre 2005, SENTEL a changé sa marque commerciale. Ce passage répond à une dynamique du groupe Millicom d'innover en regroupant toutes ses marques sous une même entité : Tigo tout en accompagnant son lancement par des offres technologiques et tarifaires appropriées.

Avec Tigo, la téléphonie cellulaire au Sénégal passe à la vitesse supérieure. Tigo est le premier opérateur sénégalais à proposer le GPRS (Général Paquet Radio Service). Cette nouvelle génération de mobile qui utilise une transmission 15 fois supérieure à la norme GSM permet aux abonnés de SENTEL d'envoyer et de recevoir des images, des sons, de la vidéo et des données en temps réel et de se connecter depuis leur cellulaire sur le Web.

Tigo facture à la seconde : une formule qui permet de ne payer que la durée exacte de sa communication.

Conscient de la nécessité d'étendre son réseau aux milieux défavorisés, de fiabiliser et d'améliorer sa couverture face à l'augmentation exponentielle de ses abonnés; SENTEL a engagé 15 milliards de francs d'investissement en 2006. Aujourd'hui avec Tigo et ses services à valeur ajoutée, GPRS, facturation à la seconde, partage de crédit, la téléphonie cellulaire au Sénégal entre dans une nouvelle génération

En créant la Fondation Tigo, le groupe Millicom International Cellular et Sentel Gsm, affiche une volonté d'être un acteur de développement non seulement en tant qu'opérateur économique majeur mais également en tant qu'entreprise citoyenne et responsable. La Fondation sera une vitrine majeure pour l'expression de la Responsabilité Sociale de l'entreprise vis-à-vis des différentes communautés avec lesquelles elle interagit.

Source : www.tigo.sn

III. LA SUDATEL

Actif depuis 1994, et faisant dans le fixe, le mobile et l'internet, Sudatel, à travers ses différentes filiales, sert approximativement 56% de la demande d'accès à Internet au Soudan. On évalue à environ 3 millions, le nombre d'utilisateurs de la toile au Soudan. Après la privatisation de Sudatel, l'Etat soudanais a cédé ses parts et ne détient plus que 21 % aujourd'hui.

Par ailleurs, le capital de Sudatel compte plusieurs investisseurs stratégiques identifiables, parmi lesquels se trouve Etisalat, l'opérateur historique des Emirats Arabes Unis (4,6 %), Talai Al Khouri Investisseur émirati (4%), Q-Tel Opérateur télécom du Qatar 3,5 %, The Arab Company (3,2 %). Sudatel représente 60 % du volume de trading à la Bourse de Khartoum. Elle est cotée aussi à Bahreïn (depuis le 6 novembre 2000) et à Abu Dhabi (depuis mars 2003).

Au Sénégal, la troisième licence adjugée à Sudatel est une licence globale de télécommunication à un montant de 200 millions de dollars, soit 100 milliards de francs Cfa en septembre 2007, face aux offres de Celtel, 105 millions de dollars, et Bintel, 152 millions de dollars. En plus de la téléphonie mobile et de la téléphonie fixe, Sudatel sera un fournisseur d'accès à Internet. En dehors des emplois qu'elle va créer, la société Sudatel va fournir des services de troisième génération dans le

domaine des télécommunications. Sudatel, qui va ouvrir 15 % de son capital aux privés nationaux, l'actionnariat restant étant détenu par des privés internationaux, principalement originaires des pays du Golfe.

Sudatel est engagé à investir au Sénégal pour un montant de 500 millions de dollars Us. Cet investissement devait s'étaler sur les quinze années à venir.

Sudatel a démarré ses activités depuis le 12 janvier 2009 sous le label commercial Espresso. L'arrivée de ce troisième opérateur sur le marché de la téléphonie mobile, qui comptait près de cinq millions de abonnés en septembre 2008 selon l'ARTP, consacre enfin l'avènement d'une véritable concurrence dans ce secteur introduite au Sénégal en septembre 1996 avec un code des télécommunications qui limitait la concurrence à deux opérateurs jusqu'en décembre 2001 où un nouveau code des télécommunications a été adopté.

Les téléphones et les puces vendus d'Expresso sont des équipements CDMA 3G, la norme américaine de téléphonie mobile de deuxième et troisième génération. CDMA : Code Division Multiple Access (CDMA, Accès Multiple par répartition en Code en français) ou UMTS (Universal Mobile Telecommunication System) qui va remplacer complètement le GSM.

E-Express est la solution Internet haut débit sur une clé de l'opérateur 3G Espresso Sénégal. La clé E-Express (EV. DO) est rechargeable par crédit de communication. Espresso qui compte déjà 180000 abonnés en juillet 2009 et vient de mettre sur le marché sénégalais Yobalema son téléphone fixe sans fil, ce qui complète finalement ses offres globales et avec une option de connexion Internet. Ainsi expresso peut concurrencer orange et tigo sur tous les segments des produits de communication : fixe, mobile et internet.

Source : www.expressotelecom.com

CHAPITRE 2 : DEFINITION DES CONCEPTS

Le Sénégal, qui a souscrit à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), est entrain de mettre en oeuvre toutes les potentialités et opportunités offertes par les TIC pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion.

Le préalable incontournable à l'ancrage à la société de l'information est la mise à disposition de politiques de réglementation et des programmes stratégiques solides et fiables. Le Sénégal entend faire des Télécommunications et les TIC un moteur essentiel de sa stratégie de croissance accélérée.

Plusieurs initiatives nationales sont conduites dans le but d'induire, à partir des télécommunications et TIC, une réponse nationale aux problèmes de développement et de lutte contre la pauvreté auxquels le pays fait face.

SECTION 1 : LE CONCEPT DE FRACTURE NUMERIQUE

Les analyses sur la fracture numérique ont donné lieu à la production de nombreuses données ; mais, insuffisamment définie sur le plan conceptuel, la notion demeure peu opérationnelle et incertaine quant aux effets des politiques inspirées de telle ou telle conception. La réduction de la fracture numérique, c'est-à-dire des inégalités liées à la diffusion des TIC, est souvent présentée comme l'un des aspects majeurs de l'économie numérique. Mais les diagnostics et les politiques divergent, les uns soulignant la nécessité de politiques publiques favorisant la diffusion des TIC, les autres assurant que le marché est l'instrument le plus efficace de cette diffusion.

I. LES ACTEURS DE REDUCTION DE LA FRACTURE NUMERIQUE

A. Le Ministère des TIC

Le ministère des Postes, des Télécommunications et des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, créé par le décret n° 2004-1380 du 2 novembre 2004 est chargé de préparer et de mettre en œuvre la politique arrêtée par le Chef de l'État dans les domaines des Postes, des Télécommunications et des Nouvelles technologies de l'Information et de la Communication. A ce titre, il est chargé :

- du suivi et de la coordination de la politique sectorielle définie par le Chef de l'État dans ces différents secteurs ;
- de l'élaboration des textes législatifs et réglementaires ;
- de la mise en œuvre d'une politique favorisant la promotion des NTIC,
- de la représentation de l'État auprès des organisations internationales

Depuis 2000, les mesures légales et institutionnelles suivantes ont été prises :

- Définition d'une stratégie nationale de développement des TIC,
- Adoption d'un nouveau Code des Télécommunications,
- Création de l'Agence de Régulation des Télécommunications (ART),
- Création de l'Agence de l'Informatique de l'État (ADIE)
- Création d'un ministère chargé de la promotion des Technologies, de l'Information et de la Communication

- Libéralisation totale du secteur des télécommunications

B. L'Agence de Informatique de l'Etat (ADIE)

L'Agence De Informatique de l'Etat (ADIE) est une structure administrative autonome, rattachée au Secrétariat Général de la Présidence de la République. L'ADIE a pour mission de mettre en %uvre la politique d'informatisation définie par le Président de la République.

C. L'Agence de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP)

L'Agence de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP), a pour vocation de garantir l'exercice d'une concurrence saine et loyale, au bénéfice des consommateurs, des opérateurs du secteur et, en général, de l'économie globale.

D. Le Fonds de Solidarité Numérique (FSN)

Le Fonds de Solidarité Numérique est une initiative africaine sous l'égide du NEPAD. Depuis sa création, lors de la première phase du Sommet Mondial sur la Société de l'Information à Genève, en décembre 2003, par le Sénégal, les Villes de Genève, de Lyon et la Province de Turbin, le Fonds a été endossé par le Sommet de l'Union Africaine en juillet 2004.

Le 1er janvier 2005, la Ville de Genève, membre fondateur du Fonds, a adhéré au principe de Genève selon lequel les pouvoirs publics, voire des entreprises privées, s'engagent à inclure dans toutes sortes d'offres relatives à l'achat de matériels et de services informatiques une clause de solidarité numérique prévoyant que l'entreprise qui obtient le marché doit verser au fonds 1% du montant de transaction, prélevé sur sa marge bénéficiaire.

Le FSN repose sur l'engagement volontaire des parties prenantes .il est alimenté par les contributions volontaires de gouvernements, pouvoirs locaux, secteur privé, société civile et organisations internationales.

Un mécanisme de financement proposé est le versement sur les marchés obtenus par les fournisseurs de services TIC. Cela leur confère le droit d'utiliser le label SOLIDARITE NUMERIQUE.

E. La cellule SENECLIC

La cellule SENECLIC est une structure administrative de la Présidence de la République du Sénégal. Elle lutte contre la Fracture Numérique et l'Exclusion Sociale. Elle est sous l'autorité directe du Président de la République. Elle travaille aussi en collaboration avec le Fonds de Solidarité Numérique pour l'aider à atteindre ses objectifs.

La cellule SENECLIC est le fruit d'un partenariat entre la ville de Besançon, la société AXA Assurances France et l'Etat du Sénégal.

Ce partenariat a été établi à la suite d'une visite que le Président de la République, a effectué à Besançon au printemps 2005. A cette occasion, les autorités municipales lui ont fait visiter le Centre des Handicapés Au Travail (CHAT).

F. Le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD)

L'objectif du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique est de permettre à l'Afrique, dans les meilleurs délais, de bénéficier de conditions de développement similaires à celles en vigueur dans les pays développés, autrement dit de résorber les gaps fondamentaux dans les secteurs prioritaires suivants : Les Infrastructures, l'Éducation, la Santé, l'Agriculture, les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC), l'Énergie, l'Environnement et l'Accès de la production africaine aux marchés des pays développés.

Ces huit (8) secteurs prioritaires sont sous tendues par trois paramètres invariables sans lesquels les objectifs ci-dessus seront difficiles à atteindre :

1. La Bonne Gouvernance des affaires publiques et de l'Économie privée :
2. La Région comme espace de mise en œuvre des domaines prioritaires
3. Le secteur privé pour la couverture du besoin de financement.

Pour chacun de ces secteurs ainsi identifiés, l'objectif est de combler le plus rapidement possible la disparité qui nous sépare des pays développés de façon à mettre nos pays d'Afrique dans les mêmes conditions pour aborder la compétitivité internationale et nous insérer dans la globalisation.

En définitive, le NEPAD se présente comme une philosophie de la renaissance africaine, une stratégie visant à combler les gaps dans l'essentiel des secteurs prioritaires du développement et une prospective afin d'assurer aux générations futures de l'Afrique la stabilité, la prospérité et le développement durable.

Le Sénégal a été choisi parmi les 20 pays africains devant bénéficier de la phase pilote du projet « e-Écoles » du NEPAD. Les « e-Écoles » visent à accroître le

volume de la connaissance, basée sur des expériences réelles de la réalisation de la technologie de l'information et de la communication (TIC) dans les écoles à travers le continent africain. La phase pilote servira à annoncer le déroulement de l'initiative à plus large échelle des «e-Écoles», à recommander des modèles basés sur une expérience réelle. Elle se établira sur un total de cent (100) « e-Écoles » secondaires et mille (1000) «e-Écoles» primaires sur le continent.

G. Les Centres Multimédias Communautaires (CMC)

Conçus à la fin des années 90, les Centres Multimédias Communautaires participent des efforts de l'UNESCO pour réduire la fracture numérique et mettre les Technologies de l'Information et de la Communication au service du développement des communautés marginalisées. L'originalité des CMC réside dans le fait qu'ils constituent une plate forme unique qui intègre la radio communautaire et un centre d'accès communautaire qui s'appelle télécentre, centre de ressources, cyberspace pour permettre aux communautés démunies de se familiariser avec les TIC et de les utiliser pour résoudre les problèmes auxquels elles sont confrontées

SECTION 2 : LE CONCEPT DE PAUVRETE

En dépit d'une bonne performance économique et d'une croissance soutenue au cours des dernières années, le niveau de vie des Sénégalais reste très bas.

Une production agricole insuffisante, la faible capacité de l'économie et l'insuffisance des ressources affectées aux services sociaux contribuent à aggraver la pauvreté. La majorité des pauvres vit en milieu défavorisé. Ce sont principalement des agriculteurs, des femmes et des jeunes qui survivent grâce aux cultures vivrières et à l'élevage ; celles-ci n'arrivent souvent pas à couvrir les besoins de leur famille.

Cet état de fait se explique par les difficultés liées à l'enclavement généralisé et à la dégradation des cultures, mais aussi par une répartition inégale des investissements publics.

En milieu défavorisé, les dépenses mensuelles des familles sont consacrées à l'alimentation ; rares sont celles qui peuvent assurer trois repas par jour.

L'accès aux soins de santé et à l'éducation est difficile, bien que certains ménages aient accès à l'eau potable. Les ménages des milieux défavorisés ont aussi moins accès aux revenus provenant des transferts des travailleurs émigrés et ont

plus de difficultés à obtenir des prêts, et avoir accès aux services de santé et aux intrants.

La pauvreté est mesurée ici, non pas par rapport à une norme ou seuil préétabli de revenu ou de dépenses, ou basé sur un critère de bien être quantifiable quelconque, mais plutôt à travers la perception que les populations ont, elles-mêmes, de leur propre situation socio-économique ou du niveau de vie de la grande majorité des habitants dans leur quartier ou leur village.

Il y a lieu de noter que le milieu défavorisé n'est pas une entité homogène et que dans son sein, la pauvreté perçue par les ménages n'est pas uniforme. Selon la Banque Mondiale, s'il y a des pays où la pauvreté commence à reculer, ce n'est pas le cas pour le Sénégal. Classé 156^e sur 177 pays, le Sénégal figure parmi les pays où l'indice de pauvreté dépasse 50% de la population.

Dans le rapport *Vaincre la pauvreté humaine* (2000) du PNUD, un encadré définit spécifiquement la « pauvreté extrême », la « pauvreté générale » et la « pauvreté humaine ». Ainsi, « une personne vit dans la pauvreté extrême si elle ne dispose pas des revenus nécessaires pour satisfaire ses besoins alimentaires essentiels . habituellement définis sur la base de besoins caloriques minimaux [5]. Une personne vit dans la pauvreté générale si elle ne dispose pas des revenus suffisants pour satisfaire ses besoins essentiels non alimentaires . tels que l'énergie et le logement . et alimentaires ». La « pauvreté humaine », quant à elle, est présentée comme la absence des capacités humaines de base : analphabétisme, malnutrition, longévité réduite, mauvaise santé maternelle, maladie pouvant être évitée » [PNUD 2000a : 19].

Cette définition, bien que universellement admise, peut donner lieu à des controverses, quand on sait que la notion de pauvreté peut être ressentie de diverses manières selon le pays ou la culture.

La pauvreté peut être ressentie de plusieurs façons. On est pauvre au Sénégal :

- quand on a des difficultés de nourrir et de soigner les membres de son ménage
- quand on a pas de travail, de logement décent
- quand on ne peut pas aider ses parents et voisins
- quand on souffre physiquement ou mentalement d'une incapacité (travail / étude)
- quand on ne possède pas de biens

- quand on n'a pas de terre à cultiver
- quand on ne dispose pas de pirogue
- quand on ne jouit d'aucune considération au sein de sa communauté
- quand on ne peut pas assurer la scolarisation de ses enfants
- quand on ne sait ni lire ni écrire
- quand on n'est pas en sécurité

Il s'y ajoute la mendicité qui est un phénomène qui frappe durement au Sénégal. Les mendiants sont innombrables, de tous sexes et de tous âges. Des vieux lépreux aux pauvres enfants exploités par des adultes mal intentionnés.

Si aujourd'hui, la polio et la lèpre sont totalement vaincues au Sénégal, les pauvres gens qui ont contracté la maladie ou victimes de mines anti-personnelles, il y a des années, sont forcés, pour avoir un revenu et ne pas dépendre d'une famille parfois très pauvre, de mendier dans la rue. Le travail étant une denrée rare pour les valides, les handicapés ont hélas très rarement l'occasion de trouver un emploi. Dans la rue ou aux arrêts de cars rapides, le Sénégalais est donc sollicité. L'aumône étant un des cinq piliers de l'islam, le Sénégalais donne assez souvent une pièce de 25, 50 ou 100 CFA à ces handicapés. Il est à noter qu'ici encore, la mendicité des handicapés est très différente suivant les communautés ethniques. Vous verrez ainsi rarement un Casamançais (qu'il soit diola, balante, manjak ou mankagne) mendier dans la rue, et cela aussi bien pour des raisons de fierté que de religion et de tradition.

Si la condition féminine au Sénégal est enviable au regard de celle constatée dans d'autres pays d'Afrique musulmane comme le Mali, le Niger, le Nigeria, les femmes veuves ou divorcées, les mères sans mari, les filles mères, sont très souvent mises au banc de la société. La solidarité nationale n'a pas les moyens. Ces femmes sont réduites à la mendicité si leur âge et leur condition physique ne les poussent pas à la prostitution.

Il est quasiment impossible à une mère de famille célibataire de s'en sortir seule au Sénégal, pire avoir un enfant hors mariage conduit parfois les familles défavorisées, pour ne pas voir la honte tomber sur elles, à renvoyer la coupable loin du quartier et Dakar reste souvent la destination habituelle. La mendicité reste donc un des seuls recours et les villes sont pleines de ces femmes mendiante, souvent condamnées à vie à ce statut.

Véritable fléau national, le scandale des talibés a ému la communauté internationale depuis des années. Les talibés sont des gosses issus dans la plupart du temps de familles musulmanes miséreuses et placés par les parents chez un petit marabout qui en échange de leur pseudo instruction au Coran, du couvert et du logis sont censés recueillir laumône dans la rue quelques heures par semaine.

La réalité est toute autre. Certains marabouts accueillent plusieurs dizaines de gosses parfois de peine 4 ou 5 ans, les maltraitent, ne les soignent pas et les font mendier 7 jours sur 7, durant toute la journée, voire même la nuit. Le résultat est éloquent : les milliers de enfants en haillons, mal nourris, sales, pied-nus, souvent malades courent les rues à la recherche des quelques pièces dargent qui leur permettront de ne pas se faire punir par leur tortionnaire en arrivant « à la maison ». Combien sont-ils ?

Les ONG évaluent leur nombre à plus de 150 000 à travers le pays. Ces pauvres enfants fournissent évidemment, dès laadolescence, leessentiel de la criminalité du pays. Comment en serait-il autrement quand arrivés à 15 ans, ils nont appris aucun métier, ne savent ni lire ni écrire (pas même larabe deailleurs) et ont rompu les liens qui les unissaient à leur famille ? Encore une fois, il est important de souligner le caractère forcément religieux du problème des talibés ainsi que son caractère régional. Les quelques rares talibés de Ziguinchor sont deailleurs issus de familles du Nord du Sénégal.

Aujourd'hui, avec le conflit qui continue de sévir dans la région Sud, les terres deviennent impraticables avec les poses de mines et personne n ose sa venturer en profondeur dans la forêt pour se donner aux travaux champêtres. Conséquence ? La pauvreté touche toutes les couches de la société en Casamance. Beaucoup de femmes à Ziguinchor vivent dans la pauvreté, et la plupart du temps, leurs époux ne travaillent pas.

A . LES STRATEGIES NATIONALES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

I. LA STRATEGIE DE CROISSANCE ACCELEREE (SCA)

La Stratégie de Croissance Accélérée permettra, de réduire, voir deéradiquer la pauvreté. La SCA vient soutenir les efforts déjà entamés dans le cadre du DSRP en vue deatteindre les OMD en 2015.

A cet effet, la SCA sappuie sur la conduite de réformes portant sur les déterminants microéconomiques ou structurels de la compétitivité, cest-à-dire les

facteurs qui ont un effet direct ou indirect sur la création et l'exploitation d'une entreprise, tout au long de la chaîne de valeur des produits pour lesquels le Sénégal dispose d'avantages comparatifs. Ces réformes sont articulées autour de la mise en place d'un environnement des affaires de classe internationale devant faire du Sénégal une destination attractive pour les investisseurs qui opèrent à l'échelle mondiale. La SCA est articulée autour de cinq groupes de grappes :

- ◆ Agriculture et Agro - Industries
- ◆ Produits de la mer et Aquaculture
- ◆ Tourisme, Industries culturelles et artisanat d'art
- ◆ Textile et Habillement
- ◆ TIC et Téléservices

II. LE DOCUMENT DE STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE

(DSRP)

Pour réduire la pauvreté de moitié à l'horizon 2015, l'État mettra en place de manière soutenue, une politique économique et sociale permettant de relever significativement ses performances socio-économiques et de placer le pays sur un sentier de développement humain durable.

La stratégie met l'accent sur la nécessité d'une mobilisation des décideurs politiques, des acteurs nationaux et des partenaires au développement pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion à travers l'établissement d'un lien étroit entre la réduction de la pauvreté, le progrès économique et le renforcement des capacités.

III. LE MILLENIUM CHALLENGE ACCOUNT (MCA)

Le Millenium Challenge Account (MCA) est un fonds destiné à accélérer la croissance en vue de réduire la pauvreté. C'est mettre en place un cadre physique et institutionnel susceptible d'inciter l'investissement privé et le développement de l'entrepreneuriat dans les secteurs créateurs de richesse par la mise en valeur des zones à fortes potentialités du pays. Les domaines ciblés sont :

- ◆ **Les Routes** : assurer la jonction entre les zones de fortes potentialités de productions et les marchés (consommation, exportation, transformation).
- ◆ **L'Hydraulique** : Valoriser les ressources en eau pour une production agro-industrielle compétitive et durable.

- ◆ **L'Énergie** : assurer aux entreprises de production agricole, y compris l'élevage et l'agro-industrie, un approvisionnement durable en énergie de qualité et à moindre coût.
- ◆ **Un Cadre réglementaire et institutionnel** : est mis sur pied pour sécuriser l'investissement et promouvoir l'entrepreneuriat par la mise en place de mécanismes adaptés de résolution des conflits et de gestion du foncier.

IV. LE PROGRAMME DE RENFORCEMENT DE LA NUTRITION (PRN)

Le Gouvernement du Sénégal, à travers ce programme, compte donner à chaque sénégalais un statut nutritionnel satisfaisant tout en lui permettant d'adopter un comportement adéquat pour son bien-être et pour le développement de la communauté

V. LE PROGRAMME NATIONAL DE BONNE GOUVERNANCE (PNBG)

Les initiatives récentes du Gouvernement, pour la promotion d'une politique en faveur de l'intégration du Sénégal au marché mondial, passe par consolider le processus de démocratisation et renforcer l'État de droit ainsi que les capacités nationales de gestion du développement.

Les effets, à court et moyen termes, attendus de la mise en œuvre du programme sont la création de conditions propices à la croissance économique et au développement humain durable, à travers notamment : l'amélioration de la qualité du service public, la gouvernance locale, la gouvernance économique, la gouvernance judiciaire, l'amélioration de la qualité du travail parlementaire et le développement des TIC.

VI. PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT LOCAL (PNDL)

Le programme de développement local (PNDL) s'inscrit dans le cadre de la politique globale mise en oeuvre par le Gouvernement du Sénégal pour atteindre les objectifs du DSRP et des OMD.

Le PNDL a pour finalité de contribuer à la réduction de la pauvreté à travers l'action combinée des départements ministériels, des collectivités locales des communautés de base et du secteur privé. Son objectif principal est de promouvoir de façon efficace, efficiente et durable, l'offre de services socio-économiques de base aux populations

VII. LE PROGRAMME DECENNAL DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION (PDEF)

Il s'agit dans ce programme, d'articuler l'ambition de la scolarisation universelle à celle du développement d'une société économiquement forte, socialement structurée et culturellement épanouie. A cet effet, le programme décennal de l'éducation et de la formation du Sénégal doit assurer une évolution qualitative et quantitative du secteur

Cette initiative procède de la volonté du système des Nations Unies d'appuyer en Afrique des secteurs aussi importants pour le développement que l'éducation, la santé, l'agriculture, l'aménagement du territoire.

VIII. LES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT (OMD)

Avec la réalisation, sur le continent africain, des OMD, on est en droit d'espérer que des millions de vies seront épargnées, que les femmes pourront prendre leur destin en mains, que la lutte contre ces fléaux que sont l'analphabétisme, la faim et la malnutrition portera ses fruits, et que les enfants africains auront droit à une instruction de qualité et mèneront une vie saine et productive.

Les OMD montrent que les recommandations formulées permettront, si elles sont scrupuleusement suivies, d'obtenir des résultats vérifiables qui pourront être exploités pour observer les progrès réalisés et améliorer l'emploi des ressources tant nationales que celles provenant de l'extérieur.

Comme on le constate, tous ces programmes intègrent un volet TIC devant directement concerner les populations locales.

TROISIEME PARTIE : CADRE ANALYTIQUE ET RECOMMANDATIONS

CHAPITRE 1 : PRESENTATION ET ANALYSE DES DONNEES

SECTION 1 : RESULTATS DES ENQUETES AUPRES DES POPULATIONS

CIBLES

Pour identifier les besoins des populations cibles et analyser leur satisfaction par rapport au projet, une enquête a été effectuée. Cette enquête a porté sur les populations des quartiers de Ziguinchor et son analyse a permis d'identifier des besoins.

1- L'âge et le niveau

Ce tableau montre que la population enquêtée est majoritairement jeune entre 20 et 40 ans ; 48% d'enquêtés ont un niveau d'étude moyen, ce qui constitue un grand espoir pour le projet TIC. En améliorant la qualité de l'éducation des jeunes, il y a de fortes chances d'accélérer l'intégration des TIC dans les habitudes des populations, car les jeunes sont aussi des vecteurs de mobilisation et de sensibilisation de nouvelles cultures.

Tableau 1 : Répartition par tranche d'âge par rapport au niveau d'éducation

Age	Niveau d'éducation	Primaire	Moyen	Secondaire	Supérieur	TOTAL
<20		47,1%	25,0%	10,5%	0,0%	27,0%
>30		32,4%	66,7%	57,9%	18,2%	48,0%
>40		8,8%	8,3%	21,1%	36,4%	14,0%
>50		11,8%	0,0%	10,5%	45,5%	11,0%
TOTAL		100%	100%	100%	100%	100%

Ce tableau montre l'utilisation des TIC par une population très jeune ; d'où la nécessité d'intégrer les TIC dans le cœur du système scolaire à partir de l'élémentaire, en accompagnant les écoles et collèges par la mise en place (gratuitement ou par subvention) de salles multimédia et en assurant aussi les charges de connexion, d'électricité et de entretien.

2-le sexe et lieu de connexion

L'enquête a porté sur une population assez variée. La proportion enquêtée est majoritairement féminine, 59% contre 41% pour les hommes.

Cette prise en compte des deux sexes permet de ne pas créer d'exclusion et surtout d'avoir des données complètes qui couvriraient et représenteraient toute la population.

Tableau 2: Répartition par genre et lieu de connexion

Lieu de connexion	maison	bureau	cybertél écentre	Jamais	TOTAL
Sexe					
Masculin	55,6%	46,2%	29,8%	51,6%	41,0%
Féminin	44,4%	53,8%	70,2%	48,4%	59,0%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%

Ce résultat montre que le cybertélécentre avec 47%¹⁴ reste le endroit le plus fréquenté des internautes. La principale activité faite avec un ordinateur dans un cybertélécentre est Internet. Cette situation concerne 49% des enquêtés, parmi lesquels les femmes représentent 57,6% et les hommes 36,6%¹⁵

Une des grandes difficultés que 37,3% des femmes rencontre sur le net, est la non maîtrise des outils et les coûts d'accès élevés 22%¹⁶. Ce qui a pour conséquence un découragement des utilisateurs. De ce fait, nous remarquons que 36% des internautes ont une fréquence mensuelle de connexion ; ce qui est un recul énorme.

L'enquête montre un niveau d'utilisation des TIC très faible à la maison. Seulement 23% des personnes enquêtées disposent d'un ordinateur à la maison¹⁷. Malgré cette forte fréquentation des cybertélécentres, on constate dans la réalité que beaucoup de cybertélécentres ont fermé ou sont entrain de le faire. Cette situation serait due à la baisse des coûts d'accès à Internet pour les particuliers et le développement de nouveaux produits comme Internet sur le téléphone fixe ou le mobile, permettant aux usagers de se connecter à domicile ou ailleurs à des tarifs très compétitifs (180 F/H pour expresso et 300 F/H pour orange) sur le fixe.

¹⁴ Voir tableau annexe TC

¹⁵ Voir tableau annexe SN

¹⁶ Voir tableau annexe DC

¹⁷ Voir tableau annexe OM

Ce constat montre l'urgence qu'il y a à accompagner les cybertélécentres qui résistent encore à la crise à défaut d'encourager des nouvelles créations. Dans tous les cas, il faut inciter les cybertélécentres concentrés en centre ville à déménager dans les quartiers défavorisés pour bénéficier d'accompagnement en termes de facilités accordés par les opérateurs de télécommunications ou de subvention de la part de la collectivité locale.

Les cybertélécentres éligibles seront ceux qui accepteront de participer aux programmes de vulgarisation des TIC dans les quartiers, c'est-à-dire la facilitation d'accès à des coûts subventionnés et l'accompagnement des clients à la maîtrise de l'utilisation des outils.

3. Existence d'un cybertélécentre dans le quartier

Le tableau suivant représente la disponibilité des points d'accès Internet dans les quartiers. Après la « tempête brute » qui a emportée beaucoup de cybertélécentres, il est nécessaire de faire l'état de ces espaces TIC dans la Commune. 28% seulement signalent la présence d'un point d'accès dans le quartier contre 72% qui sont obligés d'aller vers d'autres endroits pour se connecter.

Tableau 3 : Existence d'un cybertélécentre dans le quartier

Dans votre quartier exist-il un cybertél	Nb. cit.	Fréq.
Oui	28	28,0%
Non	72	72,0%
TOTAL OBS.	100	100%

Ce tableau montre la réalité du fossé numérique au sein des populations dans son aspect appropriation des TIC. Voilà qu'une grande partie des enquêtées ignore les possibilités offertes par les outils que presque tout le monde possède : le téléphone mobile.

Internet est encore un luxe à Ziguinchor et ceux qui en disposent à domicile font partie de la haute société. Bien que les prix baissent ces derniers temps, ils ne sont pas encore au niveau de la bourse du citoyen moyen.

Cet état des lieux confirme la réalité de la fracture numérique à Ziguinchor.

4. Difficultés d'accès à Internet

La difficulté d'accès à Internet est une réalité comme le montre la majeure partie des personnes enquêtées. Les raisons de cette difficulté sont multiples :

Tableau 4 : Difficultés d'accès à Internet

Si oui de quels problèmes s'agit-il ?	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	46	46,0%
Lieux d'accès éloignés	4	4,0%
Coûts d'accès élevés	15	15,0%
Non maîtrise des outils	34	34,0%
Manque d'accueil	1	1,0%
Autres (A préciser)	0	0,0%
TOTAL OBS.	100	100%

Cette difficulté est due selon le tableau ci-dessus, en majorité à la mauvaise maîtrise des outils et au coût d'accès qui est élevé.

5. Les usages faits de l'ordinateur

Les usages faits de l'ordinateur sont variés. Le principal usage qui prédomine est Internet (49%). A la maison et au bureau la plupart des gens se servent d'un ordinateur pour rédiger des rapports (16%). Les autres usages identifiés sont à taux faibles. Les usages développés (2%) comme PAO ou DAO professionnels, développement de logiciels et progiciels, montages vidéo sont minoritaires et identifiés en majorité chez les étudiants et professionnels.

Tableau 5 : Les usages de l'ordinateur

Que faites vous avec un PC	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	32	32,0%
Bureautique	16	16,0%
Conception	2	2,0%
Internet	49	49,0%
Autres (A préciser)	1	1,0%
TOTAL OBS.	100	100%

Ces résultats montrent une exploitation insuffisante de l'outil informatique et surtout la mauvaise maîtrise des usages qui peuvent en découler.

6. Les usages faits de l'Internet

Les usages fait de l'Internet sont la communication, l'actualité et la recherche d'informations. A plus de 18% de réponses, les personnes enquêtées affirment aller sur Internet pour passer le temps. Le graphe suivant montre les différents usages que font les populations enquêtées d'Internet :

Tableau 6 : Les usages fait d'Internet

Que faites vous sur le Net	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	33	33,0%
Communiquer	25	25,0%
recherches	23	23,0%
Passer le temps	18	18,0%
Autres (A préciser)	1	1,0%
TOTAL OBS.	100	100%

Un usage assez fréquent, qui n'est malheureusement pas avoué par la plupart, est la recherche de conjoints étrangers sur Internet.

7. L'apport des TIC pour le développement des populations

Le phénomène Internet a, dans tout le monde entier, changé considérablement les habitudes et les façons de vivre des gens. Ce phénomène a également marqué les façons de vivre des habitants des quartiers défavorisés. Ce tableau montre que l'apport des TIC est perçu en termes de connaissances et relations.

Tableau 7 : Quel est l'apport de l'accès aux TIC pour le développement

Que vous apporte l'accès aux TIC? L'apport des TIC dans le développement?	Non réponse	connaissances	relations	Autres	TOTAL
Un peu	11,1%	0,0%	17,9%	0,0%	9,0%
Moyen	22,2%	2,9%	7,1%	0,0%	11,0%
Beaucoup	41,7%	94,3%	71,4%	0,0%	68,0%
Ne sait pas	25,0%	2,9%	3,6%	100%	12,0%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%

8. Associations et interpellations

Le tableau suivant représente l'appartenance des populations à une association et l'intérêt qu'elles accordent aux attentes majeures de la vulgarisation des TIC. Il y a 77,6% des membres des associations qui interpellent les collectivités locales pour la vulgarisation des TIC. Ce qui prouve leur attachement au développement local et de l'intérêt qu'ils vouent à l'implication de la collectivité locale dans le devenir de leur terroir.

Tableau 8 : Associations et interpellations

Association	Oui	Non	TOTAL
Qui est interpellé pour la vulgarisation			
Non réponse	4,5%	6,1%	5,0%
Etat	11,9%	9,1%	11,0%
Collectivités	77,6%	72,7%	76,0%
Société civile	4,5%	12,1%	7,0%
Populations	1,5%	0,0%	1,0%
TOTAL	100%	100%	100%

En effet, 67% d'enquêtés¹⁸ appartiennent à une association ; ce qui est fort encourageant pour leur adhésion aux projets à participation associative

La écrasante majorité des populations enquêtées (76%) interpellent les collectivités locales (la Mairie) pour les accompagner dans la vulgarisation et la démocratisation des TIC.

CHAPITRE 2 : RECOMMANDATIONS

SECTION 1: A L'ENDROIT DES COLLECTIVITES LOCALES, DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE ET DES CYBERTELECENTRES

I. LES COLLECTIVITES LOCALES

Le code des Collectivités locales

Depuis son accession à la souveraineté internationale, le Sénégal a opté pour une politique de décentralisation progressive et prudente mais irréversible, qui a connu une évolution qualitative en 1996 allant dans le sens de renforcer les pouvoirs des conseils locaux et de favoriser une meilleure participation des populations à la gestion des affaires locales.

Dates repères dans l'histoire de la décentralisation au Sénégal.

- É **1872**, création des communes de Saint-Louis et de Gorée
- É **1880**, création de la commune de Rufisque
- É **1887**, création de la commune de Dakar
- É **1960**, institution des communes de droit commun
- É **1972**, création des communautés rurales.
- É **1990**, suppression des communes à statut spécial et transfert de la gestion du budget des communautés du sous-préfet au président de conseil rural (Les PCR deviennent ordonnateurs du Budget à la place des Sous-préfets).

¹⁸ Voir tableau annexe AA

É **1996**, régionalisation et transfert de neuf domaines de compétences aux collectivités locales, suppression de la tutelle remplacée par le contrôle de légalité adapté et rapproché

É **2001**, constitutionnalisation des collectivités locales.

La loi **2001-03 du 22 janvier 2001** portant constitution de la République du Sénégal cf. titre **XI** article **102** stipule « *Les collectivités locales constituent le cadre institutionnel de la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques. Elles administrent librement par des assemblées élues* »

Les compétences transférées découlent de la loi N°96-07 du 22 mars 1996 , elles concernent :

1. le Domaine
2. l'Environnement et la gestion des ressources naturelles
3. la Santé, la population et l'action sociale
4. la Jeunesse, les sports, et les loisirs
5. la Culture
6. l'Éducation, l'alphabétisation, la promotion des langues nationales et la formation professionnelle
7. la Planification
8. l'Aménagement du territoire
9. l'Urbanisme et l'habitat

Les collectivités locales ont pour mission la conception, la programmation et la mise en oeuvre des actions de développement économique, éducatif, social et culturel d'intérêt régional, communal ou rural. Le principe général qui inspire cette réforme, telle que l'a voulue le Président de la République, se résume en deux mots : liberté et proximité.

L'implication des collectivités locales dans la vulgarisation et l'offre à l'accès à Internet est très timide. Très peu déjà possèdent des équipements informatiques pour leur propre fonctionnement. Les problèmes que connaissent les communautés locales au Sénégal concernant les limites des moyens financiers et le manque de compétence est un réel frein aux activités.

Néanmoins, ces dernières années, certaines collectivités locales se sont engagées dans la vulgarisation des TIC en ouvrant des centres multimédias pour les populations. Plusieurs communes disposent de centres multimédia qui offrent principalement l'accès à l'Internet, aux équipements informatiques, la formation en

bureautique et parfois en maintenance informatique et infographie (parfois gratuit ou à coûts réduits). Ces centres multimédia sont généralement mis en place grâce à des subventions, soit de l'Etat, soit des partenariats avec des organisations internationales ou des jumelages.

Le Conseil Municipal de Ziguinchor vient de se doter d'équipements informatiques et d'Internet de dernière génération pour son administration et, cela, grâce à la volonté de la nouvelle équipe qui affirme ainsi son intérêt pour les TIC dans le développement local.

Les différentes actions menées jusque là par les collectivités locales lui ont donné une certaine crédibilité auprès des populations et partenaires de la coopération décentralisée qui la considèrent aujourd'hui comme un intermédiaire privilégié pour la lutte contre les inégalités. En effet, sa proximité avec la population et surtout sa position inférieure, sous le pouvoir public, la place au cœur des préoccupations des populations des quartiers, c'est-à-dire vivant et connaissant mieux les problèmes et le quotidien de ces populations. Ainsi naissent des idéaux qui l'engagent à concourir avec la population à l'amélioration de leur cadre de vie. Aujourd'hui, une autre théorie se développe, qui milite pour le développement du bas vers le haut et non le contraire, encore appelé développement par le bas ou développement local.

Les collectivités locales accompagnent certes des initiatives tous azimuts en matière des TIC, mais elles ne s'investissent pas réellement en initiant leurs propres projets pour la vulgarisation et la démocratisation des TIC.

Elles ne pourront réaliser leurs projets que si une multitude d'acteurs est mobilisée, qu'il s'agisse de l'Etat, de la société civile, du secteur privé, des populations ou des partenaires.

Néanmoins, elles se buttent généralement à leur faiblesses en ressources humaines qualifiées et également à leur dépendance vis à vis des bailleurs de fonds. Il ressort également une forte demande de la population en matière d'accès à Internet et en matière de formation. Elles sont conscientes des avantages des TIC mais ne maîtrisent pas toujours tous les contours de ces nouvelles technologies. D'où l'importance de ne pas se limiter à offrir un accès à Internet mais de s'activer également sur des projets de développement via les TIC.

L'utilisation des TIC dans une collectivité confère une nouvelle dimension de développement. Les TIC ont un impact très appréciable et continuent de favoriser le

développement de tous ceux qui s'en accaparent. Les actions de la Collectivité Locale dans la vulgarisation des TIC auprès des populations peuvent être énumérées en ces quelques points :

- ◆ Mener une campagne d'information et de sensibilisation sur l'opportunité des TIC,
- ◆ Créer des points d'accès Internet communautaire dans les quartiers ou milieux scolaires
- ◆ Formation et accès à Internet à coût réduit pour tous
- ◆ Campagne de formation des jeunes et des femmes
- ◆ Faire une discrimination positive pour les handicapés dans le programme
- ◆ Organiser des séminaires d'information et de formation pour mieux édifier la population sur l'importance des TIC dans le développement
- ◆ Initier les jeunes et les femmes à la création de site web
- ◆ Impliquer les opérateurs télécoms dans la facilitation du programme
- ◆ Organiser des formations de base pour les jeunes et les femmes
- ◆ Informer l'adaptation des TIC aux téléphones mobiles (3G)
- ◆ Encourager les cybertélécentres à adhérer aux programmes de vulgarisation des TIC
- ◆ Avoir des animateurs spécialisés en sensibilisation et en vulgarisation des TIC
- ◆ Impliquer les ASC, GIE et OCB des quartiers dans le programme
- ◆ Faire des campagnes d'initiation et de formation gratuite aux jeunes et aux femmes
- ◆ Organiser des concours TIC pour encourager la compétitivité et l'excellence.

II. LA SOCIÉTÉ CIVILE

La société globale comprend les gouvernants, les gouvernés, les opérateurs économiques, les forces religieuses, les syndicats, les formations ou les partis politiques et les autres groupes de pression. La société civile par opposition à la société politique, est composée de personnes qui n'appartiennent à aucune obédience politique, mais qui ne reste pas en marge des affaires ou des questions politiques, les deux s'inscrivant dans un vaste ensemble qui est la société globale.

La société civile a toujours joué un rôle majeur dans le développement. Son implication intense auprès des populations et la meilleure maîtrise de leurs

problèmes lui a donné un pouvoir d'action plus important et concret ayant des effets directs sur les populations. La société civile joue un rôle important dans la lutte contre l'injustice et la pauvreté par des actions concrètes.

La société civile aura surtout un rôle d'initiateur d'idées et de projets, en fonction des besoins des populations, de mobilisateur des autres acteurs pour un appui autant technique que financier et même juridique. Elle peut également être un catalyseur auprès de l'Etat et des collectivités locales dans la mise en place de grands projets d'expansion économique, de commerce électronique et de développement local.

L'esprit de travail des organisations de la société civile est louable et ils détiennent une forte capacité de mobilisation des populations.

Très peu d'ONG et associations sénégalaises évoluent dans la vulgarisation des TIC à Ziguinchor. Les autres sont engagées dans d'autres domaines et la vulgarisation des TIC ne constitue qu'un volet des programmes.

Nous voyons aussi se déployer sur le terrain des associations de village en coordination avec celles des élites et des ressortissants, les ONG, les mouvements de jeunesse, les associations religieuses dans la réalisation des infrastructures de développement comme les routes, les ponts, les écoles, les centres de santé, l'hydraulique villageoise, les lieux de culte, etc.

Les actions de la société civile dans le développement par les TIC peuvent être dénombrées en ces quelques points :

- Mobiliser et sensibiliser l'Etat, les élus et les acteurs territoriaux pour la vulgarisation des TIC auprès des populations défavorisées
- Sensibiliser les populations sur la culture du bon usage des TIC
- Accompagner et encourager les cybertélécentres qui résistent encore à la crise et les inviter à adhérer au programme de vulgarisation
- Impliquer les opérateurs de télécommunications à jouer un rôle de facilitateur
- Développer un partenariat local fort en créant une synergie entre les associations intervenant dans les TIC.
- Veiller sur le suivi évaluation des programmes à court et long terme
- Faire un plaidoyer auprès de tous les acteurs du développement (Orange, Tigo, Expresso, Mairie, Conseil Régional, Préfecture, Gouvernance, Hôpital, Banques, Mutuelles de crédit, Hôtels, Port,

Aéroport, SENELEC, SDE, ONG, Chambre de commerce, Chambre des métiers, GIE, ASC, Conseil de quartier, etc..) pour leur adhésion aux programmes de création d'un espace de connexion Internet libre et gratuit pour les populations.

La société civile peut jouer un rôle important dans la mobilisation de tous les autres acteurs. La société civile a cette capacité d'initier des projets en direction de la masse et favoriser la participation de tous. Elle a cette particularité de s'intéresser à l'amélioration des conditions de vie des populations et à la lutte contre la pauvreté. C'est l'acteur idéal pour la sensibilisation de tous à la vulgarisation des TIC et son apport au développement.

La société civile peut contribuer à la promotion des TIC en jouant un rôle de censeur des politiques locales et nationales pour la mise en place de programme qui prendrait en compte les besoins des populations et surtout leurs capacités financières. Elle peut créer des partenariats avec l'Etat pour l'amener à avoir des actions plus ascendantes issu d'une dynamique de quartier, c'est-à-dire des projets initiés par les populations elles-mêmes et gérés par elles.

SECTION 2 : A L'ENDROIT DES CYBERTELECENTRES

Avec la concurrence à outrance dans la commercialisation des produits de communication et la forte demande des clients en termes de qualité et de réduction des coûts, certains gérants de cybertélécentres ne savent plus où donner de la tête.

Souvent, ils pensent que subir la crise et se faire victime est un argument. Non, il existe une alternative c'est l'innovation des produits et des services, c'est aller vers la satisfaction des nouveaux besoins des clients, c'est aussi anticiper sur les comportements futurs des consommateurs et c'est aussi ne pas négliger le cycle de vie des produits ; de plus le recyclage des équipements et du personnel. Les cybertélécentres doivent s'investir dans :

- ◆ Le renforcement de capacité individuel et collectif pour la maîtrise des outils
- ◆ L'innovation des produits TIC dans une évolution permanente
- ◆ L'amélioration de la performance des services offerts
- ◆ L'accompagnement dans l'acquisition des connaissances et des compétences
- ◆ La mise à niveau des équipements adéquats
- ◆ Le partage de l'information et des connaissances

- ◆ La visibilité des nouvelles offres et services sur le net pour la communauté
- ◆ L'attraction d'entreprises par les offres et demandes d'emploi sur Internet
- ◆ La formation à de nouveaux métiers sur Internet
- ◆ La valorisation des cultures locales
- ◆ Inciter à la créativité individuelle et collective
- ◆ Sensibiliser sur le développement des téléservices
- ◆ Montrer l'accès à de nouvelles connaissances (culture, santé, éducation, religion, finance, emploi, sport, logement, démocratie locale, loisir, etc.);
- ◆ Faire la promotion de la collectivité et des quartiers
- ◆ Initier une tarification attrayante (promotionnelle) et adaptée à la bourse locale

CONCLUSION

Les TIC ont joué un rôle très important dans le développement économique des pays du Nord ces dernières années, pourquoi ne pourraient-elles pas également jouer ce rôle d'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale ?

Dans la mesure où elles sont un moteur de la croissance, une source de compétitivité, en cela, elles facilitent également le développement durable et finalement contribuent à l'élimination de la pauvreté.

L'objectif n'est pas seulement d'avoir davantage de téléphones et d'ordinateurs mais que l'accès aux informations véhiculées soit garanti pour tous afin que les TIC puissent permettre d'atteindre l'un de ses objectifs, à savoir, la lutte contre la pauvreté.

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont une dimension transversale de stratégie de croissance accélérée pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et la nécessité de la stratégie de réduction de la pauvreté.

Réduire la fracture numérique et garantir un développement harmonieux, juste et équitable pour tous, nécessitera un engagement ferme de la part de toutes les parties prenantes, où l'adhésion de tous à la solidarité numérique et la participation active au fonds de solidarité numérique.

Le partage équitable des avantages de la mondialisation et des TIC passe par la facilitation de l'accès au téléphone et à Internet dans les milieux défavorisés.

L'engagement politique est indispensable au plus haut niveau afin d'intégrer les TIC dans tous les programmes de développement et d'éducation.

Cette fracture numérique que l'on semble découvrir maintenant, n'est pourtant que la conséquence immédiate de la "fracture téléphonique", moins médiatisée, mais tout aussi dramatique. L'accès au téléphone doit être un service de base au même titre que la santé, l'eau, l'électricité, l'éducation et le numérique..

Des soutiens en agriculture, l'appui à la recherche et à l'innovation technologique, l'organisation des acteurs du milieu défavorisé, de véritables stratégies de développement des infrastructures routières et des aménagements hydro agricole, une politique de amélioration des conditions de modernisation des exploitations familiales en milieu défavorisé, la lutte contre les inégalités pour renforcer la paix, l'adoption de politiques paysannes de production et de transformation peuvent apporter une stabilité durable.

Les TIC peuvent créer de nouvelles activités économiques et des possibilités d'emploi. Elles peuvent aussi offrir des possibilités de développement humain très vastes comme le commerce électronique.

Les TIC permettent d'avoir accès à une grande diversité d'information, de données et de ressources actuelles qui ne sont pas nécessairement disponibles sur le plan local et offrent aussi des outils utiles pour la recherche d'emploi et de financement.

Les milieux défavorisés ne doivent plus rester sur le bord du chemin en spectateurs, mais elles ont l'obligation de s'approprier de tous les facteurs du développement, au premier rang desquels les TIC, qui constituent une nécessité vitale pour la croissance.

La situation de pauvreté qui ne cesse de perdurer à l'intérieur de nos quartiers est un facteur paralysant l'épanouissement et le bien être des populations. Beaucoup sont dans un état de perte d'espoir pour l'avenir et n'ont plus aucun rêve. Les TIC loin de résoudre de façon automatique ces problèmes sont un moyen essentiel pour les aider à s'ouvrir au monde, à retrouver l'espoir et à se mobiliser pour lutter contre la pauvreté.

Afin de réduire la fracture numérique, il faudrait impliquer tous les acteurs, notamment les jeunes, les vieux, les femmes, la société civile, le secteur privé, les autorités politiques et morales, et encourager toutes les nouvelles initiatives.

Les efforts combinés de la puissance publique, des acteurs privés et du secteur associatif, peuvent tendre vers l'accès universel aux services de communication et d'information de base par le déploiement d'infrastructures et par la multiplication des points d'accès publics à Internet et aux autres outils.

L'équipement d'un terminal connecté à un téléphone pour chaque communauté (village ou quartier de ville) est un objectif raisonnable. Les TIC sont la future destination du développement durable ! Comment ces technologies arrivent-elles à s'imposer dans tous les domaines de la vie ? Par quelle magie apportent-elles des mutations les plus souvent positives ?

Bibliographie

Accès aux TIC et service universel en Afrique Sub Saharienne (Symposium Netsuds 2007)

Développement durable (Wikipedia.com)

Dialogue sur les TIC et la pauvreté (idrc.ca)

Développement local et lutte contre la pauvreté (sendeveloppementlocal.com)

Webographie

<http://www.gouv.sn>

www.ansd.sn

<http://www.artp.sn>

<http://www.adie.sn>

<http://www.osiris.sn>

<http://www.tigo.sn>

<http://www.sonatel.sn>

<http://www.expressotelecom.com>

<http://www.memoireonline.fr>

<http://www.yahoo.fr>

<http://www.google.fr>

ANNEXES

Annexe TC

Lieu de connexion	Nb. cit.	Fréq.
maison	9	9,0%
bureau	13	13,0%
cybertélécentre	47	47,0%
Jamais	31	31,0%
TOTAL OBS.	100	100%

Annexe SN

Que faites vous avec un PC	Sexe	Masc ulin	Féminin	TOTAL
Non réponse		41,5%	25,4%	32,0%
Bureautique		17,1%	15,3%	16,0%
Conception		4,9%	0,0%	2,0%
Internet		36,6%	57,6%	49,0%
Autres (A préciser)		0,0%	1,7%	1,0%
TOTAL		100%	100%	100%

Annexe DC

Difficultés de connexion	Sexe	Masc ulin	Féminin	TOTAL
Non réponse		61,0%	35,6%	46,0%
Lieux éloignés		2,4%	5,1%	4,0%
Coûts élevés		4,9%	22,0%	15,0%
Non maîtrise des outils		29,3%	37,3%	34,0%
Manque d'accueil		2,4%	0,0%	1,0%
Autres (A préciser)		0,0%	0,0%	0,0%
TOTAL		100%	100%	100%

Annexe OM

Ordinateur à la maison	Nb. cit.	Fréq.
Oui	23	23,0%
Non	77	77,0%
TOTAL OBS.	100	100%

Annexe SP

Que faites vous maintenant dans la vie?	Nb. cit.	Fréq.
Je travaille	38	38,0%
Je ne fais rien	62	62,0%
TOTAL OBS.	100	100%